

**COMPTE-RENDU DU PROCÈS DE L'ATTENTAT AVORTÉ DU THALYS**

**16 novembre au 18 décembre 2020**

**Cour d'assises de Paris spécialement composée**

**Palais de Justice de Paris 1 E**

**Salle Voltaire**

## Introduction

Le 21 août 2015, alors que le train Thalys numéro 9364 reliant Amsterdam à Paris est parti depuis quelques heures, un terroriste, Ayoub EL KHAZZANI, lourdement armé fait feu dans une voiture. Rapidement maîtrisé, un passager sera toutefois blessé par balle, un autre par arme blanche, sans que leurs jours ne soient finalement en danger.

Alors que les passagers ont été reconnus pour leur sang-froid, leur maîtrise du terroriste ayant permis d'empêcher un très probable massacre de masse, six personnes ont reçu la légion d'honneur. Il s'agit de trois américains, Anthony SADLER, Alek SKARLATOS, et Spencer STONE, mais également un britannique Chris NORMAN ainsi qu'un français D. A. (qui a souhaité rester anonyme) et enfin Mark MOOGALIAN, passager franco-américain.

Parmi les quatre individus renvoyés devant la Cour d'Assises spéciale : Ayoub EL KHAZZANI, Bilal CHATRA, Mohammed BAKKALI, le premier pour tentative d'assassinats en relation avec une entreprise terroriste, les deux autres pour complicité de ses actes. Si tous sont poursuivis pour participation à une association de malfaiteurs terroristes, c'est également le cas du 4ème accusé, Redouane EL AMRANI EZZERFI, également renvoyé devant la Cour. Ce dernier avait été initialement mis en examen du chef de complicité de tentative d'assassinats, mais le juge d'instruction lui a fait bénéficier d'un non-lieu pour ce chef d'accusation.

Fait assez rare pour un procès terroriste : l'auteur n'étant pas décédé, ce dernier devra s'expliquer et rendre des comptes, notamment sur son intention de commettre un attentat, volonté qu'il nie depuis le début. Ce marocain, âgé de 26 ans lors de l'attaque, était fiché S par les renseignements français avant les faits et reconnu comme appartenant à la mouvance radicale par l'Espagne.

Ayoub EL KHAZZANI avait longuement gardé le silence avant d'expliquer dans un premier temps qu'il voulait faire un braquage, puis qu'il voulait viser des américains. Il a en revanche avoué ses liens avec l'Etat islamique et notamment avec Abdelhamid ABAAOUD, coordinateur des attentats du 13 novembre 2015 décédé lors de son interpellation à Saint-Denis, qu'il dit connaître et avoir fréquenté pendant un temps. Leur rencontre se serait faite en Syrie.

Alors que plusieurs versions ont été exprimées sur le déroulé exact des faits, une reconstitution a eu lieu en septembre 2019 par la justice française. Cet acte d'instruction fut l'opportunité de comparer les versions de chaque personne ayant pu s'y rendre, des discordances étant apparues dans l'audition des témoins de l'attaque. Afin de faire toute la lumière sur le déroulé des événements lors du procès, des confrontations entre les parties civiles et les accusés sont également prévues.

Cet attentat qui s'inscrit dans la série noire des actes de terrorisme qu'ont connu la France et la Belgique en 2015 et 2016, aurait lui aussi été coordonné par Abdelhamid ABAAOUD, combattant de l'Etat Islamique, incluant la tentative avortée d'attentats dans des églises à

Villejuif de Sid AHMED GHLAM en avril 2015, les attentats du 13 novembre 2015, et les attentats de Bruxelles le 22 mars 2016.

Bien qu'il s'agisse là d'un attentat avorté, en raison du courage des passagers du train, les personnes présentes, victimes choquées psychologiquement, et pour certaines physiquement, resteront marquées à vie par la violence inouïe d'un homme résolu à mettre en pratique sa funeste idéologie meurtrière.

La FENVAC, partie civile représentée par Maître Chantal BONNARD, se rendra quotidiennement aux audiences pour soutenir les victimes et publiera sur son site internet un compte-rendu exhaustif des débats pour ce procès qui se tiendra sur quatre semaines, jusqu'au 18 décembre.

### **Quel calendrier ?**

Tel qu'il ressort des informations communiquées par le Président le 16.11.2020 :

- La première semaine sera consacrée à l'examen des personnalités des accusés ; l'audition des enquêteurs ; l'audition des passagers du train parties civiles, dont les passagers américains ;
- La deuxième semaine sera consacrée à l'audition d'autres témoins et d'autres parties civiles ; à la confrontation entre les accusés, les parties civiles et les témoins ; l'examen de la téléphonie de Ayoub EL KHAZZANI ; l'audition d'experts en ADN et légistes ; l'interrogatoire de Ayoub EL KHAZZANI et une confrontation avec les passagers américains ; les actes de complicités ; audition des policiers de manière anonyme ; Audition des enquêteurs de manière anonyme sur les complices ; Audition d'une juge d'instruction belge
- La troisième semaine sera consacrée à : Audition de témoins Audition d'expert, Facebook des accusés ; Interrogatoire de CHATRA détenu en Allemagne ; Sur le parcours des accusés depuis l'Algérie jusqu'en France ; Personnalité des accusés ; Audition des psychiatres ; Investigations belges sur les complices ; Lien entre le Thalys et le 13.11.15 ; Audition de témoins pour les accusés ; l'audition de personnalités
- La quatrième semaine sera consacrée à l'interrogatoire des accusés
- La cinquième semaine sera consacrée aux plaidoiries des parties civiles ; aux réquisitions de l'avocat général ; aux plaidoiries de la défense ; aux dernières paroles des accusés ; à la mise en délibéré ; à l'audience sur les intérêts civils.

## JOUR 1 – LUNDI 16 NOVEMBRE 2020

### Résumé de cette journée d'audience

*Cette première journée d'audience, comme lors de toute journée qui annonce l'ouverture d'un procès, faisait place tout d'abord à la vérification de l'identité des accusés, le rappel de leurs droits et des chefs d'accusation. Puis, les parties civiles sont citées et les témoins appelés, et le rappel des faits effectué par le Président.*

*L'après-midi fut ensuite consacrée à l'examen de personnalité de Ayoub EL Khazzani, principal accusé dans cette affaire, à savoir celui qui a tenté de commettre l'attentat à bord du Thalys. Après une enfance au Maroc près de Titouan, il rejoint son père en Espagne, avec le reste de sa famille, au titre du regroupement familial. Après avoir été arrêté et condamné à deux reprises pour trafic de drogues par les autorités espagnoles en 2010 et 2011, et étant lui-même consommateur, ses parents déménagent à Algeiras, où ils résident toujours aujourd'hui. Il rejoindra ses parents peu de temps après.*

*Après un bref séjour en France en tant qu'employé en CDD par la société Lyca Mobil et faute de pouvoir trouver du travail après la fin de son contrat, il se rend à Molenbeek afin de vivre chez sa sœur, qui y vit avec son mari. C'est après avoir vu des images de populations civiles bombardées par les États-Unis et l'armée de Bachar El-Assad qu'il dit s'être senti sensible à cette situation, qu'il voyait comme une injustice, et que seul l'EI, qu'il voyait comme une sorte de « Robin des Bois », pouvait combattre. Il partira en Syrie au mois de mai 2015.*

\*\*\*

Ouverture de l'audience par le président de la Cour d'Assise, Franck ZIENTARA, qui rappelle les règles sanitaires.

Le Président demande aux 4 accusés de se lever et de déclarer leur identité. Il demande également aux interprètes de décliner leur identité.

Il rappelle aux accusés leurs droits : de se taire, de faire des déclarations et de répondre aux questions de la Cour.

Le Président lui rappelle les chefs d'accusation. Ayoub EL KHAZZANI est détenu à Fleury-Merogis.

Le Président cite l'ensemble des parties civiles et procède ensuite à l'appel des témoins.

Le Président procède ensuite au rappel des faits.

#### ➔ Examen de personnalité de Ayoub EL KHAZZANI

Le Président lui demande sa position sur les faits qui lui sont reprochés, à savoir les tentatives d'assassinats ainsi que l'association de malfaiteurs criminelle. Il répond qu'il reconnaît l'ensemble des faits.

Le Président précise que le chef de tentative d'assassinat concerne l'ensemble des parties civiles concernées. Ayoub EL KHAZZANI reconnaît et est d'accord.

Ayoub EL KHAZZANI est né en 1989. Il avait 25 ans lors des faits, et il a 31 ans aujourd'hui.

Il lui demande s'il avait une kunya, il répond que oui, que c'était Abdu Abderahman.

Il lui demande s'il a d'autres surnoms. Il répond que oui.

Le Président l'interroge sur ses parents : Ayoub EL KHAZZANI répond que son père est un père normal de tradition marocaine. Il a 69 ans. Il est peintre en bâtiment. Il habite en Algérie, à Algeciras en Espagne. Il l'appelle mais son père est une ancienne génération dit-il, il ne parle pas trop. C'est environ une fois par mois.

Il dit que son père a une mentalité ancienne.

Le Président dit que son père parlait dans une ITW et disait de Ayoub EL KHAZZANI que c'était son fils préféré. Il lui demande si ça correspond à la réalité. Il répond que c'est lui qui pense ça. Il dit que ça le touche mais qu'il ne sait pas pourquoi il a dit ça.

Sur sa mère, elle est femme au foyer, habite aussi en Espagne. Elle a 60 ans environ.

Ayoub EL KHAZZANI est de nationalité marocaine. Il a un passeport et une carte d'identité. Il dit l'avoir laissé au consulat d'Istanbul. Ils « ont pris son passeport parce qu'il manquait une page ».

Le Président dit qu'en effet c'est ça, mais que la première fois il avait déclaré que son passeport lui avait été volé à la gare de Bruxelles Midi. Ayoub EL KHAZZANI confirme que c'était des mensonges.

Il dit aujourd'hui ne plus avoir de papiers. Son passeport est resté au consulat.

Sa carte d'identité marocaine, il dit l'avoir cassé et jeté.

Le Président dit que ses parents vivent en Espagne. Ayoub EL KHAZZANI n'a pas la nationalité espagnole, mais il avait une carte de résident espagnole de 5 ans, délivrée le 16 janvier 2011 et qui arrivait à expiration le 8 juin 2015. Cette carte lui permettait de se déplacer en Europe.

Le Président note qu'il ne l'a pas fait renouveler. Ayoub EL KHAZZANI dit qu'à ce moment il voulait partir en Syrie, qu'il était dans un autre monde. A ce stade, il n'a aucun papier. Il était donc en situation irrégulière de partout. A ce moment il dit qu'il n'a pas voulu se refaire un passeport marocain parce qu'il était dans un autre monde.

Avant d'être incarcéré, il était en Belgique.

Avant de partir en Syrie, il vivait avec sa sœur en Belgique.

Au début il ne l'avait pas dit, qu'il mentait. Aujourd'hui, il confirme qu'il vivait chez sa sœur à Molenbeek.

Il dit qu'en 2015, il était en Belgique et que ses parents étaient en Espagne.

Le Président lui demande s'il avait voyagé en Europe avant les faits : il dit avoir fait la France, l'Allemagne, la Belgique et un transit en Allemagne.

Sur sa famille : il a des frères et sœurs. Il a 2 frères, Souleymane, qui habite au Maroc à Titouan. Il travaille avec une société d'aéroports. Il réceptionne la marchandise. Il a deux enfants.

L'autre frère, Hemrann, est marié et deux enfants. Il est né en 1987. Il étudie la religion, les sciences islamiques à Titouan. Il dit aussi qu'il fait des petits boulots comme ça. Il fait notamment des travaux de peintures. Il a été expulsé d'Espagne vers le Maroc en 2014, le 12 février. Il a été expulsé par les autorités espagnoles, selon Ayoub EL KHAZZANI est parce qu'il n'avait pas de papiers. Ayoub EL KHAZZANI dit qu'il a profité du regroupement familial lorsqu'il avait 17 ans contrairement à son frère.

Le Président demande si son frère aurait en fait été expulsé pour des propos anti-occident, ce que maintiennent les autorités espagnoles.

Le Président se réfère au fait que Ayoub EL KHAZZANI ait dit que des renseignements espagnols se soient rapproché d'eux pour travailler dans les renseignements, sur des personnes qui allaient dans des mosquées. Pour être infiltré dans des mosquées. Le Président lui demande en quoi son frère aurait des renseignements sur certaines mosquées et sur les personnes radicalisées qui les fréquentent. Ayoub EL KHAZZANI dit qu'il ne sait pas pk. Ayoub EL KHAZZANI ne répond pas vraiment à la question. Il dit qu'il n'a pas compris pourquoi les services espagnols leur ont demandé ça.

Le Président lui demande si son frère lui a enseigné des choses sur l'aspect religieux. Il répond qu'avant il était dans la drogue à Madrid et que son frère l'a aidé à sortir de ça. Il mentionne la sincérité des conseils de son frère. Le Président lui demande s'il lui a permis de découvrir l'Islam et de changer par rapport à ce qu'il était avant. Il répond que oui. C'est quelqu'un en qui il a beaucoup confiance.

Le Président lui demande s'il a des contacts avec lui. Il dit qu'en 5 ans, il l'a eu deux fois au téléphone. Il dit qu'il lui a envoyé son numéro mais que le nécessaire n'a pas été fait au niveau de la prison pour que le numéro soit identifié par l'établissement pénitentiaire.

Ayoub EL KHAZZANI a deux sœurs : Salma, Oumema

Oumema est agent d'entretien et mère au foyer. Elle a deux enfants. Sa sœur habite à Barcelone, elle a déménagé de Belgique pour aller vivre à Barcelone. Elle est mariée à Karim B, qui habitait également à Bruxelles.

Ayoub EL KHAZZANI dit que c'est à cause de lui qu'ils ont déménagé. Elle est née en 1993, et l'a hébergé pendant toute une période, entre mai 2014 et mai 2015, à Bruxelles. Il dormait dans le salon. Il dit qu'il est proche d'elle. Ils ont 4 ans d'écart. Le Président lui demande s'il est proche de son mari. Il dit que oui.

En garde à vue, il avait dit qu'il n'avait jamais logé chez elle. Ayoub EL KHAZZANI reconnaît que c'est faux. Le Président lui demande pourquoi il a menti au début. Ayoub EL KHAZZANI répond qu'il était dans un autre monde.

Il a une autre sœur, Salma. Il a des échanges tels avec elle.

Il a une autre sœur, Ouda. Née en février 2000. Elle fait des études de commerce et vit chez les parents.

Il a qualifié sa famille de normale et sa vie de famille de normale. Le Président lui demande si la famille le soutien, si c'est une famille soudée. Inaudible

Ayoub EL KHAZZANI est né au Maroc. Il dit que son père était en Espagne et qu'il a fait un regroupement familial et que c'est pour ça qu'il est arrivé en Espagne.

A Titouan, son père dirigeait un club d'athlétisme. Le Président lui demande si la famille avait une aisance matérielle à ce moment-là. Ayoub EL KHAZZANI dit que c'était normal. Ses parents étaient propriétaires d'une maison. Le Président a l'impression qu'il y a une certaine nostalgie sur la vie au Maroc. Ayoub EL KHAZZANI dit que oui, « c'était bien ».

Son père a finalement voulu aller en Espagne. Pdt un certain temps, 5 ans, il n'a pas vu son père. Il dit que sa mère et son oncle l'ont élevé pendant ce moment. Ayoub EL KHAZZANI dit qu'il y avait trop de libertés. Sa mère se retrouvait seule avec 6 enfants. Son oncle a remplacé son père pour diriger la famille, qui était moins sévère que son père.

Le Président lui demande s'il a fait de la petite délinquance. Il dit qu'il a « fumé ».

Lors du regroupement familial, la famille a rejoint le père sauf les deux autres frères. C'était en 2007. Il a d'abord vécu à Madrid dans un quartier où il y a de la drogue. Ayoub EL KHAZZANI s'est lui-même mis à vendre de la drogue. Le Président fait référence à un reportage, qui a été fait sur lui, qui disait que c'était un trafiquant notoire et qu'il s'était fait arrêter 2 fois. Il confirme et précise qu'il s'agissait de petits trafics. Le Président lui demandait combien il gagnait entre 2007 et 2015. Il répond entre 100 à 500 euros par jour.

Le Président lui demande ce que ses parents en pensaient. Ayoub EL KHAZZANI dit qu'ils n'ont pas accepté cet argent et qu'après ils ont déménagé pour aller à Algeciras en 2010. Le Président lui demande si c'est lié au trafic de drogue et ses arrestations. Ayoub EL KHAZZANI répond que oui.

L'avocat dit que c'est mal traduit.

Le Président dit qu'il y a 3 interprètes. Il demande à ce qu'une autre interprète le fasse.

Ayoub EL KHAZZANI précise du coup que les 100 à 500 euros n'était pas forcément par jour, mais plutôt par mission.

Il va rejoindre ses parents pour aller vivre à Algeciras. Il dit que c'était pour s'éloigner de tout ce trafic. Il y est resté environ 2 ans.

Puis il part à Paris fin 2013/ début 2014.

Le Président lui demande s'il a travaillé et si oui, dans quel domaine. Il dit qu'il a un peu travaillé dans la restauration et dans la boulangerie pâtisserie au Maroc. Il a travaillé de 2010 à 2014 dans une agence de marketing. Il distribuait les prospectus. Il gagnait très peu.

Sur sa vie sociale : il dit avoir rencontré un certain Bilal et Ylies dans le cadre de la distribution de prospectus.

Le Président lui demande comment il a obtenu un emploi en France. Il dit que c'est par la société Lyca Mobile.

Il arrive en France accompagné de ses deux amis début 2014 via cette société. Il était payé 1200 euros par mois. Il a signé un contrat de travail en février 2014. Le DG de Lyca Mobile a été entendu. Ayoub EL KHAZZANI devait travailler jusqu'en mai. C'était donc un CDD, qui n'a pas été renouvelé. Certaines choses ne semblaient pas être respectées dans le cadre du travail détaché. Il disait que pendant ce temps-là il était à Drancy et aussi à Aubervilliers. Ce contrat s'interrompt. Il part ensuite habiter chez sa sœur en Belgique. Il travaillait au marché, il achetait et il vendait. Il a travaillé dans une société de textile pendant 7 mois, il était payé 1000 euros. Il a rencontré certaines personnes, tels qu'un certain Hassan. Il a rencontré surtout des syriens dans le cadre de ce travail. Le Président lui demande s'il a des comptes bancaires et de l'urgent dessus. Ayoub EL KHAZZANI répond que non.

Le 16 juillet 2014, il dit que quelqu'un a acheté une Mercedes en espèces pour 15 000 euros. Le Président dit que c'est pourtant lui qui apparaît comme étant l'acheteur. Ayoub EL KHAZZANI : inaudible. Il dit qu'il ne se souvient plus du nom de ce quelqu'un.

Président : « *je suis sûr que vous vous en rappellerez en faisant un petit effort* ». Ayoub EL KHAZZANI dit qu'il ne se souvient plus de son nom. Cette personne lui disait que [inaudible].

Le Président note qu'il a envoyé des mandats Western Union à sa mère et à sa sœur. Ayoub EL KHAZZANI dit que dans la famille, on s'entraide.

Le Président lui demande s'il a beaucoup d'amis et demande de parler des amis qu'il a.

Le Président lui demande ses relations sur Bilal Chatra. Ayoub EL KHAZZANI répond qu'il n'y a rien à dire, qu'ils ne se « *connaissent pas à la base* ». Ayoub EL KHAZZANI dit qu'il l'a simplement croisé.

Le Président lui demande s'il connaît M. Bakkali. Ayoub EL KHAZZANI répond qu'il ne l'a jamais vu.

Sur les frères El Bakraoui : Ayoub EL KHAZZANI inaudible. Il dit qu'il pense qu'il ressemblait à la personne présentée par la juge d'instruction.

Sur un certain Najoui ? : Ayoub EL KHAZZANI dit que ça ne lui dit rien.

Ayoub EL KHAZZANI dit qu'il a été condamné pour trafic de drogues en Espagne, en 2009 et 2010. Il a été condamné à 2 ans de sursis. Il n'a jamais été en détention en Espagne. Il a juste fait de la GAV.

Sur son engagement religieux : inaudible. Il dit être musulman sunnite, de tradition marocaine. Il se dit être pratiquant par les gens normaux. Le Président lui demande de préciser. Inaudible.

Le Président note que Ayoub EL KHAZZANI a été tenté par des mouvements radicaux salafistes.

Le Président lui demande si dans sa famille, on adhère à une conception radicale de l'islam. Ayoub EL KHAZZANI dit que non, pas radicale mais conservatrice oui.

Le Président lui demande s'il est sur une interprétation des textes littérale. Le Président note qu'il était partisan d'un salafisme. Ayoub EL KHAZZANI dit qu'il n'a jamais dit être salafiste.

Le Président note qu'il s'estimait comme étant un noble combattant selon le rapport du QER.

Il dit que ce qui l'a fait rentrer dans l'EI est une longue histoire. Le Président dit qu'on rentrera plus en détails là-dessus.

Le Président lui demande concernant les mosquées qu'il fréquentait notamment à Alger, de s'exprimer : il dit qu'il en a fréquenté une oui.

Il a été dans une école coranique quand il était jeune, lorsqu'il était encore au Maroc.

Le Président mentionne le fait que son frère était l'imam d'une mosquée. Ayoub EL KHAZZANI dit que dans cette mosquée, il n'y avait pas vraiment de radicaux et que son frère n'est pas imam.

Le Président dit qu'il s'est éloigné de ça mais qu'ensuite à Madrid notamment il portait le qamis et portait la barbe. En 2011, pour l'audience sur le trafic de drogues

Ayoub EL KHAZZANI dit qu'il s'est éloigné un peu de la religion, qu'il cherche la logique dans ses pratiques.

Le Président dit qu'on aura l'occasion d'y revenir.

Sur sa santé : Ayoub EL KHAZZANI a consommé du cannabis mais il dit qu'il n'en consomme plus.

Il dit qu'il pratiquait la natation, l'athlétisme.

Le Président lui demande s'il apprécie la musique mais qu'il a arrêté d'écouter la musique depuis Alger. Il dit que c'est en lien avec la religion.

Il dit qu'il écoute des anachid mais qu'il n'écoute pas lorsqu'il y a des instruments musicaux.

Le Président lui demande s'il aime collectionner des choses. Ayoub EL KHAZZANI dit que non.

11 février 2016, le Président mentionne la découverte d'une arme de scie artisanale lors d'une visite dans sa cellule. Il dit qu'il change très souvent de cellule, qu'ils le font changer tous les 15 jours. Elle était fabriquée à partir d'une boîte de conserve. Ayoub EL KHAZZANI dit qu'il ne va pas à la cantine, qu'il ne voit personne, et qu'il y a trois grillages à sa fenêtre, que rien ne peut passer.

Il dit que le 13 janvier 2016, un mois avant la découverte de cette scie artisanale il aurait commandé des sardines à l'huile. Ayoub EL KHAZZANI dit qu'il avait l'indigence. Le Président

dit que ce n'est pas la question, que c'est la boîte de sardine qui l'intéresse. Ayoub EL KHAZZANI dit que non, qu'il n'a jamais vu cette scie.

Il avait ensuite été envoyé au quartier disciplinaire. Son avocate déplore qu'à l'époque il a été sans avocat et qu'on ne lui ait pas montré l'objet en question. Elle précise que c'est la seule fois où il a été en quartier disciplinaire. Son avocate déplorait et avait décrit au directeur pénitentiaire ; et que certaines mesures, dont les réveils réguliers, dont partie de la surveillance d'un individu considéré dangereux et ne sont pas des brimades. L'avocate déplore qu'à un moment, il était réveillé par les surveillants toutes les 30 minutes, selon l'avocate. Le Président dit que le directeur de l'établissement mentionne toutes les 3 heures, non toutes les 30 minutes. « Il faut limiter l'exagération ».

Le Président lui demande comment ça se passe. Ayoub EL KHAZZANI dit que c'est difficile, notamment sur l'isolement.

Le quartier pénitentiaire de Mont-de-Marsan dit qu'il a toujours été correct avec le personnel pénitentiaire et que pendant un moment il avait des conversations nocturnes avec ses codétenus par la fenêtre. Et qu'ensuite ça a été diminué par la pratique de sa prière.

Le Président lui mentionne des graffitis sur les murs. Le Président lui demande ce que ça voulait dire. Ayoub EL KHAZZANI dit que c'était des écrits sur la patience.

Il n'a jamais fait de travail dans le cadre de sa détention. Il a bénéficié de manuels scolaires. Des permis de visite lui ont été accordés. Il téléphone très régulièrement à sa famille en Espagne.

#### **Audition de l'enquêtrice de personnalité :**

Elle a rencontré Ayoub EL KHAZZANI en 2017. Pas de difficultés particulières pendant l'entretien. Il s'était montré assez coopératif. Il dit qu'ils sont une famille unie et soudée ainsi qu'avec ses petites sœurs, dont il est très proche. Sa mère le décrivait comme un enfant très joueur et que c'était le meilleur de ses enfants. Son éducation était basée sur la réussite scolaire et son père était très stricte là-dessus. Son éducation scolaire prévalait sur son éducation religieuse, qui était surtout portée sur les valeurs : faire la prière, respecter ses aînés, etc.

En 2003, son père va à Madrid pour des raisons professionnelles, et qu'il était très strict. Et que là, il a changé de comportement, et qu'il a décroché l'école, qu'il commence à consommer des produits stupéfiants. Progressivement il arrête sa scolarité et est en conflit avec sa mère, ce qu'il dit regretter par la suite. Il va changer de comportement grâce à son frère, qui le reprend et qui va lui faire arrêter sa consommation de drogues.

La mère n'évoquait aucun changement depuis le départ du père et que Ayoub EL KHAZZANI ne lui a jamais manqué de respect.

Ayoub EL KHAZZANI se disait être surpris par la mentalité différente en Espagne, qu'il s'est rapidement intégré, qu'il était content d'avoir retrouvé son père.

Ayoub EL KHAZZANI va travailler avec son père sur des brocantes, ce qui lui permet de pratiquer la langue. Il dit que c'est là qu'il va avoir des mauvaises fréquentations, avec des bagarres, que c'était aussi un moyen de se faire une place dans la rue. Ce sera confirmé par ses sœurs et sa mère.

Il reste pendant seul a un an à Madrid après le départ de ses parents à Algeciras. Sa consommation de drogue le plonge dans une dépression nerveuse, qui le rend paranoïaque. Il prend alors la décision de rejoindre sa famille, qui lui permet d'arrêter sa consommation de drogues. Ses sœurs constatent aussi son amélioration. Il évoque un contrat de quelques mois dans une agence publicitaire

Il parle de Lyca Mobile. Il reste en France quelques mois espérant trouver un autre emploi mais en vain. Il s'installe finalement chez sa sœur à Molenbeek. Reprend une activité sur les marches avec son beau-frère et part ensuite travailler dans une entreprise de triage de vêtements, qui lui permet une rémunération de 200 euros par mois, argent qui lui permettra de rémunérer son voyage en Syrie.

Il expliquera que sa famille a été persécutée par les services secrets nationaux, qua sa sortie du tribunal en 2011, les services de renseignements lui auraient demander des informations sur des mosquées. Il a refusé et il disait que les services l'auraient alors menacé et que sa famille était surveillée. Il invoquera aussi l'expulsion de son frère d'Espagne au Maroc, qu'il a pris comme une injustice. Il se souvient aussi d'une dame âgée qui lui aurait crache dessus alors qu'il se rendait à la mosquée. Et il disait se sentir sensible aux populations civiles bombardées par les États-Unis et l'armée de Bachar El-Assad. Son beau-frère dira qu'il se souvenait de la réaction de Ayoub EL KHAZZANI devant ces images, qu'elles l'avaient très impacté. Ayoub EL KHAZZANI pensait que seul l'EI combattait cette injustice, qui lui faisait penser à Robin des Bois. Il part en Syrie au mois de mai 2015.

Sa famille disait ne pas avoir vu de changement de comportement avant ce départ. Ses proches disant qu'il est musulman et qu'il prône un Islam modéré fonde sur la paix et le pardon.

Ayoub EL KHAZZANI expliquait que ce sont surtout les américains qui bombardent les mosquées, et que l'attentat du Père Harel était tout aussi injuste, qu'il ne faut pas tuer les personnes dans les lieux de culte.

Sur son parcours sentimental : pas de relations sérieuses, évoque quelques conquêtes en Espagne mais rien de sérieux. Il disait tjrs très bien s'entendre avec ses proches, ses frères et sœurs et ses parents.

Ayoub EL KHAZZANI se décrit comme quelqu'un de solitaire.

Il évoque ses loisirs et son intérêt sur la pêche, qui lui permet de travailler sa patience.

En détention, il pratiquait le sport et prendre des cours de français.

Il se disait être assez naïf, qui pouvait lui causer des problèmes. Ces proches le décrivent comme quelqu'un de sensible et d'affectueux, bien qu'être quelqu'un de stressé.

Le Président lui demande si sa famille appartient à un mouvement orthodoxe de la religion musulmane.

Le témoin dit qu'elle n'a pas plus de précision mais que tous évoquent une pratique « standard » de prières, de ramadan mais sans plus et notamment au niveau du père, qui semble être le grand pratiquant de la famille.

Il dit que ses convictions religieuses ne dépendent pas de l'EI, mais que c'était surtout sur la défense des civils et un rôle protecteur de l'EI, que c'est là-dessus qu'il a adhéré et pas tellement sur les thèses religieuses.

Le Président lui demande s'il en est revenu de tout ça. Elle dit qu'il n'y a pas eu de condamnation de l'EI au moment où elle le voit, mais des condamnations d'attentats qui ont pu être faites contre le père Hamel. Il pensait que le fait que des mosquées soient bombardées en Syrie ne justifiait pas de faire la même chose en France.

Le lien avec le père semble le toucher particulièrement, sur l'absence qu'il a vécue difficilement. Qu'en Espagne, il a vu son père et qu'ils avaient plus une relation d'homme à homme et qu'il avait vu son père dire dans les médias qu'il était son fils préféré et que ça l'avait particulièrement ému.

L'enquêtrice mentionne que Ayoub EL KHAZZANI est quelqu'un de très émotionnel, qu'il était pétrifié, qu'elle a dû le rassurer, que les émotions revenaient sur les relations avec son père, et sur la situation des civils en Syrie.

Pour l'enquêtrice, la relation avec l'EI était plus sur une perspective d'engagement politique.

Le Président demande à Ayoub EL KHAZZANI s'il a des observations sur la déposition de l'enquêtrice de personnalité.

Ayoub EL KHAZZANI répond qu'il reconnaît les faits qu'il a fait mais inaudible. Le Président dit que ce matin il a reconnu les faits.

Ayoub EL KHAZZANI (inaudible) : c'est moi qui ait fait ça, mais qu'il n'est pas d'accord avec l'intention avancée par le juge d'instruction.

Le Président dit que là, il conteste et que là il dit que les tentatives d'assassinats étaient à l'encontre des américains mais pas à l'encontre des personnes dans le wagon. Ayoub EL KHAZZANI dit qu'effectivement c'est ça.

Son avocate lui demande s'il a eu l'intention de donner la mort à Marc Moogalian. Il dit que Abaaoud lui a dit qu'il y avait des américains dans le wagon, et que Marc Moogalian était à côté.

Le Président dit qu'il maintient sa position : qu'il a voulu tuer les américains mais pas les autres.

Le Président qu'on va revenir sur les faits de manière extrêmement précise de toute façon.

Il dit qu'il a vu les soldats américains, puis des femmes et des personnes âgées, et qu'il n'a finalement pas pu tirer.

Il dit que les vidéos YouTube, la politique de Bachar El Assad l'ont poussé à partir en Syrie.

### **Questions de l'Avocat Général :**

Lui demande s'il joue un rôle particulier dans la mosquée et il dit qu'il ne jouait pas un rôle particulier. L'Avocat Général fait référence au fait qu'il a fait le muezzin et que ce n'est pas tout le monde qui fait le muezzin.

L'Avocat Général lui demande pourquoi il a refusé la demande des renseignements. Il dit qu'il a vécu dans un quartier où il y a des armes et qu'il ne voulait pas que les gens du quartier savent qu'il ferait du renseignement.

L'Avocat Général lui dit que c'était des infos sur des personnes de la mosquée, pas sur des gens qui auraient des armes dans le quartier.

Il dit qu'il aurait craint les représailles des personnes du quartier.

Il dit qu'il a tout expliqué pourquoi.

L'Avocat Général lui demande quelle est sa conception de l'Islam aujourd'hui. Il répond qu'il cherche « le milieu »

L'Avocat Général lui demande l'ex de la musique. Il répond que (inaudible)

Il n'écoute pas la musique.

L'Avocat Général lui demande son rapport aux femmes : l'enquêtrice a dit qu'il a refusé de lui serrer la main. Il dit que c'est toujours le cas.

Avocate intervient : « avec son avocate il n'y a pas de soucis ».

(...)

L'Avocat Général lui dit que ce n'est pas l'EI qui aurait pu incarner des héros venant apporter secours : l'EI ce n'est pas le croissant rouge !

Ayoub EL KHAZZANI répond qu'il y a une autre version maintenant mais que l'EI ayant pris les territoires à Bachar El Assad, il y avait un mélange, qu'il était dans une bulle. Il dit qu'il n'en n'a même pas parlé avec sa famille.

L'Avocat Général dit que l'EI, c'est l'action guerrière, et les assassinats. Il dit que ça, ça ne le fascinait pas mais qu'il voulait aller en Syrie pour aider les gens

L'Avocat Général lui dit que l'EI intervient avec des kalachnikovs, pas avec des trousseaux de secours.

### **Questions de l'avocate d'Ayoub EL KHAZZANI**

Son avocate s'exprime : « On est d'accord, que dans la garde à vue, (il) a dit n'importe quoi ». Que la bonne version est à partir de l'instruction, quand il a décidé de parler. Ayoub EL KHAZZANI dit que oui, et que pendant un moment il n'a pas eu d'avocats.

Son avocate revient sur leur première rencontre. Elle n'a pas encore accès au dossier. Elle demande à avoir accès au dossier. Par la suite, ils se mettent d'accord que la version fantaisiste du braquage ne tient pas et qu'ils vont faire un écrit au juge d'instruction pour qu'il s'exprime. On est au début du mois de septembre.

Sur son positionnement aux victimes, elle lui demande s'il a souhaité s'adresser à elles. Ayoub EL KHAZZANI dit qu'il a écrit un courrier pour les victimes.

L'avocate veut revenir sur le père, que son père l'a fait souffrir, qu'il en a eu le « cœur séché ». Que son grand frère est un salafiste assez rigoureux. Ayoub EL KHAZZANI est d'accord. Elle lui demande la différence entre un salafisme de science et un salafisme djihadiste. Elle lui demande d'expliquer. Son grand frère lui a dit qu'il sacrifie sa vie pour étudier la religion mais qu'il est loin du djihad.

Elle lui demande si elle pense que la mosquée ait pu intéresser les services secrets.

Il n'a finalement fait qu'une année d'école coranique et que son frère est un savant. Il dit qu'il n'avait pas du tout ces connaissances et qu'il s'est réfugié dans la religion. Un palliatif a ses toxicomanies, dit son avocate.

Elle lui demande pourquoi il apprenait le Coran par cœur.

L'avocate revient sur ses activités en détention et sur les diplômes qu'il a passé. Ce sont des diplômes de français et de maths. Il a aussi étudié les sciences. Il dit être curieux.

Il dit qu'il a commandé des livres d'astronomie, de sciences.

Avocate mentionne l'idée des sciences qui viennent s'opposer à une vision religieuse. Elle lui demande comment il concilie ces aspects.

Ayoub EL KHAZZANI dit aujourd'hui que les études, c'est sa fenêtre à l'isolement.

Il a aussi dit que s'il a des enfants, qu'ils ne fassent pas les mêmes erreurs que lui et qu'ils puissent étudier.

Elle lui demande si s'il avait été plus éduqué, son parcours aurait été différent. Il se décrit dans ;influence comme quelqu'un de très influençable, Ayoub EL KHAZZANI confirme, il dit que oui il est très influençable. Et que les études lui permettent de contrer ça, d'être moins naïf et influençables.

L'avocate mentionne le suivi psy régulier qui a été mis en place. Il dit que oui, bien que le psychologue n'ait pu venir que deux fois avec le COVID – 19.

**Suspension d'audience –**

L'avocate motive sa demande pour que Clint Eastwood soit auditionné et qu'il ne soit pas passé outre. Elle pense que Clint Eastwood pourrait apporter des précisions sur les attitudes des américains et sur les consignes de tournage qui prétendent reprendre avec exactitude les faits qui se sont déroulés à bord du Thalys.

L'équipe médicale et les pompiers ont joué leur propre rôle. Elle considère qu'il s'agit d'une véritable reconstitution.

L'avocate est étonnée et que les parties civiles ont fait la promotion sur beaucoup de plateaux TV.

Stone affirme que la séquence dans le train est exactement semblable à ce qu'il s'est passé. Il ajoute que Clint Eastwood et son équipe voulaient avoir l'histoire exacte. Et que des questions très précises étaient posées.

L'avocate déplore qu'ils ne se soient pas rendus disponibles lors de la reconstitution ni lors de confrontations.

Clint Eastwood a été le [premier dépositaire de cette reconstitution avec tous les détails, et que c'est pour ça qu'elle a des questions à lui poser.

**L'Avocat Général** considère que les américains pourront confronter les accusés à la barre. Clint Eastwood n'est témoin de rien. Ce témoin a 90 ans. Il réfute une plaidoirie du buzz.

## **JOUR 2 – MARDI 17 NOVEMBRE 2020**

### **Résumé de cette journée d'audience :**

*Cette deuxième journée d'audience était consacrée au parcours et à l'examen des personnalités des trois co-accusés d'Ayoub El Khazzani.*

*Ces derniers sont Redouane EL AMRANI EZZERRIFI, Bilal CHATRA et Mohamed BAKKALI.*

*Redouane EL AMRANI EZZERRIFI, âgé aujourd'hui de 28 ans, a raconté avoir gagné l'Europe en 2015 car il n'y avait, d'après lui, rien à espérer au Maroc. Il a rencontré Abdelhamid Abaaoud en Turquie où il a logé au même endroit avec d'autres migrants, puis a effectué un voyage entre la Turquie et la Grèce dans le même bateau. Il a nié toute implication dans ce dossier.*

*Bilal CHATRA, est un jeune algérien âgé de 24 ans. Il a été élevé jusqu'à ses 14 ans par sa grand-mère et a expliqué être "un enfant des rues" qui a arrêté l'école à 14 ans et qui a quitté l'Algérie à 18 ans afin de "découvrir le monde" comme il l'a soutenu à la cour. Il arrive en Turquie, à Istanbul où il devient passeur. Il y rencontre Abaaoud qui le prend sous son aile. Il partira en Syrie pendant 5 mois puis prendra "la route des Balkans" afin d'ouvrir le chemin à Abaaoud en vue de la préparation des attentats. Il a déclaré à la Cour que son rôle s'était néanmoins arrêté là.*

*Mohamed BAKKALI a été entendu ensuite. Ce belge de 33 ans est présenté comme le logisticien présumé des attentats du 13 novembre. Il conteste toutes les accusations à son égard. Il a parlé d'une enfance heureuse. Néanmoins après son bac, ne trouvant pas de travail, il devient vendeur de contrefaçons. Il admettra à la Cour avoir choisi la facilité et avoir commis des erreurs. S'il reconnaît avoir eu une conception « littéraliste » de l'islam, il affirme en revanche avoir toujours rejeté sectarisme et violence. L'Avocat Général a pointé notamment ces mois passés en Égypte en 2012 au côté d'un*

*imam et ses relations proches avec les frères El Bakraoui, kamikazes des attentats de Bruxelles en mars 2016. Il a nié partager l'idéologie des frères qui avaient pour lui, une mauvaise connaissance de la religion.*

\*\*\*

## **I. Sur la personnalité de Monsieur EL AMRANI**

Le président demande sa position sur les faits avant toute chose : il dit qu'il conteste les faits mais dit qu'il sait des choses.

Il dit qu'il y a des choses qu'on a besoin de comprendre. C'est une situation délicate, il parle d'un passeur.

Intervention de l'Avocat Général : il demande qu'il y ait l'usage de l'interprète car il est très compliqué de comprendre son français.

Le président lui demande s'il préfère parler en français ou en arabe. Il dit en français. On lui demande de bien parler dans le micro.

Monsieur EL AMRANI est né à TAZA en 1990. Il a 30 ans. Il dit avoir un surnom qui est « *politique* ». On lui demande l'explication de ce surnom. Il explique qu'il était au Maroc... on ne comprend pas précisément ce qu'il dit et donc il est demandé l'intervention de l'interprète.

Le président lui demande pourquoi on le surnomme « *politique* » ?

Il répond que C'était son mot de passe à l'époque de Facebook : « *A l'époque je voyais la vie comme un jeu politique après j'ai utilisé ce mot là comme mot de passe* ».

La vie comme un jeu politique c'est-à-dire ? il dit que sa vision du côté politique n'éclairait pas sa vision de la vie et qu'il voyait donc la vie différemment. Le Président dit que ça ne l'éclaire pas plus.

Le président lui demande s'il avait un projet politique ? il dit que non, il n'avait aucun projet. Cela n'a rien à voir avec un engagement politique, ou un islam politique.

Le président dit que ce surnom est curieux.

Sur son alias de Redouane Sebbar : il dit qu'il l'a utilisé pour l'asile politique en Allemagne. Il a utilisé plusieurs noms pour différentes demandes d'asile. En Hongrie, en Grèce... il y a au moins 4 ou 5 identités différentes.

Il dit qu'en fait il y en a qui sont des pseudos sur Facebook.

Il est de nationalité marocaine. Il a bien un passeport marocain mais ne l'a pas sur lui. il avait dit avant en audition qu'il l'avait perdu ce qui est donc faux.

Pourquoi il a menti au juge : il avait peur d'être renvoyé et donc il mentait et disait avoir perdu ses papiers.

sur son père : il vend des herbes de médecine et travaille dans les marchés au Maroc. Il a un stand de plantes médicinales.

Le président lui dit que son père serait voyant. Il dit que oui mais qu'il ne connaît pas très bien. Il a un don selon l'accusé.

Sur sa mère : elle est au Maroc et est femme au foyer. C'est une couturière. Elle travaille avec son oncle et sa fille.

Sa famille est modeste, il dirait même qu'ils sont pauvres.

Comment il considère son enfance : enfance très dure, pas de moyens, mais il ne le reproche pas à ses parents.

Il dit que son père a deux femmes. Il a 3 demi-frères et 3 demi-sœurs. Avec sa deuxième femme qui est sa mère, il y a 5 enfants.

Il dit n'avoir pas pu finir ses études pour des questions d'argent. Il a commencé à travailler à l'âge de 6 ou 7 ans. Il trimbrait des sacs plastiques dans les marchés. Il vendait des sacs de courses.

Il avait dit pour sa demande d'asile que son père était mort. Il dit en fait qu'il a menti car il faut mentir pour une demande d'asile. La plupart des gens mentent.

Le président rappelle qu'il faut dire la vérité dans cette audience. Il dit qu'il est là pour dire la vérité.

EL AMRANI dit que son avocat aurait informé sa famille de sa situation. Le président dit qu'apparemment sa famille aurait été informé très tardivement, en 2019. Alors qu'il a été incarcéré en 2016.

Il dit que c'est parce que durant cette période, il était incarcéré pour l'histoire de Daech et pour sa famille, c'est une honte. Donc il n'a rien dit.

Il avait honte d'être en prison pour l'histoire de Daech mais il dit aussi qu'il était stressé, qu'il prenait des médicaments pour oublier. Il dit que ça allait être problématique dans sa famille surtout qu'il est l'aîné et qu'il est le responsable de tous ses frères. Il dit qu'il était comme le deuxième père de ses frères. Il a grandi comme ça.

Sur les problèmes avec la drogue : il en avoir toujours eu. Il consommait de l'alcool, fumait du shit, prenait de l'ecstasy, de la cocaïne, et consommait des médicaments. Il a commencé à fumer à l'âge de 17 ans.

Le président demande s'il était violent à cette époque : il dit être une personne qui n'aime pas les problèmes mais quand on approche sa famille, il devient mauvais.

Le président parle du rapport du QER, qui parlait de certaines violences. Notamment il parle qu'un de ses demi-frères aurait essayé de le tuer en le poignardant. Ces violences étaient aussi en lien souvent avec des relations amoureuses.

Le président parle du fait qu'à un moment il a décidé de quitter le Maroc et veut savoir comment : il dit qu'au début il voulait aller en Italie. Une personne lui promettait des contrats pour rentrer légalement. Mais cette personne était un menteur. Il est donc parti à Istanbul. Il est parti avec 3 autres personnes. Il dit qu'il ne connaissait personne à Istanbul.

Pour lui l'islam, celui qui aime le prophète, n'aime pas les problèmes et tuer sans raisons. Dans le coran il y a des versets qui disent que celui qui a tué une âme sans raison est comme s'il avait tué un peuple.

Le président demande si alors il n'a pas rencontré des gens un peu radicaux et qu'il aurait pu être séduit par eux : il répond que non.

Le président demande pour quelles raisons il a quitté le Maroc : il ne voulait rejoindre aucun groupe islamique en quittant le Maroc. Ce n'était pas son intention.

Comment arrive-t-il en Allemagne ? il a échoué souvent pour rentrer à pied en Europe. Une fois il a réussi avec deux autres personnes, ils ont marché environ 17 jours. Ils n'avaient pas de quoi manger. Il s'est mis d'accord avec une des personnes pour rentrer dans un village chercher à manger et à ce moment-là ils se sont fait arrêtés et ont fait demi-tour. Une des personnes avec lui a été arrêté et renvoyé en Syrie.

Il était avec un passeur pour la Grèce et le passeur lui a dit de passer par la mer. Il est rentré à Izmir puis est arrivé à Athènes.

Ensuite il est passé par de nombreux pays : Serbie, macédoine...Hongrie. Puis il est arrivé en Allemagne.

Il était dans une ville proche de Hambourg.

La demande d'asile en Allemagne a été refusée mais il avait le droit de faire appel. Il a été incarcéré donc n'a pas pu le faire.

Le président demande s'il s'est déplacé dans les pays à côté ? il raconte qu'une fois il est entré en France et est retourné en Allemagne. Il ne se rappelle plus quand c'était exactement. C'était sûrement en été. Il est resté 3 jours en France. Il y avait une personne avec lui qui avait une tante en France qui lui avait dit qu'elle l'aiderait à trouver du travail et donc cette personne lui a donné de l'espoir d'avoir un avenir en France.

Cela ne s'est pas fait et il n'est pas revenu en France. Il est retourné en Allemagne.

Il n'a pas été incarcéré en Allemagne à part pour cette affaire. Il a été une fois arrêté par la police en revanche pour une histoire de vol.

Le président parle du fait que l'accusé a pris plusieurs identités pour percevoir plusieurs sommes d'argent données par l'état allemand qui s'apparentent à des aides aux réfugiés. Il dit qu'au début il ne voulait pas et on lui a conseillé de le faire. Il dit que cela n'a pas duré longtemps.

Le président : « *vous êtes très influençable monsieur ?* ». L'accusé répond qu'à ce moment-là il était dans le besoin et c'est pour ça qu'il a fait cela. il faisait les choses selon sa situation.

Il parle ensuite d'une relation amoureuse avec une femme lorsqu'il était au Maroc. Quand il est parti en Turquie il a su qu'elle l'avait trompé et il s'est détaché d'elle.

Il a fait plusieurs vols de nourritures, de portefeuille etc...

Sur son engagement religieux : il est musulman mais ne sait pas s'il est sunnite. Il pratique la prière régulière depuis son incarcération. Pour lui c'est de tradition musulmane, comme ce qui est la norme dans son pays.

Que pense-t-il des personnes salafistes, takfiristes : il répond que par rapport à sa vision, ce qu'ils font c'est inacceptable et ce n'est pas la religion. Ils ne pratiquent pas le vrai islam.

Dans le rapport de détention lu par le Président : il est décrit comme respectueux, calme, poli, discret. Il fait du sport, de la musculation, il prend des cours de français.

Il travaille au sein de la prison. il reçoit aussi de l'argent d'une personne qu'il a connu en prison et qui l'aide.

→ **Audition des témoins en lien avec l'enquête de personnalité**

***Audition de Madame Nolwenn G, enquêtrice de personnalité :***

Pas de serment car entendu à titre informatif. Pouvoir discrétionnaire du Président.

Elle a rencontré l'accusé le 28 septembre 20. Entretien avec une interprète.

Pas de proches à contacter. Il a seulement donné les coordonnées de son cousin. Quand ils ont appelé, ils ont eu en fait la sœur de Mr EL AMRANI.

Elle a tenu des propos en contradiction avec ceux tenus par son frère. L'enquêtrice note une opposition de la famille à parler à l'enquêtrice.

Monsieur EL AMRANI est sans enfant et hébergé dans un foyer pour migrant en Allemagne. Pas de problèmes de santé particulier. Médicaments pour problèmes de sommeil et anxiété.

Consommation de cannabis depuis ses 17 ans + consommation d'alcool et ecstasy dans les moments festifs.

Contexte familial : fratrie de 5 enfants. Une sœur aînée, lui et ensuite 3 frères.

Sa mère aurait aussi été mariée une première fois, elle a eu un enfant décédé à 5 ans. Il a appris tardivement l'existence de ce frère et cette union précédente.

Milieu très modeste. Il vivait difficilement cette précarité. Sa sœur contredit ses propos : pour elle personne n'a manqué de rien.

Éducation rigide avec un père autoritaire mais pas de violence ou constituait la norme du milieu dans lequel il était. Sa sœur parle plutôt d'une éducation souple et ouverte.

En 2014 : à 24 ans il décide de gagner l'Europe pour « tenter sa chance ». Plusieurs amis l'avaient fait et il voulait essayer. Sa famille s'est montrée opposée à ce départ. Il n'avait pas de destination précise selon sa sœur mais il dit qu'il voulait d'abord aller en Italie. Il s'est ensuite tourné vers l'Allemagne.

Relations familiales : il a conservé le contact avec les réseaux sociaux. Depuis son incarcération, plus vraiment de lien. Il explique cela par un choix personnel pour que la détention soit moins compliquée.

A l'issue de sa scolarité : il s'engage dans un parcours pro sans vraiment de spécialité. Il a toujours travaillé en faisant quelques boulots à droite à gauche.

Il n'a pas de parcours professionnel particulier mais veut seulement subvenir à ses besoins.

Vie sociale et amoureuse : il aurait été avec une femme, Siam, ils devaient se marier mais il a voulu partir en Turquie et cela ne s'est pas fait. ils se sont alors séparés.

Il dit qu'il a toujours été entouré d'amis proches, d'enfance. Sa sœur confirmera ses dires.

Sur la vie spirituelle : famille de confession musulmane, parents qui pratiquent normalement. Ses parents sont illettrés et donc n'ont jamais été prosélytes. Il ne se dit pas très régulier dans sa pratique. Pratique assez ouverte dans sa famille.

Une personne côtoyée en Allemagne dit qu'il n'a jamais vu de pratique particulière de sa part sur ce point.

Conclusion de l'enquêtrice : jeune homme de 30 ans, qui a grandi dans un village marocain dans une famille nombreuse. Cela lui a donné l'envie d'être autonome financièrement très vite. Il s'est senti en infériorité par rapport aux autres. C'est un élément qui revient souvent.

Aspect positif dans son parcours : il a toujours pu se débrouiller tout seul, capacité d'adaptation, aisance relationnelle. Atout positif pour sa réinsertion.

**Question de la Cour** : raison du refus de contact avec la famille ? elle répond que la sœur ne lui a pas donné de raisons. Elle a été confuse en répondant.

#### **Intervention de la défense :**

Sur sa situation en Allemagne : l'avocat demande pendant combien de temps il a côtoyé les personnes en Allemagne qui ont dit qu'il n'était pas prosélyte ? elle répond que c'était des personnes côtoyées pendant 1 an et demi donc qui constitue une relation longue.

#### **Intervention de l'Avocat Général sur sa personnalité :**

Il demande la définition du mot politique pour lui : il répond qu'au pays il y a des situations qui ne sont pas justes (au Maroc), il y a des choses dans le monde politique qu'on n'a pas envie de voir.

L'Avocat Général demande des précisions.

Politiquement, il dit qu'il parle de façon limitée au Maroc.

Intervention de l'avocat de EL AMRANI : il dit que son client a été très ému des propos de l'enquêtrice de personnalité. Il voulait que ça se sache. Il a pleuré.

Sur le politique : EL AMRANI parle du racisme de la police au Maroc par exemple.

Sur « la vie comme un jeu politique » : il dit qu'il parle du racisme et que toute notre vie est politique.

Il dit que la Turquie était sa porte d'entrée pour l'Europe.

Il parle de ABBAOUD qu'il connaissait sous un autre nom. Il disait que ce dernier était gentil et qu'il ne se doutait de rien à son égard. EL AMRANI voulait seulement rentrer en Europe.

L'Avocat Général parle de sa demande d'asile en Allemagne, il y a 3 pages où il parle de menace de l'EI.

Il répond qu'il voulait dire la vérité en arrivant en Allemagne mais que c'est des gens qui lui ont dit qu'il fallait faire comme ça pour rester en Allemagne. Il dit qu'il a créé cette histoire avec des personnes. Il dit reconnaître avoir fait des erreurs. Il dit n'avoir pensé qu'à lui sur le moment et quand il a fait une deuxième demande il n'a pas voulu aboutir sur ces demandes.

Sur les déclarations de sa sœur : il dit que chacun à son point de vue. Il a vu les choses autrement. Son père ne gagnait pas beaucoup d'argent, pas de salaire fixe et donc on ne peut pas dire qu'on est une classe moyenne selon lui. S'il avait eu une bonne situation il aurait pu finir ses études.

### **Intervention de la défense :**

Son avocat parle du fait qu'en arrivant en France (incarcération), il ne parlait pas français : l'accusé répond qu'il a voulu apprendre le français car pour lui c'était important. Son avocat rappelle qu'il parle avec lui seulement en français mais qu'ici à l'audience c'est difficile avec le masque, le micro.... Il dit qu'il a des diplômes sur son niveau de français.

Il dit aussi qu'il a appris l'allemand. Il dit ne pas aimer vivre dans un pays où il ne parle pas la langue. Il aime apprendre, étudier.

Sur sa vie en Allemagne : il dit qu'il était avec des gens bien, des allemands venaient le voir pour lui demander de l'aide et il était apprécié, respecté. Monsieur Lutz (nom à vérifier ?) apparaît souvent dans son discours, c'est une personne qui l'aurait aidé en Allemagne.

Sur le rapport du QER : ce rapport ne démontrerait pas d'idéologie radicale. C'est aussi la conclusion du rapport de détention.

Il lui demande son opinion sur l'Europe, la France, les valeurs, la république : il répond qu'il connaît peu la France, il a vécu en France deux ou trois jours et on ne peut pas connaître le pays en aussi peu de temps mais concernant la prison, il dit avoir connu des gens bien. Il dit avoir une relation amicale avec un détenu qui au début ne voulait pas lui parler car il avait l'étiquette terroriste. Aujourd'hui, c'est une relation proche de lui.

L'avocat dit que le psychologue a également évoqué sa non-radicalisation.

Sur son passage devant le JLD, l'avocat demande s'il se souvient de ce qu'il lui a dit : il répond qu'il a demandé au JLD de le placer en détention et qu'il acceptait dans le sens où il était en contact avec des personnes. Il lui a dit qu'il préférerait être en détention mais qu'il voulait que soit appliqué la justice et qu'on voit qui il est vraiment. Il avait exactement déclaré : « *je préfère être en détention et que la vérité apparaisse* ».

Suspension à 13h

Reprise à 14h10

## **II. Audition de Monsieur CHATRA sur sa personnalité**

Sa position sur les faits :

Il dit reconnaître sa complicité par rapport à une organisation terroriste mais ne reconnaît pas la complicité d'assassinat de personnes.

Il reconnaît avoir aidé El Khazzani à avoir ouvrir le chemin mais ensuite son rôle se serait arrêté.

Il est né en Algérie en 1996 à BOUSSADA. Il a eu 18 ans en 2014.

Le président parle de ses surnoms. Il dit avoir eu différentes personnalités/identités. Il dit utilisé en fonction des systèmes des pays. A chaque fois qu'il est dans un pays, il change. Il dit que c'est dans le but de se protéger, « *pour vivre* ». Il dit être clandestin.

Il se faisait appeler Abou Hamza mais également « *Hamza le sniper* ». Il ne peut pas expliquer ce surnom. Mais il dit ensuite qu'il a fait un entraînement au sniper.

Sur son père : il est décédé quand sa mère était enceinte de lui, apparemment de deux mois. Il serait mort à 24 ans.

Sur sa mère : il ne connaît pas la date de naissance exacte de sa mère. Elle est mariée et vit avec son mari et ses enfants, en Algérie. Sa mère faisait le ménage dans une société de gaz.

Sur son enfance : il a été élevé par sa grand-mère pendant 15 ans puis a vécu avec sa mère 3 ans jusqu'à 18 ans.

Il était dans une famille pauvre. Il vivait sur l'argent du mari de sa grand-mère.

Il était souvent avec son oncle et ses trois tantes qui étaient assez « intellectuels » selon lui.

Le président parle d'un rapport pluridisciplinaire qui parle d'oncles et tantes qui l'auraient entraîné vers la toxicomanie.

L'accusé dit que non mais qu'il était « *un enfant de la rue* ». Le président demande si son oncle ingénieur d'état s'occupait de lui ? il dit en fait que son oncle était encore étudiant à ce moment.

C'était en fait apparemment ses cousins qui l'ont poussé dans la toxicomanie. Il consommait du hachich. Pas d'autres drogues. Il a commencé à 11 ans.

Relation avec sa mère : il n'a pas spécialement de souvenir avec sa mère. Mais plutôt avec sa grand-mère.

Il a encore des contacts avec sa mère.

Il a des demi-frères et demi-sœurs. Il dit qu'il les a laissés jeune et ne les connaît pas vraiment finalement.

Il a une bonne relation avec son beau-père.

Il a quitté l'Algérie à l'âge de 18 ans, le 10 octobre 2014. Il dit qu'il aime voyager et avait envie de voir le monde. Il n'avait pas de diplôme particulier.

Il dit qu'il n'avait aucun avenir en Algérie, il voulait partir mais revenir après des expériences et acquérir des expériences.

Il a quitté l'Algérie pour découvrir le monde et pas pour des raisons économiques.

Il est tout d'abord entré en Turquie, à Istanbul.

Il dit qu'il a connu ABAAOUD en Turquie, il avait une bonne relation avec lui. Ce dernier lui parlait souvent du Cham et qu'il y avait une belle vie là-bas.

Il lui a demandé s'il voulait y aller et il a dit oui. Il n'avait pas de garant pour pouvoir y aller. Et donc Abaaoud l'a aidé là-dessus.

Le président rappelle que là ce sont les faits et qu'il faut rester sur les éléments de personnalités.

Il dit qu'il est resté en Syrie 2 mois et 10 jours. Il a quitté la Syrie vers le Cham début 2015.

Il dit qu'il voulait aller là-bas en tant que citoyen croyant. Il est resté 5 mois là-bas puis il a quitté la Syrie pour retourner en Turquie. Il a connu Mr Khazzani pour lui falsifier des papiers.

Il arrive en Grèce ensuite au mois de juin 2015. Ensuite il rejoint l'Allemagne car la présidente allemande avait dit que les réfugiés syriens pouvaient venir et a ouvert le chemin pour les réfugiés. Il a fait le « *chemin des Balkans* ». Il faut beaucoup de moyens financiers pour faire ce chemin mais c'est plutôt facile selon lui.

Il avait dit qu'il était passé par l'Italie et la Sardaigne ce qui est en fait inexacte. Il voulait le faire mais n'a pas réussi.

Il arrive en Allemagne, dans la ville de Cologne. Au début il était comme un touriste et ne faisait rien. Il était hébergé dans les hôtels. Il vivait avec le « *système allemand* ». Il ne se souvient pas des noms des hôtels où il était hébergé.

Il était dans un hôtel à 100 euros la nuit. Le président se demande comment cela se fait qu'il ne se souvienne pas du nom. Il se rappelle juste que c'était vers un lac.

Il est ensuite allé voir la police car il n'avait pas de papiers et il a été amené dans un centre pour dormir et manger. Ce jour-là il dit avoir donné toutes des informations correctes. Il va ensuite à Dortmund.

Il dit qu'il a pris plusieurs identités pour pouvoir s'enregistrer plusieurs fois et avoir des « droits » à chaque fois : hébergement, nourriture....

Ensuite Pays-Bas et expulsion en 2016. Il est ensuite à Aix-la-Chapelle dans un centre d'hébergement puis arrêté.

Le président dit qu'il aurait travaillé comme passeur en Turquie. Monsieur CHATRA avoue qu'il était bien passeur. Il gagnait environ 200 à 500 euros par personne qu'il accompagnait à la frontière. Il dit qu'il faisait deux voyages par mois environ avec 3 ou 4 personnes. Il est confus sur cette réponse.

Il avait aussi des aides en Allemagne. Il avait 600 euros apparemment avec 2 identités. Il parle ensuite de 3 identités. On ne sait pas exactement.

Sur les 200 000 euros qu'il aurait accumulés, le président veut savoir d'où ça vient : il dit les avoir acquis grâce à son intelligence et sa ruse. Il a envoyé ce patrimoine en Algérie.

D'où provient cet argent ? il dit l'avoir rassemblé tout au long de son parcours. Cela a pris beaucoup de temps. Il a travaillé comme passeur, falsifié des documents en Allemagne par exemple. Il les a mis sur un compte secret en Algérie.

Comment il communique avec ses amis, sa famille ? il répond que c'est téléphoniquement seulement.

A l'époque il dit qu'il utilisait plusieurs comptes Facebook. Il avait 3 comptes. Le président parle d'un compte qu'il s'intitulait « *Jeans* ».

Relation amoureuse : il dit ne pas avoir de petite amie.

Relation amicale : il dit avoir des amis partout dans le monde. « *Où je vais, je crée des amis, je suis comme ça* ». Il n'a pas de meilleur ami.

Sur Monsieur Khazzani : il dit ne pas le connaître. Il a fait sa connaissance à travers des informations et des intermédiaires et l'a aidé comme ça. Il n'a aucun objectif avec lui.

Des amis lui avaient dit qu'il allait rencontrer El Khazzani en Turquie, qui n'avait pas de passeport donc il l'a aidé. Sur une période de 15 jours il le voit 5 fois mais a oublié précisément. Mais ensuite chacun a pris son chemin.

Sur BAKKALI : il ne le connaît pas. Il ne l'a pas rencontré et n'a pas de lien avec lui.

Sur ABAAOUD : ce dernier le considérait comme « son petit ». Au début il le considérait comme un grand frère mais ne connaissait pas sa personnalité. Ce n'était pas un ami mais une connaissance de travail.

Il a été arrêté à Cologne : il a été accusé de vol ou tentative de vol.

Il a été arrêté ensuite deux autres fois pour d'autres vols. Il dit que c'était des vols « par nécessité ». Il a été incarcéré en Allemagne.

Sur la tentative de suicide : il dit que non ce n'est pas vrai.

Sur cette histoire : incarcéré en avril 2016.

Sur ses loisirs : le tourisme, se promener, le football.

Sur la religion : il se dit musulman sunnite et croyant. Il ne connaissait pas l'islam au début, il s'est renseigné tout seul et a appris avec l'EI. Depuis sa naissance jusqu'à 18 ans, il n'avait aucune attache religieuse. Il a appris par la suite.

Il n'est pas salafiste, il dit juste qu'il croit à tout, et croit en Allah.

Précision du Président : il a été détenu en Allemagne et détenu en DP en juillet 2016 puis remis à la France le 20 avril 2017 et a été incarcéré en France le 21 avril 2017.

Sur les incidents en détention : il dit avoir été torturé psychologiquement pendant deux ans. Puis il a été mis dans une cellule à part. le président revient sur les différents incidents en détention. Il y en a eu plusieurs. Il aurait menacé des gardiens, aurait détérioré du matériel, aurait tapé des personnes...

Le président rappelle seulement qu'il y a des personnes avec moins d'incidents que lui. L'avocat de Monsieur intervient en disant qu'on parle de ces incidents sans écouter la version de son client.

Dans un incident il avait dit avoir fait exprès de frapper quelqu'un pour aller à l'isolement et qu'il n'avait pas de problèmes en détention. Le président ne comprend pas vraiment. Ce dernier commence à s'agacer contre Monsieur CHATRA car il y a eu des faits de violence contre un autre détenu.

Mr CHATRA dit aussi que pendant un an il n'y a pas eu d'incident et qu'il faut le noter. il dit qu'il ne faut pas faire un tableau comme ça de lui car il n'est pas tout le temps violent. Le président acquiesce mais parle aussi d'un rapport qui parle d'un comportement asocial et instable.

### **Intervention de Me Casubolo :**

Sur Abou Hamza, sa kunya : est-ce une kunya courante ? est ce qu'il a connu d'autre Abou Hamza ?

Il dit que non. Il dit aussi qu'il ne veut pas répondre à cette question tout de suite. Il dit qu'il donnera l'occasion d'y répondre plus tard. Me Casubolo demande s'il a rencontré Monsieur Ghlam. Il répond que non.

### **Intervention de l'Avocat Général :**

Il dit ne pas avoir compris la situation de son père : il dit que son père était commerçant en vêtement et cosmétique et son père a lui vivait en France. La justice française le connaît mais il ne peut pas dire grand-chose sur eux.

Il a dit des choses différentes apparemment au juge d'instruction. CHATRA dit que c'est sûrement parce qu'ils ne l'ont pas compris.

L'Avocat Général dit qu'il a évolué tout le long sur ses déclarations. L'accusé dit que non, qu'il n'avait pas menti. L'Avocat Général demande la cause de la mort de son père. Il ne sait pas la cause de sa mort car il n'était pas né. L'Avocat Général demande si c'est lié à la guerre d'Algérie. Il dit que sa famille ne lui a rien dit. L'Avocat Général dit que c'est bizarre s'il connaît le parcours carcéral de son grand-père alors qu'il dit que sa famille ne parlait jamais des liens familiaux. Il dit qu'il le sait car son grand père lui ramenait des jouets de France par exemple.

Il dit avoir entendu que son père avait eu une mort naturelle. L'Avocat Général dit qu'il avait dit à l'instruction qu'il ne voulait pas dire car c'était trop douloureux et non pas qu'il ne connaissait pas la raison.

Comment est-il à l'égard de l'État Algérien ? il répond que c'est « *un pays historique* ».

Dans le rapport d'évaluation il est dit qu'il est très contradictoire à l'égard de l'état algérien. L'Ag lui demande d'expliquer ce point. Il dit ne pas avoir tenu les propos « *que son père n'avait pas été protégé par l'Algérie* ».

Il dit qu'il ne veut pas partager sur le politique avec lui. Il n'a pas de critique à propos de l'Algérie.

Quelle est la véritable raison de son départ en Algérie s'il n'a pas de problème en Algérie : il répond que c'est pour la découverte du monde.

L'Avocat Général déclare « *Monsieur vous dites encore des mensonges, en Turquie ce n'était pas pour visiter !* ». Il dit que non. Pourtant l'Avocat Général dit qu'il a toujours été passeur en Turquie donc on ne parle pas de tourisme.

L'accusé dit qu'il croit au destin et qu'en Turquie son destin a changé en devenant passeur.

Il parle de la drogue et dit qu'il consomme encore beaucoup de hachich.

Avec quel argent paye-t-il ses stupéfiants en détention ? il dit qu'il n'a pas de budget spécial là-dessus. Il demande à des amis et il en a.

Il dit qu'il n'achète pas et que ce sont des personnes qui lui en donne. Il ne dit rien de plus sur ce sujet.

L'Avocat Général dit qu'il y a 8 incidents en détention et cela le frappe. Il ne rentre pas dans le rang alors ? l'accusé répond qu'il a déjà été jugé pour ça et ce qui se passe en détention reste en détention. Il a l'impression qu'on le rejuge une nouvelle fois. L'Avocat Général répond que le comportement en détention est effectivement étudié et que cela est normal surtout par le procureur.

Il dit que l'Avocat Général est en train de noircir son tableau exprès pour qu'on l'entende. L'Avocat Général répond qu'il n'est pas le seul à le dire mais que tous les rapports le disent. CHATRA dit que c'est sûrement le fruit de son isolement car on l'a massacré psychologiquement. Il dit qu'ils ignorent

son âme profonde et qu'il s'est transformé en quelqu'un de violent et qu'il se stresse et s'énerve. Il n'était pas violent avant sa détention.

L'Avocat Général dit « *vous étiez donc un sniper calme ?* ».

Il demande comment il a appris les attentats du 13 novembre ? il a appris cela avec le temps, il ignorait au début. Il a appris par la télévision allemande avec un reportage. Il dit que c'était en 2016.

Comment était sa réaction ? il répond « *j'ai eu une réaction et j'ai oublié tout de suite* ».

### **Intervention de la défense :**

Son avocate commence par dire que c'est dur de le connaître. Elle lui demande de décrire son caractère. Il dit qu'il ne sait pas encore qui il est. Il n'a pas encore compris qui il est.

Elle parle du fait qu'il est très méfiant. Il l'a toujours été, il est comme ça depuis tout petit. Il dit qu'il n'aime pas parler de lui et sur lui. L'avocate dit qu'il n'y a aucune enquête de personnalité sur lui et demande pourquoi.

Il dit que c'est pour le bien de la personne concernée.

Sur son père : on revient sur sa mort et sa personnalité. Il dit ne pas vouloir parler de ses parents car ils étaient très jeunes et en plus son père est mort jeune. Sa mère ne lui a rien dit de spécial sur lui.

Il dit sur son parcours « *mon destin m'a mené jusqu'ici* ».

Sur l'argent et les 200 000 euros : l'avocate dit que c'est normal qu'on s'interroge sur ses sommes. Elle demande plus d'explications.

Il dit que l'argent ne l'importe pas et que sa richesse est dans sa croyance.

Sur sa consommation de drogue et les liens sur son comportement : il dit qu'il est quelqu'un de zen.

L'avocate dit que quand il est en état de manque il est dit que pourtant il est tendu. Il ne dit rien là-dessus.

Sur la tentative de suicide : il balaye ses mentions car le suicide dans l'islam est « haram » (interdit).

Sur son affectation au QER : elle dit qu'il n'y a ici aucun incident. Et elle demande comment ça se fait alors qu'il y a beaucoup de relations etc.

Il dit que dans ce quartier, ils appliquent bien la loi. Il a des propos confus qui ne correspondent pas à la question de son avocate.

Il dit aussi que tout le monde a été mis en garde contre lui du fait qu'il est lié au terrorisme. Et qu'il était beaucoup plus surveillé que les autres.

### **III. Audition d'une enquêtrice de personnalité**

#### **A) Sur Monsieur CHATRA**

Auditionné pour renseignement, pas de serment.

Enquête réalisée le 17 septembre 2020. Il a été coopérant tout en indiquant les limites de sa coopération au fur et à mesure.

Il a dit qu'à partir de 2014 il ne dirait aucun élément. C'est à partir du moment où il quitte l'Algérie. Il a juste dit qu'il avait été arrêté en Allemagne à Aix la chapelle.

Il y avait un interprète mais au final il a très bien parlé en français. L'interprète était plutôt là en point d'appui.

Il a expliqué sa détention et sa « vie » en détention. Dans l'échange, il était assez réactif avec même du répondant. Il n'apparaissait pas déprimé ou abattu.

Il s'en est toujours tenu au temps présent. Il a peu de capacité de réflexion dans les échanges. Il a peu donné d'éléments.

Il n'a pas été possible de contacter des proches, son entourage car il a refusé. Il a donc eu un positionnement de protection à leur égard et peut être une forme de honte à leur égard (c'est son interprétation).

Il a dit être célibataire et sans enfant. Il a été élevé par sa mère, son oncle et sa grand-mère paternel. Il lui a dit que son père est décédé dans les années 90 (donc différent des propos d'avant). Elle a senti que c'était un sujet sensible et douloureux et n'a rien voulu dire à son sujet. Cela apparaît comme une blessure pour lui en tout cas.

Il serait fils unique mais sa mère aurait refait sa vie. Elle aurait eu 5 autres enfants. Il dit avoir très peu de relation avec cette fratrie.

Il a développé être un « enfant des rues ». Il va faire l'éloge de la rue qui est une forme de liberté pour lui. C'est pour lui important et valorisant.

Il se décrit comme un délinquant et avoir vendu des stupéfiants.

Sur sa vie sentimentale : il dit n'avoir pas de difficulté pour charmer les filles sans en dire plus.

Il évoque plusieurs déménagements sans mettre des motifs sur ceux-là. Il aurait quitté sa grand-mère à 10 ans. Enfance déstructurée.

Elle ne connaît pas les circonstances de son départ en Turquie. Mais il quitte l'année de sa majorité ce qui pourrait avoir un lien.

Elle revient sur le fait qu'il était très méfiant pendant cette enquête.

### **Question de la Cour :**

Le président revient sur les mystères entourant son père car il a différentes versions.

Il revient en fait sur les propos contradictoires qu'il a tenu à l'enquêtrice et ce qu'il a dit aujourd'hui.

### **B) Sur Monsieur BAKKALI**

Il y a eu un entretien particulièrement long avec lui (3h30). Sur la longueur, elle comprend qu'il est en quartier d'isolement et qu'il en souffre. C'est donc un homme qui a le souci de parler et d'avoir des interlocuteurs et se pose la question de son rapport à la vérité.

Pour lui ne pas avoir d'échanges avec d'autres fait qu'il est confronté à du vide et ce qui est très déstabilisant pour lui. Elle note un changement depuis 2015, c'est un homme qui se pose des questions. Il va conclure en disant « *la Cour d'assises va se demander comment j'en suis arrivé là et moi aussi je me le demande* ».

Il est en décalage sur son identité entre être vu comme un individu dangereux alors qu'avant il se voyait comme un individu dans le souci de l'autre etc...

Elle dit qu'il ne pourra pas porter le masque pendant l'entretien car cela le ramène à des angoisses vécus dans des situations avec masque (plutôt cagoule) et gilet par balle.

Il est belge d'origine marocaine. Ses parents sont berbères et sa famille parle presque seulement berbère.

Ses parents sont venus en France pour le travail.

Elle a contacté plusieurs personnes de son entourage et de sa famille.

Il suit des études en sociologie dans le cadre de son isolement. C'est sa troisième année.

Il a accès à des parloirs familiaux. Il y a ses parents et sa fille puis ses sœurs mais également son épouse actuelle avec qui il a deux autres enfants.

Il a vécu à Verviers dans une « cité » mais qui est décrite comme un paradis perdu où il a vécu une enfance douce et paisible.

Il va quitter ensuite pour aller à Bruxelles et il se sent isolé car il voit cela comme une rupture avec ce « paradis perdus ».

Sur sa relation avec son ex-compagne : cela ne s'est pas bien passé car ils étaient sûrement trop jeunes. Il y a eu des problèmes de garde ensuite. Il s'est remarié ensuite en 2013. Il va avoir deux autres enfants.

Sur son second de mariage : les relations se modifient alors qu'ils ne se voient que très rarement. Il se demande parfois pourquoi sa femme est toujours là. Elle a dit qu'elle restait car sinon « *ça allait être répété* » sans plus d'informations. Elle élève les deux enfants seule aujourd'hui.

De 17 à 20 ans : consommation de cannabis dans le quartier. Il se demande s'il ne passe pas d'une addiction de cannabis à une addiction religieuse sans plus de précisions.

Il évoque en tout cas un changement dans sa vision de la religion. il a changé sa façon d'appréhender les choses.

Il est toujours croyant mais a pu dire qu'un être humain a toujours besoin de croire.

#### **Question de la Cour :**

Il demande si la famille est présente. Elle dit qu'elle est présente mais ne sait pas si la famille est consciente de l'aspect judiciaire et de ce qui l'encourt.

Elle dit que sa femme souffre de dépression et souffre de cette situation. Elle n'a pas dit si elle serait présente au procès ou non.

Sa femme va perdre sa mère d'un cancer en 2016 et connaître l'incarcération de son mari + l'attente d'un nouvel enfant dans des circonstances particulières (il aurait été conçu pendant une visite de parloir). Cet enfant n'est d'ailleurs pas reconnu par son père pour des raisons de problématiques d'état civil (sa femme vit en Belgique et a accouché en Belgique alors qu'il était incarcéré).

Sa première femme parle de problème de son rôle de femme au sein du couple : elle ne pouvait pas passer son permis de conduire, travailler etc... mais cette relation a été très courte au final.

Avant son incarcération, il est en fait assez isolé mais ne se décrit pas dans un inconfort relationnel pour autant car il a une vie de famille. Il donne l'image par ailleurs de quelqu'un de naïf, qui veut aider les autres et peut aller facilement vers les autres.

Sur son trafic de contrefaçons : ce qu'elle comprend c'est qu'il ne peut pas dire non dans ce milieu et dans le milieu des activités illégales même s'il a une famille et une vie de famille.

L'enquêtrice dit qu'il n'est pas le même qu'auparavant.

### **Intervention de la défense :**

Il veut revenir sur les conditions de sa relation avec sa première compagne : il veut savoir s'ils étaient d'accord sur le fait d'être en désaccord ?

Elle dit que la finalisation de la relation a été compliquée. Mais que la relation a été faite d'un commun accord semble-t-il.

Comment Monsieur BAKKALI vous est apparu ? quelles impressions ? : Elle dit qu'elle a vu quelqu'un de fragile qui souffre des conditions de sa détention. Elle l'a trouvé dans une certaine lucidité. Elle l'a senti dans une recherche de prise de responsabilité et de comprendre ce qu'il s'était passé pour lui-même.

Elle dit qu'à un moment cela s'est présenté de savoir s'ils étaient sur écoute durant l'entretien. Il recherchait une espèce d'intimité qu'elle ne pouvait en tout cas donner puisqu'elle doit faire un rapport donc les propos allaient être reversés.

Elle dit qu'il est constamment dans l'impression d'être évalué. Il a ce sentiment.

Elle dit qu'il commence à prendre du discernement et de « l'épaisseur » du fait de ses études en détention par exemple. Il a le temps pour ça. il commence à émerger dans une personnalité aujourd'hui.

Sur son rapport à la religion, l'avocate demande son avis : il a mentionné le fait d'avoir fréquenté plusieurs mosquées à Verviers et que c'était des mosquées très cosmopolites mais elle n'en sait pas plus.

Sur son ami qu'elle a pu contacter : il disait qu'il était musulman salafiste sans en dire plus. Ce dernier se disait catholique. Ils s'étaient fréquentés jeunes à Viviers et faisaient du football ensemble par exemple. Monsieur BAKKALI disait en tout cas qu'aujourd'hui il n'avait plus d'amis.

### **→ Monsieur BAKKALI sur les éléments de personnalités évoqués par l'enquêtrice :**

Il a 33 ans, il a la double nationalité franco-marocaine. Relation proche avec son père qui avait un garage dans lequel il a travaillé. Sa mère était femme au foyer.

Sur le « paradis perdu » de Verviers : il dit que ce n'est pas le terme employé mais endroit où il a de très bons souvenirs. Il connaît beaucoup de monde là-bas, petit microcosme.

Il fait une précision sur sa sœur : elle a fait des études avant d'être naturopathe. Elle est en Algérie depuis 2013.

A l'époque des faits : il avait deux adresses car il n'était pas marié avec sa compagne. Il n'est pas marié aux yeux de la loi belge. Il est seulement marié religieusement au Maroc.

Il a eu son bac à 20 ans. Bac de technicien commercial.

Il a travaillé au garage de son père comme ses frères, c'était une chose assez naturelle pour lui. il a commencé à acheter des voitures ou des pièces détachées.

Le président lui demande pourquoi il n'a pas continué : il dit qu'il ne pouvait pas vraiment empiéter sur l'activité de son père et qu'ensuite il a vite basculé dans la délinquance.

Il parle ensuite du fait qu'il ait appris l'arabe, il voulait aller à Médine. Il voulait aussi comprendre le coran.

Il peut tenir une conversation simple en arabe. Il a connu à cette période Mr EL BAKRAOUI. Il fait la connaissance de son frère également.

Actuellement, il suit des cours en sociologie. Il dit que cela a été un long cheminement.

A cette époque il voit beaucoup les frères EL BAKRAOUI. Ils se retrouvaient dans plusieurs cafés dont le café « chez Elodie ». Il va aussi dans plusieurs restaurants dans un quartier de Bruxelles fréquenté par la communauté marocaine.

Sur ses activités de contrefaçon : au départ il allait à Bruxelles et achetait des parfums dans un quartier vers la gare du nord, il s'est ensuite fait des contacts dans ce milieu. Il vendait ensuite à des personnes qui revendaient eux-mêmes. Il se faisait environ 3000/3700 euros par mois avec le chômage.

Produits : parfum au début puis vêtement, surtout des baskets.

Sur la Turquie : il y a été à 4 reprises. Au début il savait qu'en Turquie il y avait de la contrefaçon. Il a rencontré quelqu'un par hasard et a donc ramené de la marchandise par l'intermédiaire d'un contact. En Belgique, il dit qu'il n'y a qu'une amende pour contrefaçon.

Il dit ne pas vraiment se considérer comme naïf comme a pu le dire l'enquêtrice mais qu'il fermait les yeux sur pas mal de choses.

Il a pris un appartement pour entreposer sous une fausse identité (Fernando Castillo) mais au final le projet a été avorté. Il a loué un autre appartement par la suite.

Sur la location de voiture : il en loue et cela aurait un lien avec cette affaire et sera développée ultérieurement sur les faits.

Sur sa relation avec sa première femme : il dit qu'il avait une conception assez littéraliste du couple mais ne se souvient pas que le divorce ait été dû à ça. Pour lui c'était sur leurs comportements respectifs. Il a eu un droit de garde pour sa fille. Il dit être très proche de sa fille.

Sa femme ne travaillait pas, il ne voulait pas vraiment qu'elle travaille d'après ses déclarations. Ils avaient le chômage et il travaillait dans son business de contrefaçon.

Le président demande si sa compagne va venir au procès : il dit qu'il ne pense pas qu'elle viendra. Déjà elle est très malade et la situation est difficile. Il dit ne pas intervenir là-dedans.

Sur la contrefaçon et l'islam : il sait que cela peut paraître contradictoire mais il arrivait à séquencer les deux, avec la religion. Pour lui ce n'était pas paradoxal surtout qu'il disait aux gens que c'était de la contrefaçon.

Sa femme n'a jamais vraiment posé de questions sur cette activité.

Avril 2014 : pèlerinage à Médine et à la Mecque.

Il a bougé un peu en Allemagne, Pays-Bas, Arabie-saoudite, Maroc...

Problème de santé : il a été renversé par une voiture quand il avait 7 ans. Il souffre d'une hernie discale.

Sur des addictions : il a fumé un peu de cannabis étant jeune mais a vite arrêté.

Il a un casier judiciaire vierge.

Sur ses loisirs : il faisait de la natation, il jouait au foot, musculation, un peu de boxe...

Sur son engagement religieux : cela sera repris mais en tout cas il est musulman sunnite. La religion chez lui a toujours eu de l'importance, surtout du côté de sa mère. C'était une évidence pour lui de se renseigner sur sa religion plus tard. Attachement familiale ancien.

Il dit qu'il a eu des pratiques qui pourrait s'apparenter au salafisme et qui peuvent choquer mais de son côté il ne s'est jamais affilié à tel ou tel courant. Il était contre le fait d'être sectorisé et contre la violence.

Il dit avoir déjà rencontré des gens affiliés à ces pensées. Il avait côtoyé une mosquée à Liège a un moment et ne savait pas que c'était des gens qui au final étaient radicaux. Il a ensuite arrêté d'y aller.

Le président parle des frères EL BAKRAOUI : il dit qu'ils ne connaissaient pas au final la pratique de la religion donc leurs avis n'étaient pas vraiment argumentés.

Sur sa détention : il est détenu en France depuis environ 3 ans pour ce dossier. Il a été à l'isolement en Belgique puis en France.

Sur les incidents en détention : il en a eu un dernièrement en juillet. Il avait peu dormi à cause du bruit d'une soufflerie et a dit n'importe quoi. En gros il a un peu craqué. Il y aura peut-être un non-lieu sur cet incident.

Sur son comportement : dans les rapports il est décrit comme courtois et discret, tendu à l'issu des procès, marqué par son isolement.

Sonorisation dans les cellules de Abdeslam et Nemmouche qui parlent d'une tentative d'évasion de BAKKALI. Il répond que c'est n'importe quoi et que ça ne correspond à rien. Il n'a pas compris la sortie de cette note 4 ans après et que c'est lié aux attentats de paris. L'avocate de BAKKALI intervient en disant qu'elle ne trouve pas normal d'évoquer cette note. Le document est arrivé à la toute fin de la procédure et donc trop tard pour l'avocat et donc pas possible d'entendre les vraies écoutes. Cette pièce est très controversée.

### **Intervention de l'Avocat Général :**

Si on résume son parcours d'adulte, il a toujours vécu dans l'illégalité et n'a jamais eu de situation officielle. Il répond que oui.

L'Avocat Général dit que ça interpelle surtout qu'il était dans une famille établie et que tous ses frères et sœurs ont réussi. Il dit qu'il ne pensait pas faire de mal et qu'il voulait très vite gagner sa vie. Il y a donc une vraie banalisation, banalisation qui est facilitée par la banalisation de la contrefaçon par exemple en Belgique.

A la fin de ses études il n'a pas trouvé le travail qu'il voulait et donc il a fait de la contrefaçon. Il dit qu'il a sûrement choisit la facilité. Pour l'Avocat Général cette vie « illégale » permet de tout justifier.

Il dit qu'il allait arrêter avant la détention car il avait un projet de magasin d'électroménager.

L'Avocat Général évoque aussi son train de vie plutôt important. Il est assez conséquent.

Sur son couple : Ils n'avaient jamais envisagé d'aller en Syrie. L'Avocat Général demande cela parce que dans l'instruction pour le 13 novembre, ils ont saisi un téléphone portable ou sa femme parlerait de l'hijra.

L'accusé contredit ses déclarations. Cela ne démontre rien pour lui. Il n'y a rien qui attire à tout cela.

Sur son départ en Égypte en 2012 : il suit des cours pour apprendre l'arabe auprès d'un imam. Il dit être parti deux mois et qu'au niveau financier ce n'est pas un argument car ce n'était pas cher sur place. L'Avocat Général dit qu'il aurait pu apprendre au Maroc et cela aurait été plus simple.

L'accusé dit qu'il voulait juste changer d'environnement.

L'Avocat Général dit qu'à cette époque il connaît très bien ces instituts et qu'il rappelle que tous les terroristes à cette époque vont en Égypte (les frères Klein, Merah...).

Le centre qu'il a fréquenté a été fermé ensuite pour des thèses djihadistes évoqués. L'accusé dit « *ils ont eu bien raison* ».

L'Avocat Général revient sur le fait qu'il a aussi fréquenté la mosquée somalienne et donc un somalien qui a été ensuite martyr de l'EI.

L'Avocat Général dit qu'en fait il connaît des gens partis en Syrie.

L'accusé dit qu'il fréquentait les mêmes lieux car tout le monde se connaît et qu'il y a des liens avec l'islam sans forcément qu'il connaisse des gens de l'EI et sans qu'il y ait de lien avec une radicalisation de sa part.

L'Avocat Général donne des noms de personnes à Verviers qui auraient des liens avec l'EI. Il dit en connaître par relation mais ne sait rien d'autre.

L'Avocat Général lui demande si le fait de côtoyer les frères EL BAKRAOUI ne lui pose pas de problème sachant qu'ils sont liés à des faits de vol à la kalachnikov à un moment quand il les rencontre. Il dit qu'il ne savait pas à ce moment-là. Il a appris des choses a posteriori.

Sur son pèlerinage à la Mecque : L'Avocat Général demande de diffuser une photo de lui. Il apparaît avec une barbe et avec « *une apparence salafiste assumée* ». BAKKALI répond que c'est exact.

Conflit ensuite avec l'Avocat Général sur al-Nosra et l'EI. L'accusé aurait dit qu'il choisirait al-Nosra plutôt que l'EI alors que al-Nosra est un groupe affilié à al-Qaida. L'Avocat Général ne comprend pas ce positionnement. Il aurait pu répondre « aucun des deux ». Il rappelle que al-Nosra a prêté allégeance en 2012, ce qui correspond en termes de date.

Pas d'intervention de la défense.

**Suspension à 20h40.**

## **JOUR 3 : Le 18 novembre 2020**

*L'audience est reprise à 9H30.*

### Résumé des jours 3 et 4 :

*Avant l'audition des différents témoins et parties civiles, tous passagers du train, la Cour a requis deux commissaires de police de la Sous-direction antiterroriste (SDAT) pour appréhender les faits du 21 août 2015, leur chronologie et les différents actes d'enquêtes réalisés pendant l'enquête de flagrance.*

*Ils ont rappelé en guise de préliminaire le triste constat selon lequel la communauté francophone, principale cible du terrorisme islamique depuis 2014 et notamment l'attentat du musée juif de Belgique du 24 mai 2014, a aussi été la principale pourvoyeuse de soldats pour l'Etat islamique.*

*Le déroulement des faits fût l'objet d'âpres discussions dans la salle Voltaire de la Cour d'Assises de Paris. La défense de l'auteur principal et présumé des faits, M. El Khazzani, les deux avocats généraux et le Président d'audience se sont régulièrement interrompus, contestant la pertinence des questions pour la première, et leur formulation pour les autres. Tous cherchent à comprendre comment exactement s'est produit cet attentat, pour lequel deux personnes furent blessées alors que plus de 300 passagers étaient vraisemblablement à bords du train. La dotation d'armement d'El Khazzani fait à cet égard penser que le pire fut évité, alors qu'il possédait plus de 9 chargeurs garnis de munitions de kalachnikov et d'un pistolet automatique.*

*Les passagers du train primo-intervenants se sont succédés à la barre, décrivant tous le regard sombre, noir et déterminé de cet homme qui est sorti torse nu des toilettes du Thalys, l'arme pendante devant lui. Une certitude se dégage au fil de leurs auditions : la catastrophe n'a été évitée que de justesse, et si chacun n'avait pas agi tel que cela s'est déroulé, le drame aurait peut-être lieu dans cet espace clôt. Du banquier qui a immédiatement tenté d'arrêter l'assaillant, au guitariste s'emparant de l'arme, en passant par le contrôleur qui s'est interposé dans ce qu'il pensait être une rixe entre voyageurs, le « massacre de masse » évoqué à de nombreuses reprises a finalement été évité par l'intervention de trois amis américains en voyage en Europe, dont deux bénéficiaient d'une expérience militaire.*

*Le Président d'audience les interrogera sur ce qu'ils attendent de ce procès. Justice, vérité, la victime blessée par balle résume tous leurs pensées : « je voudrais que cette personne n'ait jamais plus la possibilité de commettre un tel acte, pour protéger la sécurité publique ». Ce dernier refusera par ailleurs d'entendre ce que M. El Khazzani souhaitait lui dire ce jour.*

*Les gestes héroïques de ces protagonistes ne les empêchent pas des années après de souffrir encore de l'événement. « Tous les 21 août je tombe malade » déclare une passagère, tandis que l'un des américains qui s'est battu avec M. Khazzani avouera lui aussi que si au début il refusait de croire qu'il était impacté, il s'est aperçu au fur et à mesure qu'il demeurerait plus touché qu'il ne le pensait.*

## **I. Audition de Mme E.M., commissaire de police**

Le Président appelle un témoin à la barre. Il s'agit E. M., commissaire de police. Elle est intervenue dans le cadre de l'information judiciaire.

Elle souhaite disposer de quelques notes, ce que la Cour accepte.

Elle était capitaine de police au sein de la SDAT lors des faits, ce service a en charge le volet judiciaire de la lutte contre le terrorisme.

### **Déclaration spontanée**

Le jour des faits, le 21 août, des enquêteurs ont été dépêchés sur place en qualité d'observateurs à Lille. Le PNAT a changé leur statut dans l'après-midi, ils ont commencé les investigations.

Elle revient sur la chronologie. A 17h47, le signal d'alarme du train est déclenché. Le train ralentit, il avait passé la frontière française. Un échange se produit entre le conducteur du train et le centre de commandement. Il est informé qu'un individu armé a fait usage d'une arme, qu'il y a des blessés dans le train. Les passagers sont parvenus à maîtriser le tireur, il est donc décidé de faire repartir le train. 18h13, le train entre en gare d'Arras voie 6. Les policiers pénètrent dans la rame, afin découvrant un individu au sol ligoté par des liens de fortune, désigné par l'ensemble des passagers comme l'auteur de l'attaque. Il est palpé, un téléphone portable est découvert, de marque Samsung. Il est en état de fonctionnement. Des indications font penser aux enquêteurs que ce téléphone est en langue espagnole.

Il est transporté à Arras. Il est ensuite transporté à l'hôpital pour le soigner.

2 armes sont découvertes : un fusil d'assaut et un pistolet automatique 9mm. Elles sont démunies de chargeur.

Un sac à dos noir, appartenant vraisemblablement au mis en cause, est saisi.

2 victimes sont dénombrées, Spencer Stone et Mark Moogalian. Le premier est blessé au cou, à la main, et présente des traces de coup au visage. Le second est blessé par balle au tronc.

6 passagers ont pu quitter le Thalys lorsque le train circulait à faible allure avant d'arriver. Quelques-uns arrivent aussi à sortir du train à son arrivée, mais ils sont récupérés par les forces de police pour relever leur identité et les prendre en charge.

Les personnes impliquées sont conduites au commissariat.

Un périmètre de sécurité est rapidement mis en place. Une visite de sécurité de l'ensemble de ces rames permet de découvrir qu'une petite valise à roulette noir se situe entre les voitures 12 au 13. C'est là où il a passé une partie de l'attaque. Les services de déminages interviennent à 19h15, effectuent une reconnaissance.

Des enquêteurs de la PJ arrivent sur les lieux à 19h15. Ils vérifient la sécurisation de la gare, du quai du Thalys, et mettent en place un atelier de constatation. Elle décrit les modalités de cet atelier.

Le PNAT a saisi la SDAT, les enquêteurs sont arrivés à 20h40, reprenant les opérations déjà effectuées. Les enquêteurs se sont répartis, certains ont rejoints le mis en cause en GAV, d'autres se sont intéressées aux victimes, d'autres aux témoins.

Sur les quais, ont été découvertes découverts des chaussures de taille 44, bleu marine, appartenant à l'auteur des faits.

Il y avait aussi des traces rougeâtres correspondants à du sang. Les enquêteurs de la PJ de Lille et de la SDAT ont procédé à l'ouverture de la valise et du sac à dos.

La valise est de petite taille, l'auteur des faits est rentré avec dans les toilettes, puis en est ressorti. Elle contenait une paire de lunettes de soleil, une chemise taille S (portée par l'auteur des faits lors de son arrivée en gare), 12 crayons à papiers neufs, un kit de cutters dans son emballage (le cutter est absent, pas les lames rechargeables), une bouteille en plastique transparent avec un bouchon orange troué contenant vraisemblablement de l'essence. Des prélèvements biologiques sont effectués.

Le sac à dos était porté par l'auteur des faits. 9 chargeurs de fusils d'assauts sont trouvés d'une contenance de 30 munitions, un chargeur de 9mm garni, 2 munitions de 7-62 (fusil d'assaut) dont une présente des traces de percussions. Des prélèvements sont réalisés. L'ensemble de ces éléments ne s'y trouvaient pas à l'origine. Les 2 armes ont sans doute été garnies de chargeurs, puis mises dans le sac à dos par les passagers après la maîtrise. A proximité du sac à dos était découvert un cutter, de 16 cm de long, 3 cm de large, présentant des traces de sang. Le lien est fait entre ce cutter et les blessures par armes blanches.

Un des téléphones retrouvés semble appartenir à l'une des victimes.

La vice procureur arrive sur les lieux à 22h10 et leur demande de poursuivre leurs constatations.

Voiture 11, sont constatées de nombreuses valises abandonnées par les passagers qui ont quitté précipitamment la rame. Chacune est vérifiée. Elles seront remises à la disposition de la SNCF, à charge pour elle de les rendre. Voiture 11, l'emplacement du marteau brise vitre est vide, une vitre a été brisée.

Est trouvée de la bétadine, des traces de sang, un marteau brise vitre. Dans une poubelle, 3 tickets de métro parisiens sont trouvés, peu utiles.

Entre les voitures 11 et 12, aucun élément.

Voiture 12, lieu de l'action principale, on trouve au-dessus du siège numéro 13, un marteau brise vitre avec une vitre dégradée. Une ogive est incrustée au sein de la paroi entre la voiture 11 et 12. Elle est extraite et placée sous scellé.

Des traces rougeâtres sont découvertes siège 53 à 56, et sur une tablette siège 62 à 66.

4 serflex / colsons sont découverts, peut-être à cause de l'intervention des forces de police ou SNCF.

Sous une tablette siège 67, il y a une cartouche de fusil découverte, non percutée.

Un morceau de lame de cutter de 3 cm est découvert, correspondant à celui précédemment décrit, avec des traces de sang.

Siège 64 à 71, il y a des traces de sang, indiquant qu'une victime a été positionnée à cet endroit. Sur la tablette siège 71, il y a un étui percuté de 9 mm placé sous scellé.

Sur les 2 armes à feu, elles ont été retirées du Thalys par les primo intervenants. Elles ont été mises en sécurité, démunies de chargeur.

Le fusil d'assaut est muni d'une crosse et d'un canon court, c'est un AK47 calibre 7-62, catégorie A. Sont découvertes dessus des traces de sang.

Le pistolet automatique, M80, 9mm *para bellum*, présente des traces de sang, correspond aux déclarations des individus affirmant avoir frappé l'auteur des faits avec des armes.

### Questions de la cour

Sur les mouvements de paniques, un maximum de policiers a été dépêché sur les lieux. Ils avaient pour but outre l'interpellation de l'auteur de faits de mettre en place un filtrage, et récupérer la totalité des passagers. Enormément de passagers ont quitté le train sans rien emporter. Le but de nombreux passagers était de quitter ce train le plus rapidement possible.

Le président donne lecture cote D17 des déclarations des policiers d'Arras.

Compte tenu du nombre de passagers est mis en place un complexe municipal pour 324 passagers, mais environ 70 personnes ont pu partir.

S'agissant des constatations sur les quais, le président invite l'huissier à présenter des photos des quais : le train, les quais, l'intérieur du Thalys, les traces de sang que les quais.

Sur la valise, le Président mentionne que devant le juge d'instruction, l'auteur des faits a reconnu son appartenance. Il demande à la témoin si la valise lui semblait neuve, ce qu'elle confirme. Sur les lunettes de soleil retrouvées à l'intérieur, il précisera par la suite que ces lunettes ne lui appartiennent pas. La témoin n'a pas de souvenirs particuliers sur ces lunettes.

Chaque élément de la valise est projeté en photographie : crayons de papiers, bouteille en plastique pleine d'essence avec un trou sur le bouchon, une chemise qui était portée par l'individu lors de son entrée en gare de Bruxelles, le sac à dos et les traces de sang à proximité, les chaussures découvertes sur une poubelle, à côté du sac les chargeurs et le portable trouvé (qui appartient à M. Moogalian et lui sera restitué ultérieurement), le cutter, une munition « non percutée » selon les premières constatations mais qui apparaît tout de même percutée à côté des chargeurs, une cartouche percutée. Dans le wagon, un t-shirt manche courte ensanglantée, une chemise découpée, un foulard bleu, le fusil d'assaut dont les primo intervenants ont noté que l'arme avait été huilée récemment, un pistolet, un étui percuté de 9mm,

D226-8, d'autres photos sont projetées sur lesquels le Président revient : le plan de la voiture 11, des pièces où se sont enfermées plusieurs personnes après l'attaque, le salon de confort voiture 11, les effets personnels de passagers abandonnés, le boîtier brisé d'un marteau brise-glace, les voitures des voitures 11, un flacon de bétadine et une lingette présentant des traces de sang, le marteau brise-vitre, puis la voiture 12 : le plan (le Président demande à ce que l'on indique où ont été retrouvées les ogives), les éclats des ogives, les places 12 et 13, le marteau brise vitre, une ogive de 9mm, les traces de sang à différents endroits dans le wagon, les vêtements découpés et un grand foulard bleu, un morceau de la lame de cutter, une cartouche, des colsons, le sas en face des toilettes.

Le Président donne lecture de l'audition d'un passager du train, Monsieur Millowski. Quelqu'un lui a proposé de changer de place pour aller dans la voiture 12. Il était alors en premier classe au milieu du

wagon. Une personne touchée par balle s'est allongée sur son sac. Le témoin a fait sembler d'être blessé et s'est couché au sol. La personne blessée s'est couchée au sol dans le couloir, il y a eu un moment de silence, puis il a vu des personnes appréhender quelqu'un. Il a changé de voiture, en courant avec plusieurs personnes. Ils ont déclenché le signal d'alarme, le train a ralenti mais a continué d'avancer à faible allure, il ne comprenait pas pourquoi. Il est revenu et a vu le blessé avec une couverture de survie. Il ne peut décrire la personne appréhendée.

Cote D231 : la photo du sac de voyage taché de sang du passager dont l'audition vient d'être lu. Sont projetés également ses vêtements tachés de sang, son pantalon noir, sa chemise.

Cote D85 sur M. Stone, il est resté au bloc opératoire. Un certificat médical a été réalisé le concernant, dont le Président en donne connaissance. Il déclarait avoir tenté d'immobiliser l'auteur des faits, qui lui aurait porté plusieurs coups de cutter au niveau de la nuque, puis il déclare avoir neutralisé l'individu avec un clef de coups. Il a subi des blessures superficielles au cou et à la main. L'interrogatoire est rendu difficile par le fait que l'individu ne parle qu'anglais. Une ITT de 2 mois a été fixée par le certificat médical initial. Les photos de son hospitalisation et de ses blessures sont projetées.

#### **Questions des PARTIES CIVILES :**

##### **Me de Montbrial :**

Il demande d'expliquer les critères qui font qu'un service anti-terroriste est saisi des faits. Elle répond que la bascule d'observateurs à enquêteurs se fait par la découverte d'armements lourds, ou selon l'identité de l'auteur des faits. En l'occurrence, cela a été la capacité d'armement.

Sur la bouteille d'essence, quelle est l'utilité tactique de faire un trou sur le bouchon ? C'est de projeter du liquide inflammable sans être soi-même touché.

Sur la capacité létale de EL KHAZZANI, il demande combien de munitions il y avait en tout ? La témoin préfère laisser répondre un autre enquêteur qui a fait les constatations techniques sur les armes.

L'avocat demande son impression le soir des faits. Il demande la dotation de combat d'un soldat dans l'armée française ? 6 chargeurs de 30, qu'il compare avec les 9 retrouvés sur les lieux.

Sur les 2 munitions percutées retrouvées, qu'est-ce que c'est ? Ce sont des munitions trouvées dans une arme à feu, où il y a eu l'action du doigt sur la détente, ce qui veut dire qu'il y a eu un problème mécanique empêchant le tir, ou un problème lié à la fabrication de la cartouche.

Il demande si l'absence de tir est alors indépendante de sa volonté ? La défense conteste la question. *Après débat le président demande le calme, cela fera l'objet de discussions ultérieures.*

Sur les armes utilisées, qu'est-ce que cela lui inspire ? c'est un type d'arme régulièrement retrouvé dans des affaires de lutte contre le terrorisme. Le fusil d'assaut semble avoir été construit à partir de plusieurs parties d'autres armes.

Après les constatations effectuées dans la journée, qu'est-ce que les enquêteurs se sont dits et ont déduits ? Elle est ravie qu'il y ait pu avoir une maîtrise de l'assaillant de l'arme, mais elle ne peut dire ce qu'il se serait passé sinon.

### **Questions de l'avocat général :**

Il demande combien d'enquêteurs ont été mobilisés, sur combien de temps. Elle ne peut donner le nombre d'enquêteurs, un grand nombre.

Sur les passagers, est ce que des signes particuliers laissent penser à leur profession ? Non, il y avait des personnes en costume, d'autres en jean -baskets, il n'y avait pas de profession apparente.

Sur l'état des victimes : elle décrit des victimes traumatisées, au moins sous le choc, dans des états seconds, qui avaient du mal à prendre conscience des faits. Sur les 4 passagers les plus proches et impliqués, ils n'avaient aucun effet permettant de les identifier comme des militaires.

Sur les cartouches retrouvées, y a-t-il eu des informations sur la neutralisation de ces armes ? Monsieur Skarlatos a dit avoir ôté les chargeurs, et manipulé les armes pour les mettre en sécurité.

Elle ne sait pas combien il y avait de passagers dans le train. Le Président précise 374.

Sur le fait qu'il était torse nu lors de l'altercation : pour la témoin, c'est une pratique qui est parfois faite de se dévêtir ou de se raser la barbe, etc ;, cela témoigne d'une volonté de passage à l'acte.

### **Questions de la défense :**

#### Avocate de Chatra :

Sur l'état de la valise, permet-il de savoir qu'elle est neuve ou que l'achat est récent ? Il n'y a pas de traçabilité sur la date d'achat, elle semble juste neuve.

#### Avocate de El Khazzani :

Une seule personne a-t-elle manipulé les armes ? Plusieurs personnes les ont manipulées, la personne lors de son attaque, puis plusieurs témoins.

Sur le fait que M. Skarlatos aurait manipulé l'arme, des personnes mentionnent qu'il aurait au contraire rechargé l'arme au lieu de la désarmer, est ce que cela la surprend ? Elle ne peut répondre.

Sur la bouteille percée, est ce qu'a été retrouvée une trace d'essence dans le sac ? Non.

Par la pression de main il aurait pu quand même projeté le liquide ? Les enquêteurs ont constaté une projection possible.

Le trou pourrait-il servir simplement à ne pas en mettre partout au lieu d'ouvrir le bouchon ? Pour la témoin cela sert surtout à ne pas en mettre sur soi.

50 cl, cela permet de faire des dégâts ? il faut très peu de carburants pour pouvoir incendier quelque chose, il y a besoin de moins 50cl pour le faire.

Un briquet a-t-il été découvert ? Non. Cela expliquerait pour elle pourquoi il a fait le choix de ne pas s'en munir et de laisser la valise dans les toilettes.

Sur les munitions, où les retrouve-t-on ? La témoin demande des précisions. Une munition a été découverte dans une des poches, mais elle a fait l'objet de plusieurs manipulations ; les chargeurs ont été rajoutés, il y a eu l'intervention des services de déminage, donc les lieux de découverte des objets ne peut être pris en compte. A minima ont été rajoutés les deux chargeurs de fusil d'assaut que le témoin avait sur lui.

L'avocate précise que l'on ne peut savoir quand ont été percutées les cartouches. Pour la témoin, c'est à rapprocher avec les différents témoignages qui font état de différents bruits de tir.

Combien de coups de feu ont eu lieu ? Un ou plusieurs ? Depuis le début de l'affaire, les témoins parlent de plusieurs coups de feu, elle ne peut répondre plus à la question.

Sur les colsons, à qui peuvent ils être, SNCF ou policiers ? Des agents de la SUJ sont intervenus (sécurité SNCF) qui utilisent parfois des colsons. Lors des constatations, elle ne peut déterminer qui a apporté ces objets.

Sur le nombre de personnes dans le train, par rapport aux réservations, combien de personnes ont réservé dans chaque wagon ? Thalys a été interrogé dessus. Pour les achats au dernier moment il n'y a pas forcément de relevé d'identité.

L'avocate indique qu'il y a eu le moins de réservation dans la voiture 12 ? Elle ne comprend pas l'intérêt de la question.

Par rapport à un massacre de masse, n'est ce pas surprenant de réserver une place en première classe dans un wagon où il y a le moins de personne ? Elle précise que l'action s'est arrêtée sur la voiture 12, mais il aurait pu continuer dans les voitures.

La réservation d'EL KHAZZANI est en première ou seconde classe ? Première classe voiture 11.

Sur les prélèvements sanguins, cela sera un autre enquêteur qui déposera.

*Suspension d'audience jusqu'à 14h10.*

## **II. Audition de témoin, commissaire de police**

Le président appelle la témoin suivante.

Elle est commissaire de police, et prête serment. Elle souhaite faire usage de notes, ce que la cour accepte.

Elle présentera l'enquête en flagrant délit et l'organisation des services au moment de l'attaque.

### **Déclaration spontanée**

Elle décrit l'organisation de son service au préalable et présente le plan attentat. Ce dernier n'a pas été déclenché pour le Thalys, même s'il peut servir de socle pour les événements de moindre envergure. Ce plan fait l'objet de retours d'expériences systématiques.

Elle revient sur l'attentat au musée de Bruxelles, puis dresse une liste jusqu'au Thalys, dans tous les dossiers où apparaît Abaaoud comme commanditaire. La France était la principale cible des attentats, mais aussi la principale pourvoyeuse de combattants pour l'EI.

La SDAT a été saisie en tout de 52 faits à caractère terroriste, dont 33 commis en France.

La première règle du plan repose sur un retour du personnel au service, même en pleine période estivale comme pour le Thalys.

La témoin a la responsabilité du pôle d'enquête. Elle coordonne les enquêteurs et les techniciens de la PTS (police technique et scientifique) pour créer des binômes et faire remonter les informations. Un atelier témoin et un atelier victime ont aussi été mis en place. 300 témoins potentiels ont été recensés. Un atelier scellés et constatations également. Le maillage territorial a été renforcé par la direction de la PJ de Lille, compétente à Arras.

A côté un pôle renseignements recueille et centralise l'information.

Un pôle relations internationales constitue aussi le point d'entrée et de sortie unique de tous les échanges avec des PJ étrangères. Dans ce dossier, la coopération a été indispensable,

- pour le flagrant délit lors d'une opération en Espagne (lieu de provenance d'El Khazzani), aussi avec la Belgique où a été préparé l'attentat.
- lors de l'information judiciaire : établissement d'une équipe d'enquête commune franco-belge dès le 14 octobre 2015.
- 18 août 2016, lors de la commission rogatoire s'agissant de Bibal Chatra qui était présent en Allemagne, éclaireur sur la route des Balkans pour El Khazzani et Abaaoud. (...)

Le 21, Les effectifs du commissariat d'Arras ont procédé à l'évacuation des passagers, vers une salle. Ils se sont aussi occupés de la prise en charge de Messieurs Stone et Moogalian.

Les lieux de commission des faits se trouvaient voiture 12.

Lors de son interpellation, El Khazzani est resté muet. A 20h25, il a décidé d'écrire son nom et sa date de naissance sur un papier.

Le 21 à 17h45, El Khazzani sort des toilettes, et des tirs. Sur une personne, Damien A. (le président rappelle son anonymat) l'aperçoit. A 17h47, le signal d'alarme est déclenché. A 49, un sms est envoyé pour dire que l'attaque se déroule. Skarlatos s'empare des armes, Stone le neutralise. M. Moogalian a été atteint dans le dos. 6 passagers dont 3 employés du Thalys sont parvenus à sortir à hauteur d'Hénin-Beaumont. Les autres sont arrivés jusqu'à Arras.

L'auteur, identifié comme Khazzani a été repris dans le cadre d'une procédure de tentative d'assassinat en relation avec une entreprise terroriste et de détention d'armes de catégories A.

Les passagers ont été passés au crible des fichiers judiciaires sans résultat, 342 passagers ont été rassemblés tisserand. Certains ont réussi à passer le filtre sans être entendus. En dehors des pré-réservations, il n'y avait pas de relevé d'identité pour les places prises au dernier moment.

Voiture 12, Damien A, se trouve dans le wagon bar, ce qui est dans ses habitudes, se rend aux toilettes à 17h40. A l'ouverture de la porte, il voit un homme sortant des toilettes en transe, fusil d'assaut en main. Il a eu le réflexe de plaquer l'homme armé, et s'est dégagé à la faveur de l'ouverture d'une porte par un contrôleur. Selon Damien A, il aurait tiré 3 coups de feu. Il s'est enfui puis est revenu.

Il a subi une ITT d'1 jour sous réserve de complications psychologiques ultérieures.

M. Moogalian a vu quelqu'un entrer dans des toilettes avec une valise. Il se lève, voit l'assaillant sortir avec une arme, assiste à la bagarre, alerte sa femme, tente de désarmer l'assaillant, essaye ensuite de s'enfuir et reçoit un choc dans le dos. Il tombe entre les sièges, et essaye de ne pas perdre connaissance. Un américain l'aidera jusqu'à sa prise en charge. Son épouse confirme. Son ITT est de 3 semaines.

Son épouse, Isabelle, s'est accroupie sous un siège, elle entend son mari dire qu'il est touché. Elle assiste à l'intervention des militaires. Stone porte ensuite secours à son mari.

Stone, militaire américain, voyage voiture 12 avec Skarlatos et Sadler. Il a été conduit à l'hôpital. Les auditions étaient assistées d'un colonel américain. Il raconte qu'il a été réveillé par un bruit de détonation, il a vu un homme armé qui tente d'actionner la culasse. Il décide d'intervenir, met l'individu au sol, Skarlatos prend l'arme et dit stop. L'agresseur essaye de lui tirer dessus, Skarlatos le désarme. Stone lui fait une clef d'étranglement. L'agresseur le blesse avec un cutter. Puis une fois neutralisé, il prodiguera les premiers secours. ITT de 2 mois selon les certificats médicaux.

Les 3 américains ne portaient aucun signe distinctif. Stone a été plusieurs fois entendu.

Skarlatos était assis à côté de Stone. Il a entendu un coup de feu, a vu passer un employé du train. Il a dit à Stone de l'attraper. Skarlatos s'empare de son arme, et frappe avec l'agresseur. Il met les 2 armes en sécurité, retire les chargeurs, actionne la culasse, il a vu une cartouche éjectée, qui n'était pas partie. Il ne portait aucun signe distinctif. Il est propriétaire de plus d'une vingtaine d'armes, ce pourquoi il s'en occupait. Les serflex avaient permis d'entraver l'assaillant, mais ils n'avaient pas fonctionné. Ils ont été apportés par Chris Norman qui les détenait d'un employé du train.

Le Président Obama l'a appelé, ce qui démontre la pression que peuvent avoir les enquêteurs.

Sadler a aperçu un homme avec une arme. Skarlatos a dit « go Spencer », Sadler intervient derrière ses amis, il précise que l'individu semblait fou furieux et rendait tous les coups. L'assaillant avait un cutter selon lui, et confirme que les colsons blancs ne fonctionnaient pas.

C. Norman voyageait seul. Il a entendu une détonation, s'est couché au seul, entend les américains qui se parlent entre eux. Il maintient le bras de l'assaillant lors de la neutralisation. Il a vu du sang sur Moogalian. Les colsons n'ont pas fonctionné. Il assiste Stone lors des premiers soins à Moogalian.

M. Bruet, installé avec son collègue De Coster a assisté à la scène initiale entre Damien A. et l'individu. Il tente de mettre fin à leur altercation. Il s'est rendu compte des armes, s'est réfugié dans l'espace bagage. Il s'occupe des voyageurs ensuite en donnant sa trousse de secours. Il disait avoir été pointé par l'arme de l'assaillant.

T. De Coster son collègue assiste à l'altercation originaire, se déplace, entend une détonation à proximité. Il se réfugie dans le fourgon. Il alerte par téléphone le 112 et la cellule Thalys. Il fuit et avertit les passagers. Il se réfugie avec 3 collègues et 2 passagères dans une petite salle, dont l'une qui avait échangé sa place avec Monsieur Millowski. Ils sont sortis à Hénin Baumont lorsque le train y est passé.

E. Tanty, conducteur de réserve disait que lors de la détonation, il regardait vers la voiture 13, a vu l'individu et l'arme, (...) et disait avoir eu un choc psychologique important suite aux faits.

Mark Millowski assiste à la scène, entend 2 coups de feu, se couche, et voit Mark Moogalian se réfugier avec lui blessé.

(...)

Elle cite ensuite les témoignages de la voiture 13. Ils confirment avoir vu Damien A. partir.

Damien Tête a vu la bagarre, voit un autre passager taper sur l'assaillant.

D'autres ont repris la description de faits similaires. Ces auditions n'ont rien donné de plus. Les recherches ont été effectuées pour connaître le nombre exact de passagers voiture 11 à 13.

3 témoins d'origines vénézuéliennes, évoquent le comportement suspect de 2 hommes qui n'ont pas été corroborés.

(...)

Sadler a filmé l'assaillant juste après la neutralisation. On y voit l'assaillant entravé par des cravates, ventre au sol, gémissant. L'absence de Khazzani sur les listings de trains s'expliquent par sa réservation de billets à la dernière minute en espèce, au guichet de la gare.

En voiture 11, 2 individus ont attirés l'attention, parce que leur nom étaient inscrits sur des billets d'avions Amsterdam – Istanbul, trajets sensibles, dans des poubelles. Les investigations n'ont rien donné à leur propos, ils sont descendus en Belgique et étaient enregistrés comme réfugiés syriens.

Sur la GAV de Khazzani : il est interpellé à 18h15 par la PJ d'Arras. La SDAT l'a reprise à 21h30. Il a été transporté à l'hôpital d'Arras, et a déclaré ne pas comprendre le français. Il a été retransporté dans les locaux du commissariat.

Il s'est décrit comme un SDF vivant à Bruxelles, être un voleur et pas un terroriste. Il voulait voler les personnes à l'intérieur du Thalys.

Au plan religieux, il est issu d'une famille conservatrice musulmane. Il a donné des informations sur sa famille.

Il s'est ensuite dit peintre en bâtiment, avoir travaillé en Espagne.

A la troisième audition, les enquêteurs apprennent que l'une de ses sœurs vivait en Belgique.

L'analyse de son téléphone laisse apparaître quelqu'un d'aguerri aux techniques d'anonymisation. (...) Pendant le trajet, vers 15h, son portable a recherché des chants guerriers musulmans. Après 16h il réeffectue des recherches. Il enregistre une note, efface des messages et les retransmets.

En Espagne, Khazzani était notamment connu pour des infractions à la législation sur les stupéfiants.

Il décrivait le 21 août comme une journée ordinaire lors de sa troisième audition. Il déclarait vendre de la drogue dans les rues de Bruxelles, avoir trouvé la valise avec les armes dans un jardin près de la guerre. Il a été mis face à ces contradictions, alors qu'il s'était rendu en Turquie en mai 2015. Il a fait usage de son droit au silence.

Sur les investigations techniques, 6 éléments sont ressortis :

Toutes les données de son compte Facebook ont pu être exploitées, permettant d'isoler 72 adresses IP différentes, dont 5 françaises. Les autres étaient localisées en Belgique ou en Turquie de mai à aout 2015.

La société SFR a été requise pour identifier l'adresse IP en France. Cela n'a donné nulle part, sur des endroits pourvus de connexions collectives.

L'étude des éléments déclaratifs dans Facebook : un numéro de téléphone belge a pu être obtenu.

La DGSI a obtenu la remontée des informations publiques du compte Facebook de l'auteur et a éclairé sur sa personnalité. La PJ belge a fait le même travail. Cela a permis d'identifier un groupe avec lequel il a travaillé, Lycamobile. Il disposait de 67 amis. Son compte comportait des vidéos prônant un islam radical, la mort en martyr, présentait la France comme un Etat terroriste. Il dénigrait la place des femmes, qui n'étaient pas accueillies sur son profil Facebook.

Un compte drop box lui a été découvert, mais la société a refusé de transmettre les informations.

Sur la police technique et scientifique :

La bouteille à bouchon orange a été analysée : il s'agissait à l'intérieur de super carburant de type essence automobile.

Les chargeurs étaient garnis de 30 munitions chacun. Le profil génétique d'Abaaoud était mis en évidence sur un.

2 cartouches de fusil d'assauts ont fait l'objet d'expertises. Elles ont été percutées, ont fait un bruit de détonation métallique.

Sur les aspects internationaux :

En Espagne, une demande d'entraide pénale internationale a été sollicitée dès le 23 août. L'Espagne a permis de découvrir certaines conservations de sa famille, sans grande importance.

En Belgique, il était porteur d'un ticket de métro de Bruxelles acheté le 21 aout à 14h53. Les belges ont fait une enquête miroir. Cela a permis d'identifier des numéros belges, de déterminer l'anonymisation des téléphones. Il était connu depuis 2012 pour son appartenance radicale, ainsi que sa domiciliation chez sa sœur.

Le jour des faits, il était vu plusieurs fois dans le métro, juste avant la gare de Bruxelles midi. Il quitte la gare à 15h23 et y revient après 16h.

A 15h23, il quitte la gare et va vers l'hôtel Stalingrad, à 15h27, un individu dépose un objet inconnu sur sa table. Les policiers belges ont été missionnés pour diverses investigations.

Il a travaillé dans des sociétés de textiles, employant principalement des personnes d'origines syriennes. Ces dernières ont déclaré avoir parfois été choqués des propos qu'il tenait lors de ses fonctions. Un interlocuteur privilégié belge a été trouvé, qui lui aurait acheté son billet d'avion pour la Turquie.

A la fin de la GAV, l'intéressé a été déterminé comme étant l'auteur de la tentative d'attentat, sa radicalisation avérée, ses tentatives de dissimulation, ses signalisations par les autorités belges et espagnoles, etc...

Grâce à la coopération internationale, le SDAT a été destinataire des Facebook d'Abaaoud par l'intermédiaire de Chatra. Cela a permis de mettre à jour une association de malfaiteurs terroristes.

(...) Elle revient sur les différents liens entre les protagonistes dans l'affaire. (...)

Le parcours de Khazzani a pu être connu : il a vécu au Maroc, puis en Espagne ; en 2014 il vient en France avec ses amis du groupe LycaMobile. Le 29 mai 2014 il travaille en Belgique, logé chez sa sœur. Le 10

mai 2015 il va en Turquie, puis fait un séjour en Syrie, revient en Turquie, rentre par la Grèce sous une fausse identité avec Abaaoud. Il rentre en Serbie le 26 juillet 2015 avec Abaaoud et une autre personne. Ils arrivent à Budapest en Hongrie du 2 au 5 août 2015. Un tiers les lâche à ce moment-là. Ils passent par l'Autriche et l'Allemagne, puis en Belgique.

Des investigations allemandes en 2016, Khazzani apparaît comme le maillon d'un réseau terroriste pensé depuis la Syrie pour toucher l'Europe.

Bilal Chatra a interpellé en Allemagne le 6 juillet 2016. Il avait été chargé par Abaaoud de jouer le rôle d'éclaireur sur la route des Balkans. Ils étaient en contact permanent.

### Questions de la Cour :

Le Président souhaite se reconcentrer sur l'aspect flagrance de l'enquête.

Le Thalys s'inscrit dans la vague d'attentats à partir de 2014. Cette période est symptomatique, des attentats ayant eu lieu presque chaque mois. Il s'inscrit dans des retours de Syrie. (...)

Il y a eu 581 réservations dans le train, mais il est difficile de savoir combien de personnes étaient vraiment dans le train compte tenu des réservations de dernière minute et des personnes qui sont parties.

Compte tenu de l'armement, en passant d'un wagon à un autre, on peut croiser et blesser plus de 245 personnes.

Khazzani s'est-il volontairement dirigé vers le wagon 12 ou est-ce induit par les circonstances ? Certainement par les circonstances, car son périple a commencé par une bagarre. Son avocate rappelle que sa place est voiture 12. Il n'est pas possible de savoir ce qu'il pensait. Pour la témoin, les circonstances l'ont contraint d'utiliser son fusil d'assaut, puis son 9mm, puis son cutter. Il semblait déterminer à aller jusqu'au bout.

Le président revient sur la chronologie. Sur le portable, une expertise aura lieu ultérieurement. Les faits se déroulent sur une courte durée. 20 min du début jusqu'à l'arrêt du train. Moins si l'on s'arrête à la neutralisation de Khazzani.

Sur les expertises mentionnées, l'avocate de Khazzani demande si c'est le moment de les aborder ou non. Pour le président, cela dépendra des questions qu'elle posera.

Pour utiliser un fusil d'assaut faut-il être expérimenté ? L'EI entraînait ses combattants à manier ces armes. Sur la durée d'entraînement nécessaire, elle ne peut répondre.

Combien de personnes l'ont neutralisé ? Stone principalement, Norman, un certain nombre de témoins ont participé.

Sur les chants religieux écoutés, est ce fréquent dans ce type d'attaque ? Oui ce sont de chants régulièrement constatés, écoutés par les combattants islamistes, afin de galvaniser le combattant.

(...)

Sur la bouteille d'essence, quel est le but ? Pas s'enflammer soi-même, il n'y a pas besoin de faire un trou... vraisemblablement c'est pour asperger, faire des traces, etc, enflammer quelque chose ou quelqu'un. Khazzani disait dans la procédure que c'était pour s'enflammer.

Sur le fait qu'il soit torse nu ? c'est symptomatiquement du symbole du combattant. Aussi un intérêt pratique, son sac à dos était positionné devant son torse, il s'exhibait devant tout le monde.

Des témoins ont entendu des bruits métalliques, à quoi cela peut correspondre ? L'avocate interrompt le Président, il lui demande d'arrêter de l'interrompre. Un expert a noté que ce sont des cartouches low cost, qui peuvent provoquer des incidents de tirs, qui pour autant font du bruit et peuvent être létales.

S'agissant des américains, des éléments permettent ils de déterminer sa qualité professionnelle ? non sa tenue ne le permettait pas.

Etait-il fiché S ? La témoin ne sait plus la date de sa fiche S.

(...) Sur Abaaoud, il était connu sur les réseaux sociaux, notamment pour une vidéo où il trainait des cadavres derrière son véhicule.

Khazzani a toujours contesté être passé à une station de métro où un ticket de métro a été relevé (Ossegem). Quel intérêt ? Peut être pour pas identifier l'appartement conspirationniste, le déplacement, ...

Sur l'utilisation du réseau Tor ? C'est un réseau d'anonymisation, c'est une technique utilisée par les combattants jihadistes. Elle ne peut toutefois en développer les éléments techniques.

Il avait une barbe lors des faits.

### **Questions des parties civiles :**

#### Maître De Montbrial :

Il précise que Monsieur Sadler n'est pas militaire, il était étudiant.

Il revient sur le responsable de la propagande de l'EI. Le 22 septembre 2014, il appelle sur les réseaux à s'en prendre aux « méchants et sales français », en faisant des tueries de masse ou de prendre ce qu'ils ont sous la main et de faire des actes particuliers.

La témoin partage son analyse, un schéma avec la tuerie de masse et les actes de moindre ampleur.

Est-ce que ce qui conduit à laisser penser à l'hypothèse de la tuerie de masse est l'armement de Khazzani ? Pour la témoin, c'est l'armement lourd, la provenance de Syrie, le voyage avec Abaaoud, sa radicalisation, le signalement des autorités espagnoles et belges, la drop box, etc. Cela fait beaucoup d'éléments même pour de la flagrance.

Aurait-il pu avoir pour intention autre chose qu'une tuerie de masse ? Elle pense que l'on a échappé au pire.

Me Casubolo :

Sur l'habitude de Moogalian d'aller en voiture bar (voiture 14), on est au début du train, l'idée serait d'aller jusqu'à l'autre bout ? On peut le penser.

Avec l'anonymisation, sait-on depuis combien de temps cet attentat était préparé ? Il y a très peu d'informations. Vraisemblablement, depuis la Syrie. Quand est décidée la cible ? On ne sait pas quand et comment. La France a été la première cible des combattants jihadistes, premier pourvoyeur de combattants étrangers.

Pour l'avocat, le train permet une tuerie de masse. De toute façon la France est visée. Il y avait toute une préparation antérieure, cela ne s'est pas fait au dernier moment.

Pourquoi un dimanche en fin d'après-midi ? Elle ne sait pas ; l'avocat mentionne le nombre plus important de familles, d'enfants qui rentre. Le Président précise que c'est un vendredi pas un dimanche le 21 aout.

Sur l'essence, peut elle servir à nettoyer une arme ? Elle ne peut répondre.

A-t-on une idée du projet après de l'agresseur ? Mourir en martyr ou s'échapper ? Mourir en martyr fait partie de l'idéologie islamiste.

Sur les crayons de papier, à quoi peuvent-ils servir ? Elle ne peut répondre.

#### **Questions de l'Avocat Général :**

Damien A. ne sera pas présent. La témoin pourrait-elle le décrire ? Il est employé de banque, de corpulence moyenne, ne semblant pas particulièrement entraîné au combat. Il s'est d'ailleurs demandé comment il a pu intervenir face au fusil d'assaut, pour lui c'était instinctif. Il s'est évanoui à l'issue de la première audition. Il ne souhaite pas que son nom apparaisse.

La période d'exerce au sein de la SDAT, elle a couvert avril 2014 jusqu'à avril 2019. Elle revient sur son parcours. (...)

Il l'invite à revenir sur l'armement, dont la témoin a pu voir les conséquences sur les victimes du 13.11.15. Pour elle, au 13.11.15, il était difficile d'identifier les victimes. (Elle décrit les faits...).

L'avocat général revient sur Ghlam dont la tentative a été avortée ; dans quel état d'esprit sont les services d'enquête en 2015 ? La mobilisation est très forte, il y a une forte relation avec le parquet anti-terroriste. Ça été le début d'un long tunnel. Le quotidien des enquêteurs a été de regarder des vidéos, images de guerre, repérées et récupérées pour les besoins des enquêtes en cours, quotidien interrompu par des scènes de crime : Thalys, Magnanville, Saint Etienne, ...

Pourquoi s'est-il braqué lors de sa 4<sup>e</sup> audition ? il a été mis face à ses contradictions.

Il a choisi de répondre à 4 questions sur plusieurs centaines de questions (300). Elle s'en souvient qu'il ne voulait répondre qu'aux questions précises :

« 7<sup>e</sup> audition, aviez-vous des informations à nous fournir sur la préparation d'attentats en France ? Non je ne connais pas. A l'étranger ? je n'ai pas d'informations. Si je suis condamné pour terrorisme, c'est une injustice. »

### **Questions de la défense :**

#### Avocate de Chatra :

Abaaoud et Khazzani ont cheminé un temps ensemble sur la route des Balkans ? A sa connaissance, Abaaoud et Chatra se rencontrent ils sur le chemin ?

Elle ne sait plus exactement.

Sur l'arrivée commune à Bruxelles d'El Khazzani et Chatra, ce dernier conteste toujours s'être rendu à Bruxelles. Est-ce qu'il y a des éléments objectifs permettant de corroborer l'arrivée de Chatra en Belgique ?

Oui, l'ADN de Chatra a été trouvé dans la valise de Khazzani.

#### Avocate de Bakkali :

Quel rôle est attribué à M. Bakkali ?

Il a été mis en avant par les Facebook et lignes du chauffeur ayant conduit Abaaoud depuis Budapest jusqu'en Belgique, puis Khazzani et Chatra le 6 aout depuis Cologne.

(...)

#### Autre avocat de Bakkali :

Qu'est-ce qu'une parfaite corrélation ?

Le suivi du téléphone de Bakali avec les connexions au compte Facebook étaient corrélées. Cela sera présenté par la suite.

#### Avocate de Ramani :

Sur Rachid Massaline que la témoin a évoqué, localisé sur la route des Balkans jusqu'en Grèce, s'est-il séparé rapidement d'Abaaoud et de Khazzani ?

Elle reprend ses notes, mais ne peut répondre. Elle n'a plus de souvenirs précis. L'avocate ne comprend pas qu'il n'ait pas été poursuivi.

#### Avocate de Khazzani :

S'agissant de Nemouche ou Ghlam, les arsenaux étaient-ils similaires ? Oui.

Sont-ils suréquipés pour ce type d'évènements ? C'est un type d'argent que l'on a pu voir régulièrement sur les djihadistes qui revenaient de Syrie.

L'avocate ne comprend pas le lien intellectuel fait entre le nombre de passagers et l'armement. Elle note que le parquet opine et confirme donc le lien intellectuel ? Pour la témoin se sont des armes de guerre, donc faites pour tuer en masser. 9 chargeurs de 30 munitions est énorme. Mais pourquoi alors 2 couteaux.

L'avocate note qu'on est alors dans la supputation.

L'avocat général intervient pour dire que l'on sait à quoi servit le cutter du moins Le Président demande qu'il n'y ait pas d'interruption.

L'avocate revient sur le caractère déterminé de son client décrit par la témoin : pourtant il est parfois décrit comme mou, les bras ballants, le regard hagard, etc. Comment pourrait il être comme ça et en même temps hors de lui ? mettre 10 secondes à ouvrir la porte ? Des témoignages notent qu'il n'a pas tiré alors qu'il aurait pu.

La témoin note que ce ne sont pas des témoins directs qui ont noté l'absence de détermination ou témoignés de la sorte.

Pour l'avocate, ce sont justement ces personnes qui ont noté cette attitude non déterminée comme Damien A. Est-ce que cela n'explique pas que Damien A. ait pu prendre le dessus sur Khazzani ? Pour la témoin non, rien ne permet de l'affirmer. Le Président note que c'est une interprétation, et invite à passer à la question suivante.

Le guichetier n'aurait rien indiqué de particulier selon la témoin à Bruxelles. L'avocat note que l'on va l'entendre ultérieurement, ce que le Président rappelle, mais elle ne comprend pas cette erreur de la témoin. Khazzani va demander à prendre le train suivant, donc celui de l'attentat, alors qu'il avait une heure d'avance et qu'il aurait pu prendre le train précédent.

Sur la téléphonie, la témoin a indiqué l'exploitation de la téléphonie n'avait rien donné. C'est l'avocate qui en avait demandé la réexploitation. Le Président l'invite à poursuivre sur des questions.

Elle souhaite insister sur ce point. Elle ne comprend pas que certaines investigations n'aient pas été faites. Le Président et le parquet insistent pour entendre des questions.

Sur les serflex, à qui sont-ils attribués ? Ce sont des colsons blancs, indiqués dans le témoignage de Moogalian, comme ayant été utilisé par Norman, comme apportée par un employé du Thalys.

Norman a pourtant répondu qu'il ne savait pas selon l'avocate.

Toujours est il qu'ils n'ont pas fonctionné, n'ont pas permis d'attacher l'auteur des faits.

Sur la bouteille d'essence, pourquoi pas de briquet ? Elle a été retrouvée dans les toilettes, elle a dû être abandonnée lorsqu'il s'est aperçu qu'il avait oublié du feu.

Sur les bruits métalliques, pourrait il s'agir du bruit de son sac à dos avec les chargeurs métalliques qui s'entrechoquent ?

Ce bruit a été mis en exergue par l'expert en balistique lors de l'exploitation des cartouches en question. Le bruit des détonations pourrait produire tel bruit. Elle souhaite en donner lecture, le Président la coupe car il est cité à comparaître.

Elle la questionne également sur les auditions des témoins.

La témoin revient sur les auditions réalisées.

Sur la coupure des auditions des américains par B. Obama, combien de temps cela a duré ? Qu'est-ce qu'ils ont dit ?

Elle n'a pas connaissance de la teneur, cela a duré plus d'une heure.

Pourquoi Stone n'a-t-il pu communiquer avec le Président ?

Peut être qu'il était hospitalisé, l'avocate dénie. Pour la témoin à un moment il y a eu un problème de connexion aussi.

Sur les analyses sanguines, combien ont été réalisées ? A quel moment ? Des analyses de recherche de traces de stupéfiants ont eu lieu, ...

*L'avocate la coupe*, le 22 août un premier prélèvement a lieu à Arras, avec des résultats sommaires. Elle revient dans les détails. Elle cite la code D161.

Le président note que l'on retient la témoin pour une question qui n'en est pas une ?

Elle reformule : trouvez-vous regrettable que la justice ait attendu 2 ans et 7 mois pour effectuer des analyses médicamenteuses ?

Elle considère qu'elle a fait, par expérience, systématiquement des examens toxicologiques sur des combattants qui revenaient de Syrie, avec très peu de résultats toxico-positifs.

## JOUR 4 : JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

Le président appelle une traductrice français anglais à la barre. Elle se présente.

M. Stone a un problème de santé. Il est hospitalisé à Paris. On ne donne pas de détails à son avocat à cause du secret médical, un point sera fait ce soir pour voir s'il sera possible que M. Stone soit entendu demain après-midi.

M Sadler sera entendu cet après-midi à 16h. Skarlatos sera entendu demain matin.

Me De Montbrial avertit la cour qu'il est essentiel pour les américains de venir témoigner à la barre aujourd'hui.

Audition de Monsieur Damien A. Il ne viendra pas. Le Président lit sa déposition :

### **I. Déposition de Monsieur Damien A. le 21 aout 2015 : cote D175.**

Cote D23. Il déclarait après avoir pris le train, s'être installé au wagon bar. Vers 17h30 il est allé aux toilettes, ils étaient condamnés, il a donc été un wagon plus loin en première classe. La porte était verrouillée, il a vu le voyant rouge, au bout de quelques minutes, la porte s'est déverrouillée. Une personne est sortie torse nu, d'origine magrébine, il avait un fusil mitrailleur et un pistolet.

Interrogé sur un bruit, il dit n'avoir rien entendu.

*« J'ai vu dans son regard qu'il était déterminé ». Il a saisi l'homme par le cou. « Sa confiance et son calme me faisait penser qu'il était drogué. Je l'ai saisi par le cou, il a essayé de tourner son arme vers moi. Il s'est légèrement coupé à la main gauche, je pense qu'il a dû essayer de sortir son arme. »*

Un contrôleur a déverrouillé la porte pour les rejoindre. Il a créé un espace permettant à l'individu de tirer. Le premier coup lui a fait penser au bruit d'une arme d'air soft, mais il y a eu un coup de feu après.

Il a lâché prise, il en a profité pour tirer. Il s'est tourné vers lui, des personnes se sont jetées sur lui. Damien a prévenu les employés du Thalys, l'évacuation s'est mise en œuvre. L'individu a finalement été maîtrisé.

Les gens qui l'ont maîtrisé sont des militaires américains selon lui. Il pense avoir été blessé par une arme blanche.

Il n'avait pas croisé cette personne avant, il l'a juste vu à la sortie des toilettes. A son avis, il est allé directement aux toilettes au départ de la gare. Il y a eu un contrôle de billet dans la première heure du départ du train.

Il a été auditionné une deuxième fois :

Il a pris place dans le train dès le début. Il habite aux Pays Bas, il se rendait à Paris pour voir sa compagne. Il prend régulièrement le Thalys pour se rendre à Paris. Il préfère rester dans la voiture bar, c'est une habitude.

Il ne vérifie plus le numéro des voitures, puisqu'il se rend toujours en voiture bar.

On lui a demandé de décrire les personnes qui sont montées avec lui à bord du Thalys.

(...) Il revient sur les faits qu'il a précédemment décrit.

La personne a ouvert lentement la porte des toilettes, un homme d'origine maghrébine, sortant des toilettes torse nu, de 35 ou 40 ans. De corpulence mince et athlétique. Il portait un pantalon de type jean. Il avait mis son sac à dos à l'envers, la poche juste devant en dessous de son torse. Il portait une kalachnikov en bandoulière, ses bras étaient ballants, son arme semblait poser sur son sac.

Le fusil lui semblait plus petit que ce qu'il avait vu dans les films.

L'individu lui a paru très concentré, très déterminé, peut être en transe voire drogué. Il a agi instinctivement, l'attrapant par le cou et le poussant.

Il l'a saisi au cou, poussant dans l'angle de la porte bagage. Il a mis tout son poids contre lui. L'individu semblait un peu mou, il n'a pas opposé de résistance, il cherchait à récupérer son arme. Il n'a pas pensé à appeler les secours.

Un contrôleur dans la voiture 12 a dû croire à une rixe, il a ouvert la porte, il a pu ouvrir la porte. Il a entendu 3 coups de feu, c'était le brouhaha.

Il n'a tenu aucun propos.

Lorsqu'il perdu la maîtrise de l'individu, lorsqu'il a entendu les coups de feu il a reculé ; l'individu a menacé de son arme mais aucun tir n'a eu lieu. Il a fui dans le reste du wagon alertant les passagers et les employés de Thalys. Il est allé jusque voiture 15 où tout était calme, là il n'a pas voulu alarmer tout le monde.

Cote D545, Le président lit sa première déposition en tant que partie civile. Il relate les mêmes faits. Il évoque qu'au début il a pensé à une caméra cachée, puis voyant sa détermination il a agi. Il se tenait le torse vers l'arrière, comme imposant une domination.

## **II. Audition de Monsieur Bruet :**

Le Président l'informe qu'il peut soit déposer spontanément, soit répondre directement à des questions.

### **Questions de la Cour**

Le Président l'invite à se présenter, ce qu'il fait. Il était contrôleur sur le Thalys, il l'est aujourd'hui depuis 39 ans. Il fait Paris – Amsterdam depuis 1998.

Il n'a jamais connu d'incident de ce type. Il a déjà connu des agressions physiques pour des personnes sans titre de transport sans pièce d'identité qui cherche le contact physique.

Il a pris son service à Bruxelles Midi, le contrôleur l'a informé qu'il n'y avait pas besoin de contrôle. Il n'a vu personne monter en gare à Bruxelles Midi.

Il a fait une visite de sécurité vers 17h15.

Il ne se souvient pas avoir croisé El Khazzani. Il y avait beaucoup de monde en seconde classe, mais il y avait des places disponibles en première.

Le Président le questionne sur la possibilité de connaître le nombre de personnes à bord. Le comptage ne se fait pas de façon précise.

Dans ces trames, il peut y avoir 250 personnes en additionnant les premières et secondes classes, surtout qu'en provenance d'Amsterdam, à cette période, les trains sont bien remplis.

Il est allé en voiture 18 pour vérifier que tout allait bien. Il s'est arrêté en voiture 13 pour condamner les toilettes qui étaient insalubres. Le président note que cela correspond au témoignage de Damien A. S'il n'avait pas mis cette étiquette note-t-il, l'histoire aurait peut-être différente.

Il a vu 2 individus en train de se battre, il a ouvert la porte et s'est mis au milieu pour les séparer. Lorsqu'il les a séparés, il a vu que l'un tenait une arme en main, un pistolet. L'un est parti voiture 13, et il s'est retrouvé avec cette personne qui avait l'arme. Il l'a poussé et s'est retrouvé dans sous l'espace bagage. Sans parler, il a balayé ses jambes avec son arme qui étaient les seuls accessibles à l'assaillant, puis il est allé en voiture 12. Il l'a suivi dans la 12, plusieurs personnes étaient en train de le maîtriser. Le signal d'alarme a été tiré, puis il est allé en voiture 15 pour alerter le conducteur du train et trouver un endroit d'arrêt approprié, en l'occurrence Arras.

Il est ensuite allé rassurer les passagers.

Cette scène a été très rapide selon lui. Entre le moment où il s'est levé de l'espace bagage, il s'est peut-être passé 10 à 15 secondes.

Une autre personne aurait-elle saisi le fusil d'assaut ? Non, quand il est revenu, il y avait un homme à terre qui saignait énormément c'est tout. Le contrôleur a caché l'arme avec ses pieds sans la toucher.

Il a été auditionné par le juge d'instruction le 29 juin 2016, lors duquel il a relaté la même chose.

Il ne sait pas pourquoi l'individu est parti dans la voiture 12. Il aurait pu aller aussi bien dans la voiture 13 selon lui.

Il a eu le conducteur au téléphone et lui a demandé d'arrêter le train. Le conducteur a besoin de ces informations pour prendre la décision de l'arrêter au lieu de continuer à faible allure. On a demandé au conducteur d'aller en gare d'Arras.

(...)

Lors de son audition, il a aussi remarqué que Skarlatos tenait l'arme à bout portant de la tête du terroriste. Il l'a lâché, et le contrôleur l'a poussé avec le pied. Plus tard l'américain est venu le voir pour lui demander où le pistolet, il lui a indiqué et il est parti s'occuper des passagers.

Pour justifier de l'arrêt du train à Arras, il a invoqué un problème de motrice plutôt que d'homme armé. Cela a permis d'éviter un mouvement de panique. Les passagers de la voiture 11 étaient mis dans une autre, ceux de la 15 ont été placés voiture 15, sans savoir ce qui se passait exactement.

Un autre contrôleur, M. Tanty, était présent. Il est conducteur de train de réserve, il avait fin son service et rentrait chez lui à Paris en tant que passager.

Le Président lui demande si la frontière avait été passée lors des faits, ce qu'il confirme.

Il a eu une lésion au niveau de l'épaule, remise aujourd'hui. Sur d'éventuelles séquelles, il répond qu'il n'a pas de séquelles, il a mal dormi le 21 aout, mais depuis il n'a pas de séquelles. Le président note qu'il a eu 2 jours d'arrêt de travail pour son épaule.

Il a été suivi par un psychologue SNCF pendant 2 ans, de façon régulière tous les 3-4 mois.

Il a fait une fixation sur l'arme, la main, mais il ne peut décrire le visage ou la main.

Il n'a pas entendu de bruit métallique particulier.

Il a vu 2 personnes blessées, l'une M. Moogalian qui saignait beaucoup au sol. Il a été chercher la trousse de secours pour la mettre à disposition. Il a aussi vu M. Stone qui était blessé, il est passé très vite et avait apparemment des lésions au niveau du sang, il a préféré éviter de regarder le sang.

Il n'a pas vu le cutter, ni la valise dans les toilettes, ni le sac à dos.

Il n'a rien à ajouter sur invitation du Président.

Le Président lui demande s'il a pensé à un attentat lors des faits ? Pas du tout selon le contrôleur, il a réalisé après coup, mais pas sur l'instant T.

Pendant un an, des systèmes de détection fournis par les aéroports de Paris ont été positionnés pour surveiller les passagers. En tant que contrôleur, il ne peut regarder ce qui est dans les bagages. Il peut demander un titre de transport, une pièce d'identité si la personne accepte.

Il n'a pas remarqué l'individu avant, ni les américains. Il fait plus attention aux personnes qui n'ont pas de bagages.

Il attend juste du procès que cette personne prenne ses responsabilités, réponde de ses actes. Le Président lui demande des précisions. Il souhaite qu'il dise pourquoi.

### **Questions des Parties civiles**

Me De Montbrial :

Il lui demande de confirmer qu'il n'a pas entendu de coup de feu. Il confirme.

### **Questions de l'Avocat Général :**

Est-ce qu'il y a une différence entre les couloirs de première et seconde classe ?  
En première il y a plus de place.

Il intervient sur une bagarre entre passagers, il dit qu'il s'est caché dans un compartiment bagage, de quelle taille ?

Ce n'était pas le comportement bagage, en dessous d'une petite armoire pour le wifi, il y a un renforcement assez large, son corps y passait sans problème mais pas ses jambes.

Il tombe et s'y réfugie, et n'a alors aucune visibilité lors de la bagarre. Il a vu le pistolet faire des va et vient vers ses jambes.

Il n'a vu que la main, ne sait pas si c'est une hésitation ou non.

### Questions de la défense :

L'avocate de Khazzani :

Elle a fait des plans qu'elle montre à la cour. Elle lui demande où il était, il désigne sa place. Elle souhaite laisser les plans à disposition pour les témoins successifs.

Elle revient sur le fait qu'il a indiqué avoir vérifié le titre de transport de quelques voyageurs au départ de Bruxelles.

Il ne se souvient pas avoir dit ça. Personne n'est monté en gare de Bruxelles.

Elle lui demande comment ces individus se battaient ?

Ils étaient l'une contre l'autre. Il a mis ses bras en avant pour les séparer, une personne est partie vers la voiture 13, l'autre l'a poussé avec un pistolet en main.

Elle note qu'il avait dit qu'ils se battaient à coups de poings à l'époque.

A l'époque, il avait indiqué que Damien A. avait ouvert la porte et non lui.

Il dit aujourd'hui que c'est lui qui a ouvert la porte.

Pourquoi Khazzani n'a-t-il pas tiré sur Damien à ce moment là ? et sur vous ?

Il n'a pas de réponse. A l'époque, il avait dit que c'était inexplicable.

Une balle a minima a touché Moogalian note-t-elle. *Le Président demande à l'avocate une question et non de simples commentaires.*

Elle lui redemande pourquoi il n'a pas tiré sur lui ? Il n'a pas d'explications non plus. *Le Président insiste pour avoir des questions.* Il ne semblait pas chercher quelque chose. Il ne peut toujours expliquer pourquoi ? *Elle souhaite poser son hypothèse, le Président refuse, elle pose donc sa question : pouvait-il chercher des personnes spécifiques ? Il ne peut répondre.*

(...)

Il estime à 15 secondes le temps d'attente sous le porte-bagage.

Lorsque les américains le maîtrisent, quelle arme Khazzani a-t-il en main ? Il ne se souvient plus.

Que contient la trousse de secours ? Elle a été faite par des médecins du SUR et contient des bandages, des pansements compressifs, etc.

Est-ce qu'il y avait un équipement particulier de sécurité ? non.

Des agents SNCF avaient-ils des colsons ? Non, il n'y avait pas de membre de la police ferroviaire à bord.

Sur l'attitude de Skarlatos alors que Khazzani est maîtrisé, il ne sait pas quoi dire. Elle lui demande de redécrire la scène de là où il est.

Une fois que l'individu est sol, Skarlatos lui pointe le pistolet sur la tête, le témoin lui a demandé de ne pas faire ça, il a déposé l'arme, et il a caché l'arme entre le marche pieds et la voiture numéro 13. Il n'a pas entendu de bruit ou de tentative de coup de feu.

Pourquoi dissimuler cette arme ? Au même titre que des seringues, il dissimule l'arme pour que ne personne n'y ait accès.

L'américain lui a-t-il demandé où est l'arme ensuite ? Oui il l'aurait apparemment mise en sécurité.

Est-ce que son intervention a permis d'éviter la mort de Khazzani ? *Le Président l'interrompt, c'est une affirmation et non une question.* Elle reformule la question. Il ne sait pas.

### **III. Audition de Monsieur de Coster**

Il est entendu en qualité de partie civile, peut donc déclarer spontanément ou répondre aux questions. Il préfère répondre aux questions.

#### **Questions de la Cour**

Le Président l'invite à se présenter. Il travaille à l'équivalent belge de la SNCF. Il a intégré Thalys en 2013. Il est devenu formateur et accompagnateur de train.

(...)

Il avait déjà été confronté à des incidents, pas aussi violents, pas de ce type. Par exemple à l'étranger aux Pays Bas, un voyageur s'en était pris à un collègue, il est intervenu et cela a conduit à la confrontation.

Il a commencé son service à Bruxelles le 21 août. Avec M. B. il a effectué une ronde de sécurité du côté des premières. Selon eux il n'y avait pas de contrôle à faire car le train venait d'Amsterdam. Ils se sont assis en première un moment, voiture 12 il pense.

En faisant sa ronde, il avait remarqué l'américain qui semblait dormir avec un t shirt un peu particulier. Il n'a pas remarqué El Khazzani.

Il a entendu du bruit. Il a prévenu M. Bruet Il a suivi M. Bruet avec un peu de distance. Cela va très vite pour lui. Il voit un individu en déséquilibre, essayer de chercher quelque chose au niveau du bas ventre. Il a croisé son regard. Il a vu un regard noir et sombre, et se retrouve dans le témoignage de Damien

A. Il a essayé d'attraper son bras, il l'a vu toucher quelque chose. M. Bruet passe entre lui et l'individu, il a entendu une déflagration.

L'instinct de survie a pris place, son objectif était alors de se diriger dans le sens opposé, vers l'avant du train.

Il n'a plus entendu de coups de feu. Il a rencontré quelques personnes qu'il a prises avec lui, 2 collègues et 3 voyageurs. Il avait sa clé, a ouvert la porte qui donnait accès aux fourgons, il a refermé la porte derrière eux. Il a téléphoné au 112, aussi à la cellule compétente du Thalys. Il a fait arrêter le train. Un signal d'alarme a été tiré. Quelques minutes plus tard, il a volontairement fait arrêter le train pour descendre avec ses collègues et les passagers. Il a entendu des bruits, comme des coups derrière la porte. Ils avaient peur et essayaient d'empêcher la porte de s'ouvrir. Le train a redémarré, il a actionné un moyen d'urgence pour arrêter le train, et ils sont sortis du train. Le train a redémarré, et eux se sont retrouvés à Hénin Baumont.

Il a cru qu'il y avait un carnage dans le train. Entre la première déflagration et l'arrivée dans le fourgon, il n'était plus lui-même.

Le Président note qu'ils n'ont pas l'enregistrement du 112. Le témoin confirme qu'il l'a appelé. Il pense qu'ils ne l'ont pas cru tout de suite.

Il a pensé mourir.

Il n'a aucune idée du nombre de personnes présentes dans la rame à ce moment-là.

L'action a été très rapide, le seul échange qu'il y a eu avec le suspect était visuel. Il avait le regard sombre, noir, décidé.

Il n'a pas vu de kalachnikov.

Dans le fourgon, il dit avoir pensé aux attentats de Charlie hebdo, craint le même genre d'attaque.

Il a eu besoin de rencontrer à 2-3 reprises des psychologues de la société. Par la suite il n'en a plus ressenti le besoin grâce à son entourage.

Il revu ses collègues et les américains à Arras.

Sur ce qu'il attend de cette audience, il espère pouvoir tourner la page, et souhaite que la justice soit rendue.

Il n'a rien d'autre à ajouter.

*Pas de questions des parties civiles, ni de l'Avocat Général.*

## **Questions de la défense**

Défense de Khazzani :

Elle note que le Président n'a pas noté que le témoin a décrit un individu avec les yeux marrons.  
*Le Président note que c'est une remarque, il pensait l'avoir dit.*

Sur le nombre de personnels à bord de cette rame, il calcule et finalement ne peut l'affirmer.

Y avait-il un matériel spécifique de sécurité à bord du train ? Non.

Il n'était pas en possession de colsons blancs.

A quelle distance était-il de la scène lorsqu'il a vu l'individu ?

4-5 mètres il pensait à l'origine, mais il s'avérerait que c'est plus court, peut être 2-3 mètres.

Lors de la reconstitution, il précisait avoir vu un pistolet à la ceinture. Il ne peut l'affirmer à 100%, il pense que c'était ça.

Sur le fait qu'il l'ait regardé droit dans les yeux, pourquoi ne lui a-t-il pas tiré dessus ? Il l'a vu prendre un objet de couleur noire, mais ne l'a pas vu le viser avec. Il a toutefois tiré dans la seconde qui a suivi. Il a peut-être mal visé selon lui, mais il a tiré dans la seconde qui a suivi.

Le Président et l'avocate échangent sur le temps de l'action. Pour l'avocate chacun parle de plusieurs secondes, pour le Président ces secondes ne s'additionnent pas.

Il n'a pas vu la scène où Moogalian se fait tirer dessus ? Non.

Il est donc parti avant ? Il ne peut pas répondre à la question. Il n'a pas assisté à l'empoignade de son collègue. Il ne sait pas où était Monsieur Moogalian dans la voiture.

Sur des paroles qu'il aurait à la reconstitution, il ne se souvient pas avoir dit quelque chose, il en demande la relecture. L'Avocat général précise que ce ne sont pas ses propos effectivement.

(...)

*Suspension d'audience jusqu'à 14h.*

Le Président demande à ce que les avocats parlent dans le micro pour que les parties civiles puissent les entendre.

#### **IV. Audition de Monsieur Moogalian**

Le président lui demande s'il préfère déposer spontanément ou être questionné directement.

#### **Déposition spontanée**

Le 21 août 2015, avec son épouse, il est monté à bord du Thalys, place 71 et 74. Ils avaient leur chien avec eux.

Après Bruxelles, il a aperçu quelqu'un rentrer dans les toilettes avec une petite valise. Il a trouvé ça étrange car les toilettes sont petites.

Il est venu voir ce qui se passait, il est entré dans le sas, un jeune homme était penché contre le mur à gauche, Damien A. Quelques moments plus tard la porte s'ouvre, il voit un homme avec des gros yeux avec une kalachnikov, il ne comprenait pas, c'était peut-être un déguisement. Ils se sont regardés tous les trois quelques petites secondes sans savoir. Damien l'a pris par le cou, il a pensé à sa femme assise à côté du Sas. Il est ressorti en lui disant « va-t-en c'est du sérieux ». Elle s'est levée et est partie pas très loin.

Il y est retourné, il rentre et aperçoit quelqu'un en train de venir vers lui. Il ne se souvient pas si cette personne est partie ou si elle est allée dans un autre endroit. Tout est encore flou dans sa mémoire.

Il a fini par s'emparer de l'arme mais il ne sait pas aucun comment. Sa réaction était de partir avec pour l'éloigner, il est sorti et a dit en anglais qu'il avait l'arme. Il a fait trois pas et on lui a tiré dans le dos. Il savait qu'il était touché.

Il tombe par terre avec, il a réussi à ramper entre 2 sièges, il y avait un jeune homme à côté de lui, baissé aussi. Il y avait du sang partout, il s'est dit « le pauvre j'ai mis du sang sur sa chemise ». Il s'est retourné et a vu la personne qui arrivait. Il a braqué son cou et a craint à la catastrophe. Il a entendu des bruits métalliques. Des voix venaient de l'autre côté du wagon, il a tourné la tête, il a vu Stone voler dans les airs et plaquer El Khazzani. Il était soulagé.

Il a entendu son épouse. Il lui a dit en anglais « je suis touché, c'est fini ». Après, c'est un peu confus, elle tentait de retourner vers le couloir et de se lever, et à un moment donné il a perdu conscience. Il a fait un rêve voyant sa mère qu'il avait perdu 2 mois avant.

Il a décidé d'ouvrir les yeux.

La douleur est revenue, sa femme a tenté de l'aider. Il avait la tête vers le sol, il ne pouvait pas vraiment bouger.

Il ne sait pas combien de temps a passé. A son réveil, il voit des allers retours d'autres personnes. Il a entendu la voix de Spencer, il a mis ses doigts dans la plaie pour arrêter le saignement. Il lui parlait pour qu'il reste conscient.

A la gare ça été très long, il se disait qu'il pouvait courir plus vite que ça.

Ils sont arrivés à Arras, la police monte, les infirmières, les urgentistes. On l'a piqué, sortit du train, il faisait beau. On l'a emmené dans une ambulance. Il était content car il pensait alors s'en être sorti.

## Questions de la Cour

Le Président reprend son récit.

En partant de Bruxelles, il n'a rien remarqué. C'est quelqu'un qui surveille souvent ses bagages, dont il regardait les gens qui rentrent.

Il indiquait avoir été intrigué par un jeune homme : il a juste vu un quelqu'un rentrer dans les toilettes. Il est étonné avoir dit un jeune homme après les faits, car il ne se souvient plus.

Ça lui a semblé bizarre qu'il rentre dans les toilettes avec une valise.

Il y serait resté 10 à 15 min. Il s'est dit qu'il faisait peut-être un malaise, c'est pourquoi il est allé voir.

Il se souvient vaguement de son entretien avec le policier après les faits. Il lui demandait la couleur de sa chemise, etc. Il n'avait pas vu vraiment la tête de la personne en rentrant.

Il est allé dans le sas pour deux raisons, il sentait quelque chose mais ne sait pas pourquoi. Et puis il se disait « tant qu'à faire je vais aussi aller en toilette ». C'est quand il est sorti qu'il l'a vu. Il était avec Damien et l'individu. La dernière chose qu'il voulait croire était qu'il s'agissait d'un attentat.

Il ne se souvient pas de la description qu'il a faite de l'arme.

A ce moment-là, Damien est penché contre le mur. Damien le prend par le cou.

Sur M. Bruet, il sait qu'il était assis de l'autre côté de l'allée, car il a une voix très grave qu'il se souvient avoir entendu. Il y avait une femme aussi près de cet endroit.

La kalachnikov est tenue sur son épaule dans ses souvenirs. Il pense avoir vu une lanterne.

Il ne sait plus du tout comment il a obtenu la kalachnikov dans sa main. C'est assez frustrant, il ne sait plus comment. Il rentre dans la voiture 12.

La scène a été très rapide, quelques minutes maximums, peut-être même pas.

*L'avocate de Khazzani considère que le Président lui souffle les réponses.*

Le témoin revient et parle de secondes plutôt que de minutes. Voiture 11, il entend une détonation, une explosion. Il a compris qu'on lui avait tiré dessus. Dans le dos côté gauche. Il est tombé dans le couloir de la rame 12, à quelques mètres de la porte du sas.

Il lui demande s'il est possible qu'il soit tombé sur le sac de Monsieur Millowski.

Le Président relit une partie de son premier témoignage auprès des enquêteurs. Il donne lecture de son certificat médical. Le président l'interroge sur d'éventuelles complications à l'hôpital : une nuit on l'a emmené dans un autre endroit où on lui fait un examen particulier, parce que la personne pensait qu'il perdait du sang à l'intérieur de la blessure. Aujourd'hui, il a toujours des problèmes à la main gauche, et l'avant-bras gauche, qui sont plus faibles, et l'index et le pouce ne fonctionnent plus comme auparavant. Il manque aussi des sensations. Ça l'empêche de jouer de la guitare.

Sur un plan psychologique, il a vu au début un psychologue. Il a essayé d'avancer. Il a ressenti une certaine paranoïa après l'attentat. Dans un autre hôpital, militaire, il avait la sensation qu'il était mort à bord du train, et qu'il vivait dans un monde copié coller. Il a fini par se dire que cela lui suffisait. Quelques années plus tard, il essayait de pratiquer le squash, une personne de type arabe le regardait, et il voulait jouer avec lui et lui a demandé ses coordonnées ; il ne lui a pas donné, même s'il a fini par jouer contre lui.

Il a continué à travailler sur le plan psychologique, mais il refusait toujours de croire qu'il était impacté par cet acte.

Le Président revient sur son audition par le JI.

Il note également que la chemise de Monsieur a été déchirée.

Il confirme ce qu'il a dit devant le JI, à savoir que M. Khazzani avait l'intention de le tuer.

Sur ce qu'il attend de ce procès, il voudrait « que cette personne n'ait jamais plus la possibilité de commettre un tel acte pour protéger la sécurité publique ».

Est-ce qu'il a compris sur le moment qu'il s'agissait d'un attentat ? A partir du moment où Damien l'a saisi par le cou, il avait compris que c'était le cas. Cela ne pouvait être que ça compte tenu de l'arme.

Il n'a pas vu de cutter, pas de pistolet. Il n'a pas remarqué qu'il était torse nu. Il a remarqué ses yeux et la kalachnikov.

## Questions des parties civiles

Me De Montbrial :

Est-ce qu'il a remarqué à un moment donné les 3 américains ? Non il se focalisait sur sa femme et sur son chien.

Sur le jeu de regard, est ce qu'il y a eu une surprise réciproque ? Oui.

Lorsqu'il a pris l'arme, est ce qu'il a menacé Khazzani avec ? Non, l'idée lui est passée par la tête, mais ne sachant pas s'en servir il ne l'a pas fait.

Il avait 51 ans à l'époque, il n'avait pas de formation particulière au combat.

L'avocat lui demande pourquoi il a agi : pour sa femme, parce qu'elle était assise à côté du plexiglas.

Ils ont été sollicités pour tourner dans un film de C. Eastwood. Un samedi il a reçu un coup de film. Un américain avec une voix grave lui a parlé, se présentant comme travaillant avec C. Eastwood, et lui a demandé s'il était intéressé de jouer dans le film. Il a accepté. Il lui a demandé si son chien était toujours en vie, non. Il pensait que sa femme voudrait aussi certainement jouer son rôle.

C'était presque une catastrophe totale, ils ont réussi à mettre un peu de distance avec. Pourquoi pas en faire un livre, un film.

C'était une grande expérience. Tout le monde s'est retrouvé à bord pour le tournage.

Est-ce qu'il se considère comme un héros ? Sa première pensée est qu'il avait raté son coup. Il considère que c'est Spencer et Damien les héros.

Sans eux que pense t il qu'il aurait fait ? Il aurait certainement tué tout le monde.

Si Spencer n'avait pas fait les gestes de premiers secours, aurait-il survécu ? Il ne pense pas.

Sur sa convalescence, il a répondu qu'il avait du mal à admettre les conséquences physiques et psychologiques. L'avocat souhaite donner 2 indications sur sa situation devant le FGTI ; déficit fonctionnel permanent sur sa main gauche ; souffrances endurées à 4,5 / 7 (angoisse de mort imminente).

Avec la guitare 2015, il ne peut plus faire des mouvements de base, il doit trouver d'autres façon de jouer ses spectacles.

*Pas de questions de l'avocat général. Il souhaite juste remercier Monsieur pour son courage.*

## Questions de la défense

Le Président a noté que l'action avait été rapide. Elle souhaiterait que l'on reprenne les éléments factuels du dossier.

Combien de temps serait il resté dans les toilettes ? 10 ou 15 minutes ? Lorsque la porte se déverrouille, combien de temps cela dure ? Il ne se souvient pas.

Est-ce que Khazzani avait l'air étonné de se trouver là, avec un regard anesthésié, comme il avait dit lors de ses premières auditions ?

Pour lui c'était plus un grand regard, de surprise. *Le Président lui demande de préciser qu'il s'agit de quelques secondes. L'avocate lui demande d'arrêter de l'interrompre dans ses questions.*  
Il se souvient que ses yeux étaient grands ouverts.

Damien a interprété ce regard comme un « barre toi », qu'il le gênait par sa présence.  
Pour le témoin, c'était surtout un choc. Mais pas cette sensation décrite par Damien. Il ne savait pas ce qu'il se passait.

Pendant la reconstitution, il a dit pendant une minute « je n'ai pas réussi à traiter l'information ». C'était une expression pour lui.  
L'avocate aurait aimé que l'on projette une photographie de la scène de la reconstitution pendant que M. Moogalian est présent. Elle pense que le président va refuser puisqu'un policier interviendra pour la reconstitution.  
Le Président ne s'y oppose pas. Il l'a montrera toutefois lors de l'examen de la reconstitution Le témoin précise qu'il sera là lors de la reconstitution, ce qui satisfait tout le monde.

Pourquoi Khazzani n'a pas tiré dès le début ?  
Pour lui au début il n'était pas en position de tirer.

Il n'a pas de souvenirs de Monsieur Bruet.

(...)

Pour lui il ne l'a pas achevé car l'arme ne fonctionnait pas, cela faisait come un bruit métallique.  
Est-ce possible que ces bruits soient ceux de chargeurs qui s'entrechoquent ?  
Il considère que c'est possible ainsi formulé.

(...)

Elle mentionne que M. Khazzani souhaite prendre la parole pour parler à Monsieur Moogalian.  
Monsieur Moogalian ne l'accepte pas, il ne veut pas qu'il s'adresse à lui.

Le Président revient sur les demandes de la défense. Elle a demandé que 3 experts en matière médicale témoignent. Le Président note qu'un expert est appelé mardi. Elle souhaite auditionner un toxicologue qui ont pris part aux expertises sanguines ainsi qu'un psychologue.  
L'avocat général est contre. Une réunion a eu lieu à cet effet il y a plus d'un mois.  
Le Président n'y voit pas d'opposition en vertu de son pouvoir discrétionnaire.  
Elle revient sur le fait qu'un seul expert judiciaire ait été cité, alors que le toxicologue qu'elle a cité a des conclusions diamétralement différentes.  
Le Président rappelle qu'il y a des délais pour faire ces demandes.  
La défense rappelle qu'elle est commise d'office, et qu'elle n'a pas pu s'entretenir plus d'une fois avec son client récemment.

## V. Audition de Madame Moogalian

### **Déclaration spontanée**

Le 21 août ils étaient partis à Amsterdam, ils ont pris le train. Son époux voit quelqu'un aller dans les toilettes, et s'inquiète. Elle a pris la situation à la légère. Au bout d'un moment il a décidé d'y aller. Il est revenu rapidement en lui disant « va t en c'est du sérieux », elle a entendu des bruits de départ, et a vu sur la gauche le canon d'un fusil. Elle a compris. Elle est partie, elle a laissé son chien. Elle n'est pas allée très loin pour rester proche de son mari. Elle est allée se cacher, elle s'est accroupie. Pendant plusieurs secondes, elle a eu l'impression que le temps s'est arrêté. Sur sa gauche, il y avait une jeune fille, elles se sont regardées, et a vu de la terreur dans ses yeux.

Elle a entendu la voix de son mari qui a dit « I have got the gun ». Elle a entendu du bruit, comme des bruits de glas. Des bruits de pas qui couraient, sur sa gauche des personnes qui couraient dans tous les sens. Elle s'est relevé et a vu son mari entre les sièges. Il a dit « c'est fini », mais n'a pas compris tout de suite. Puis elle a vu le sang dans le cou, elle s'est précipitée vers lui.

Elle a vu une bagarre entre un homme torse nu barbu le teint mat, avec un homme ou deux autres. Elle est allée vers son époux, a vu sa blessure dans le dos. Elle ne pouvait pas accéder à ses affaires, elle a essayé de trouver des gens. Il ne restait qu'un couple au fond du wagon, ils lui ont donné une écharpe, elle est retournée vers lui. Elle a compris qu'une artère avait été touchée. Elle ne savait pas quoi faire. Elle a cru qu'il allait mourir.

*Elle parle avec émotion.*

Elle est partie en courant dans la voiture 11. Tout le monde était au fond pétrifié. Elle a demandé s'il y avait un médecin. Personne n'est venue l'aider.

La moquette du Thalys était devenue noir. Elle voyait la bagarre qui continuait. Elle se demandait comment il pouvait être encore debout contre deux personnes.

Elle a continué à demander ce qu'elle pouvait faire.

A un moment quelqu'un est venu vers elle, Spencer. Il était blessé, mais elle a compris qu'il savait ce qu'il faisait. Il a mis ses doigts dans la plaie. Il a enlevé son t-shirt pour faire compression. Skarlatos est venu pour pouvoir mettre en compression la blessure contre un rail du siège. Spencer le rassurait. Spencer lui a demandé s'il voulait prier. Son époux a dit non. Elle a craint que Spencer ait cru qu'il allait mourir.

Elle ne comprenait pas pourquoi le train avançait aussi lentement.

Elle a entendu une voix d'homme qui disait « on a rien pour l'attacher ». Elle est retournée voir le couple, ils lui ont donné une cravate et ils l'ont attaché avec.

Elle se souvient qu'elle était bleue à pois roses, s'est dit « qui pouvait porter une chose pareille ».

A Arras, elle a crié sur les services de police parce qu'ils bloquaient les secours. Un médecin est rentré, il lui a mis un pansement, de la morphine, et lui a donné son téléphone portable. Elle a aidé les secours avec Spencer en leur servant d'interprète. Puis elle s'est retrouvée seule avec son chien.

Elle a été emmenée dans une pièce de l'hôpital avec monsieur Tanty et un autre.

Le médecin lui a envoyé un message pour la rassurer.

Le Maire d'Arras est venu les voir. Elle est allée voir Spencer et lui a laissé sa carte. Elle a rencontré la compagne et les enfants d'une autre personne.

Vers 2h, le maire d'Arras leur a apprêté un taxi pour les transporter vers Paris, et le lendemain matin elle est repartie sur Lille.

### **Questions de la cour :**

Elle n'a pas été blessée. Elle a consulté un psychologue. Tous les ans elle est malade le 21 aout.

Ça été très difficile pour elle de prendre le train le lendemain.

Elle a continué à avoir beaucoup de problème pour prendre les transports en commun.

C'était très important pour son travail.

Elle a fait des cauchemars, insomnies, tensions musculaires, migraines. C'est apparu après les faits.

Le président revient un peu sur les faits.

(...)

Elle a pensé à un attentat tout de suite, à cause de Charlie, mais aussi parce qu'elle était en France dans les 80s lors des attentats.

Elle n'a pas vu du tout M. Khazzani jusqu'au moment où il était en train de se battre.

Sur ce qu'elle attend de ce procès : la justice. Cet évènement a été la plongée dans ce que l'humain a de plus sombre, elle ne peut même pas comprendre cet acte.

### **Questions des parties civiles**

Me De Montbrial :

Sur Spencer, lorsqu'il vient et s'occupe de Mark, est ce que quelqu'un s'est occupé de ses blessures ? Non. Il était blessé à la tête, au cou, et en plus il a donné son t-shirt ; Il était agenouillé par terre dans une position inconfortable.

Quel impacte cela a eu sur votre vie ? Sur le plan professionnel elle a changé de vie. Cela faisait longtemps qu'elle voulait devenir coach.

L'avocat indique 2 éléments du FGTI : les souffrances endurées sont de 3/7 alors qu'elle n'a pas été blessée physiquement (angoisse de mort imminente de son mari) et elle a subi un déficit fonctionnel permanent psychologique de 13 %.

Quand le procès va s'achever, il lui demande si elle arrivera à passer à autre chose ? Elle se bat pour ça, elle se fait suivre quand elle en ressent le besoin. Mais sa personnalité est hypersensible, cela sera toujours compliquée pour elle.

*Pas de questions de l'avocat général.*

## Questions de la défense

Lorsqu'elle voit le canon de l'arme, elle est à quelle distance ? 20 cm.

Est-ce qu'elle a joué dans le film de C. Eastwood ? Oui.

Pourquoi ? Elle était partagée, elle a plus ou moins bien géré émotionnellement ce tournage. Il y avait un peu de fierté, préférait que ce soit elle au lieu de quelqu'un d'autre.

*Suspension d'audience.*

## VI. Audition de Monsieur Sadler

Une interprète l'accompagne. Partie civile, il peut faire une déclaration spontanée s'il le souhaite.

### Déclaration spontanée

Il était avec Spencer Stone et Alek (Skarlatos) en voyage. Avec Spencer, ils sont arrivés à Amsterdam, et ont acheté leur billet pour Paris 3 jours plus tard.

Le 15 août, Alek a acheté son billet pour aller à Paris avec Spencer et Anthony.

Ils ne sont pas allés en première classe, dans le bon wagon. Ils sont allés rejoindre leur classe en première classe car il y avait le wifi.

Spencer et lui se sont endormis. Ils avaient encore leurs écouteurs et Alek étaient encore endormis. Le couloir le séparait de Spencer. Ils ont entendu une vitre se briser, et vu un employé du train courir vite dans le couloir. Ça l'a réveillé Spencer et lui.

Spencer et lui se regardaient, Alek s'était retourné.

Quand il s'est retourné, il a vu El Khazzani qui traversait la vitre coulissante. Il ramassait le fusil au sol pour le recharger.

2 secondes après Spencer se lève et court vers lui. Il l'a attrapé et ils ont commencé à lutter. Cela arrive en quelques secondes. Il est tombé par terre et s'est relevé.

Quand les trois sont ensemble, il entend Spencer dire « he has a gun ».

Il est resté choqué quelques secondes, Alek s'est levé puis lui aussi.

Quand il est arrivé et que tout le monde se battait, Spencer a poussé El Khazzani. Ils se donnaient des coups de poings et de pieds. Spencer l'a attrapé par l'arrière, et a crié « il a un couteau » plusieurs fois. Alek et lui ont tenté de lui résister, et de l'attraper par les bras.

Spencer pouvait l'attraper par le cou pour l'étrangler par une clef de bras. Ils ont pu attraper le couteau. Alek a attrapé le fusil et lui a dit d'arrêter de résister. Il el frappe avec le canon du fusil peut être trois fois. Il l'a frappé très fort, mais cela n'a pas eu l'air d'avoir beaucoup d'effet, car son regard est resté intense.

Spencer lui a serré le cou. Lui et Alek sont debout devant lui. Un employé du train leur a dit de ne pas le tuer.

Ils lui ont dit de partir loin d'eux.

Il se retourne et a vu Mark pour la première fois. Il s'appuyait sur une chaise et partait dans l'autre direction. Du sang sortait de son cou. Il ait un pas et tombe par terre la tête face au sol. Le sang a commencé à se répandre sur le sol.

Il a d'abord cru qu'il a reçu des coups de couteau. Spencer et Alek l'ont vu aussi. Spencer a relâché El Khazzani. Il s'est évanoui, ils l'ont allongé la tête face au sol. Lui et Alek sont restés près de El Khazzani, pour demander à quelqu'un de l'attacher. Spencer a rampé au sol vers Mark, il a évalué la situation, et a décidé de mettre ses doigts à l'intérieur de la blessure pour bloquer le saignement.

Chris Norman vient alors dans leur direction. Il attache El Khazzani avec des cravates.

Il a couru vers l'avant de la voiture pour chercher une trousse de premiers secours, et Alek a ramassé les fusils pour s'assurer qu'ils étaient en sécurité.

A ce moment-là, ils trouvent une trousse de premiers secours, Mark a l'air de s'en sortir.

Il sort son portable pour enregistrer la scène car il ne pouvait en croire ses yeux. Alek s'est assuré que tous les fusils et munitions étaient ensemble, que rien ne manquait.

Ils ont attendu 20 min tandis que le train roulait doucement vers Arras.

Lorsque le train est arrivé, il a vu des policiers qui attendaient à la gare. Les policiers et les secours sont montés à bord. Il s'est assuré qu'il avait pris toutes les affaires de Spencer. Un officier est venu vers lui et leur a dit de les suivre avec Alek et Chris Norman.

Chris servait de traducteur pour lui, et ils sont allés dans les locaux de la police pour répondre à leurs questions. C'est là où ils ont rencontré Damien pour la première fois.

Il leur a expliqué ce qu'il s'était passé aux toilettes. C'était la première fois qu'ils ont appris qu'ils n'étaient pas les seuls à être intervenus dans l'évènement.

### **Question de la Cour :**

Le Président lui demande s'il était étudiant à Amsterdam ? Oui. Il étudiait la médecine du sport, et maintenant il travaille dans la finance. Il a fait du sport toute sa vie, du basket Ball et football, américain précise-t-il.

Il était à Amsterdam avec Spencer les premières 24h et Alek est arrivé ensuite et ils sont restés ensemble pour 2 jours et plus.

Spencer et lui étaient en Europe depuis 2 semaines.

Spencer était dans l'armée américaine. Alek était dans l'armée américaine, il rentrait d'Afghanistan.

Ils se connaissent depuis qu'ils ont 12 ans.

Ils décident d'aller à Paris. Skarlatos qui les rejoint souhaite aller aussi à Paris.

Le Président leur demande qui a réservé les billets de train ? Spencer et lui sont arrivés à Amsterdam par train. Ils ont décidé d'acheter les billets pour aller à Paris 3 jours plus tard.

Il ne sait plus si c'est lui ou Spencer, mais ils ont payé en espèce.

Sur la date, il ne se souvient plus exactement, mais cela devait être lundi ou mardi.

Le Président confirme que c'est mardi à 18h01. (...)

Il ne sait plus quand Alek a pris sa place, peut-être le 15 août. Le Président note que c'était le 21 août.

Le Président revient sur leur positionnement dans le train. Il s'est assis siège 44. (...)

Il s'est endormi, mais il a entendu un fort bruit plus fort que la musique qu'il écoutait. Ce qu'il l'a vraiment réveillé est l'employé qui avait couru dans le couloir.

Les autres passagers regardaient dans la direction d'où venait l'employé.

La première fois qu'il a vu Khazzani est quand il a traversé la vitre coulissante. Il était torse nu et avait son sac à dos devant lui. Il a ramassé le fusil au sol et a commencé à le charger.

Il montre une distance par rapport à un endroit de la salle d'audience.

Tout est arrivé très vite. Spencer était très rapidement devant lui. Le Président lit une partie de son témoignage.

Sur le fait que l'homme armé ne semblait pas dans son état normal, il avait l'air très intense, il avait des yeux grands ouverts et avait l'air très en colère. Il n'a jamais prononcé un mot, n'a même pas émis un son lorsqu'ils se battaient.

C'était une bagarre très intense, c'était très dur de le maîtriser même à eux trois. Il n'arrêtait pas de sortir des armes.

Quand il l'a vu pour la première fois il tenait dans ses mains un fusil d'assaut, Spencer l'a poussé et il a laissé tomber le fusil. Il a alors sorti un pistolet, Alek a pris le pistolet de Khazzani, et le temps qu'il arrive, Spencer lui avait donné un coup de pied pour l'envoyer dans le couloir.

Ils ont tous commencé à se battre, Spencer l'a attrapé par l'arrière. Il a sorti un cutter, ils ont essayé de le maîtriser par les bras pour attraper le cutter. Dans la lutte, il l'a laissé tomber.

Ensuite Spencer l'a étranglé.

Pourquoi Spencer va au-devant d'un individu armé ?

Il a été très réactif, c'est la chose la plus courageuse qu'il a jamais vue. Il n'a pas compris ce qu'il faisait. Quand il s'est avancé vers Khazzani, son idée était de l'idée.

Est-ce qu'il a tiré sa force de leur groupe ?

Il ne sait pas pourquoi Spencer s'est levé dans un premier temps, mais Spencer, Alek et lui savaient qu'ils s'entraideraient.

Alek a dit *Go Spencer*. C'était désespéré ou il n'y avait pas le choix ? Il n'y avait pas le choix, aucune cachette, il n'y avait pas de temps. A leur connaissance, il n'avait pas commencé à tirer, ils n'avaient que quelques secondes pour agir. Moins de 5 secondes.

Un témoin a parlé de force surhumaine ? Est-ce exagéré ?

Ça ne semblait pas réel, c'était très dur pour eux de le contrôler.

Il était étudiant en coaching sportif, est-ce quelqu'un d'entraîné, de rapide ? Khazzani avait l'air d'avoir leur âge, assez jeune, il n'avait pas l'air de leur être supérieur physiquement, mais il était capable de se battre.

S'ils ne l'avaient pas arrêté, il aurait tiré sur tout le monde dans le wagon, et serait certainement passé dans le wagon devant.

Le Président note que Khazzani dit qu'il ne les visait pas parce qu'ils étaient américains ? Il répond qu'il pense qu'il n'y avait aucun indice qui puisse montrer que c'étaient des militaires. Lui-même n'a jamais été militaire.

Il n'y a pas eu de discussion sur l'armée ? Ils étaient endormis avec leurs écouteurs, donc ils ne se parlaient pas. (Il rigole). *Spencer looks american but ...* (rire dans la salle).

Il a été attaché avec des cravates. Chris Norman s'est servi de cravates pour l'attacher. Quelqu'un a apporté les colsons mais il ne sait pas d'où il venait.

Le Président revient sur l'intervention de Spencer avec M. Moogalian.

Alek est pendant ce temps aller voir s'il n'y avait pas d'autre personne armée.

Le témoin n'a lui pas été blessé. Il pensait que ce n'était pas utile d'aller voir un psy au début, mais désormais il y pense. Il avait conscience que c'était une expérience traumatique. Cela lui a pris plusieurs années pour se dire que cela l'avait affecté. Il n'avait pas les ressources mentales ou financières pour aller voir un psy. Ces 2 dernières années il a réalisé que c'est quelque chose qu'il veut entreprendre.

Est-ce qu'il pense que son acte est héroïque ? Il pense que ce que Spencer a fait été courage, aussi Mark et Damien. Alek et lui ont pensé qu'ils étaient là pour leur ami.

Est-ce que Spencer aurait pu seul le maîtriser ? Non. Il confirme que l'intervention de chacune des personnes a permis de neutraliser Khazzani.

Il a su presque tout de suite que c'était un attentat, c'était sa seconde idée après qu'il se soit dit « ce ne peut être vrai ». A cause des armes, parce qu'il est torse nu et en raison de son appartenance ethnique.

Sur ce qu'il attend de ce procès, il souhaite que Khazzani ne soit jamais relâché de prison. Il avait l'intention de le tuer lui, ses amis et les passagers, et il pense qu'il ne mérite pas d'avoir l'opportunité de faire ça une seconde fois.

C'était important pour lui de venir témoigner à ce procès. C'est important que toutes les parties concernées viennent officiellement, pour que la vérité puisse être établie et la justice rendue.

Est-ce que Spencer va bien ? Il ne lui a pas parlé, mais il sait qu'il va mieux.

### **Questions des parties civiles**

Me De Montbrial remercie le président d'avoir posé toutes les questions qu'il voulait.

Me Casubolo lui demande des précisions sur les conséquences psychologiques de l'attentat sur lui ? Il a dû combattre une dépression pendant les 3 ans qui ont suivi l'attentat. S'il n'avait pas à prendre le train, il évitait et préférait rentrer chez lui pour éviter les foules. Il ressent de l'anxiété avant de voyager, et parfois il fait des cauchemars sur l'incident.

*Pas de questions de l'avocat général.*

## Questions de la défense

Combien de fois a-t-il été entendu pendant l'instruction ? Un grand nombre de fois. Il a déposé devant la police française et américaine plusieurs fois.

*L'avocate mentionne 2 auditions devant la police française, qui a assuré le rôle d'interprète ? Pour la première déposition, cela a été M. Norman.*

*Le Président l'interrompt pour préciser que c'est pour la première audition. Elle lui demande de ne pas l'interrompre.*

Ils étaient dans les locaux de police, les officiers ne parlaient pas bien anglais. Chris parlait bien français et anglais, donc il a assuré les échanges.

*L'avocat général précise que lors de la première audition ils n'ont pas parlé de Chris Norman.*

Elle revient sur son audition par le magistrat instructeur. Il n'a plus souvenir de cette audition.

Il n'a pas été surpris qu'un juge se déplace pour seulement 5 questions de 8 minutes au Bristol ? Il ne se souvient plus du tout de cette audition.

Où a-t-il rencontré M. Stone ? A l'école primaire Spencer et Alek se connaissait, lui les a rencontrés au collège.

Dans la première audition, il a indiqué qu'il y avait un copain qu'il a connu à Amsterdam avec Spencer, en mentionnant Skarlatos. Il n'a jamais dit ça de toute sa vie (*ndlr : peut être un problème de traduction*).

Pour l'avocate, on retrouve cette erreur dans la première audition de M. Skarlatos.

Il ne se souvient plus quand il a acheté ses billets de train.

Pourquoi s'asseoir en seconde alors qu'ils ont payé pour une première ?

Parce qu'il y avait un couple âgé qui rentrait, Alek a proposé de les aider à aider pour leurs bagages, et ils sont restés à cet endroit.

Le wagon où se déroulent les faits n'était pas plein, il devait y avoir 15 personnes selon lui.

Quel est le bruit qu'il l'a réveillé ? La vitre qui a explosé et en même temps l'employé qui courait à tout allure, ce qui s'est produit au même moment.

Comment expliquer que Skarlatos a brandit une arme à feu selon un témoin ? Khazzani a pris le fusil, Spencer l'a poussé, Khazzani l'a lâché, Alek s'est précipité, Khazzani a sorti un pistolet. Il n'a jamais vu le pistolet jusqu'à après la bagarre.

L'avocate insiste sur les différences entre le fusil et le pistolet (*Ndlr : en anglais, le mot gun regroupe les deux significations*). (...)

Quand Khazzani sort-il son cutter ? Pendant l'étranglement.

Pour lui, ceux qui ont décrit Khazzani comme quelqu'un de mou les bras ballants n'ont pas dû se battre contre lui. Ils étaient à 3 contre lui.

L'avocate ne se demande s'il s'agit d'une force issue de l'étranglement qu'il subissait ? *Le président lui demande de ralentir le rythme car l'avocate parle trop vite pour qu'elle puisse traduire. Elle lit une déposition de Khazzani.* Il dit avoir sorti son cutter car il sentait qu'il allait mourir.

Pour le témoin, cela doit dépendre de la vision des choses de l'instinct de survie. Il a essayé de prendre leurs vies, donc ils ont réagi en essayant de prendre la sienne. Le cutter est sorti après qu'il eut tiré sur Mark, sorti le fusil et le pistolet.

A la fin de la bagarre, il est sûr qu'il pensait que la bagarre était finie à ce moment-là.

Sur sa force, il venait de tirer sur un homme, donc son niveau d'adrénaline était élevé selon lui.

Est-ce qu'il a porté des coups à Khazzani ? Oui. Lesquels ? Il ne se souvient pas spécifiquement, il a frappé avec ses poings et pieds comme il a pu.

Pourquoi aucun témoin ne confirme ces coups portés ?

Il ne sait pas si c'est vrai, parce que lui et Alek ont donné la même version des faits.

Il aurait filmé la scène avec son téléphone ? Il précise que c'était après la scène pour avoir des traces de tout. Il voulait enregistrer la scène parce qu'il ne pouvait croire que c'était arrivé.

L'avocate demande s'il est prévu de passer la vidéo ? Le Président confirme qu'éventuellement oui.

Est-ce C. Norman qui a apporté des colsons blancs ? Il ne sait pas d'où ils venaient, il ne sait pas qui a apporté les colsons. Norman n'a apporté que des cravates.

A un moment Skarlatos pointe l'arme sur Khazzani ? Il n'a pas vu ça. Quand Alek a ramassé le fusil, il l'a pointé vers lui, puis l'a frappé trois fois avec la crosse. Il n'était pas inconscient. Cela ne semblait pas l'avoir affecté.

A l'époque, l'avocate note qu'il indiquait pourtant que ce sont les coups de crosse qu'ils l'ont fait perdre conscience. Ajd, il confirme que c'est la prise d'étranglement.

Est-ce que les coups sont portés pendant la crise d'étranglement ? oui.

A aucun moment Alek n'a appuyé sur la gâchette pour faire feu.

Il n'a pas pensé qu'il pouvait y avoir des complices, mais Alek oui donc il est allé vérifier.

(...)

Qui a eu l'idée d'écrire le livre sur l'histoire ? Des agents dans l'industrie du cinéma les ont contactés. Stone indique que vous auriez sollicité C. Eastwood ? Non ils ont écrit le livre sans C. Eastwood. C'est lui qui a contacté C. Eastwood ensuite.

Un passage du livre n'est pas clair selon l'avocate, sur le fait que l'on parle de lui à la troisième personne « il ne pouvait pas former des souvenirs correctement parce que l'enregistreur dans son cerveau était utilisé pour autre chose ». L'avocate s'est trompée de passage finalement, elle n'a plus de questions.

Le Président met fin à l'audition.

*Suspension d'audience.*

## JOUR 5 : VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020

*L'audience est reprise à 9H30.*

### Résumé du jour 5 :

*Le jour 5 a ensuite laissé place à l'audition de certains passagers du train, dont l'un des 3 passagers américains, ALEKSANDER SKARLATOS, ainsi que CHRIS NORMAN, britannique, qui ont décrit avec précision la violence des faits.*

*ALEKSANDER SKARLATOS fut le premier à porter assistance à son ami Spencer STONE dans un combat acharné à mains nues qui l'opposait au terroriste. Ce dernier a successivement tenté de tirer une balle dans la tête de Spencer STONE avec la kalachnikov, puis avec son pistolet semi-automatique, avant qu'il ne lui soit arraché des mains par ALEKSANDER SKARLATOS.*

*Dans sa détermination de reprendre le contrôle de la situation, le terroriste s'est ensuite saisi d'un cutter en sa possession et a lacéré le cou et le bras de Spencer STONE. En réaction, le jeune américain a projeté Ayoub EL KHAZZANI avec ses jambes de l'autre côté du wagon. C'est à ce moment-là que le troisième ami, ANTHONY SADLER, a porté assistance à ses amis d'enfance en frappant de toutes ses forces le terroriste. Le trio s'est mis à tabasser l'individu jusqu'à ce que Spencer STONE écrase sa tête contre une table et que ALEKSANDER SKARLATOS tente à deux reprises de l'exécuter d'une balle dans la tête avec le pistolet semi-automatique. Le pistolet n'étant pas chargé, ALEKSANDER SKARLATOS s'est résolu à frapper Ayoub EL KHAZZANI avec le canon de la kalachnikov, tandis que Spencer STONE lui faisait une clé d'étranglement, menant à l'évanouissement du terroriste. ALEKSANDER SKARLATOS a alors remis en état de fonctionnement l'AK47 et a fait le tour du train pour vérifier qu'il n'y avait pas de complice. Pendant ce temps-là, CHRIS NORMAN, le passager britannique auditionné ; et un agent du Thalys, conducteur de réserve, ont bâillonné le terroriste à l'aide de cravates.*

*SPENCER STONE a également porté assistance à MARC MOOGALIAN, blessé par balle au niveau du cou par le terroriste avec un PSA alors qu'il tentait de fuir avec la kalachnikov ; initialement arrachée des mains du terroriste par Damien A.*

*En réponse à ces témoignages, l'avocate d'Ayoub EL KHAZZANI, Me Sarah MAUGER - POLIAK, a pointé du doigt les liens supposés d'ALEKSANDER SKARLATOS avec l'extrême droite américaine, en produisant des articles de presse détaillant ses engagements politiques. Elle a également insisté sur le fait qu'ALEKSANDER SKARLATOS est un « professionnel de la communication », ancien candidat au congrès américain et acteur hollywoodien, puisqu'il a joué son propre rôle dans un film produit par Clint Eastwood. Derrière cet argumentaire se cacherait l'idée, selon l'avocate, d'un récit édulcoré dressé par les américains dans leur intérêt, et non au service de la vérité. L'avocate a également fourni un témoignage d'un passager, déclarant que ALEKSANDER SKARLATOS a tenté de tirer dans la tête d'AYOUB EL KHAZZANI alors que celui-ci était déjà à terre ; Déclarations que ALEKSANDER SKARLATOS nie en bloc et qui ne sont corroborées par aucun autre élément dans le dossier. Me MAUGER-POLIAK a indiqué que "contrairement aux Etats-Unis, il n'y a pas la loi du talion en France ; ce qu'aurait tendance à oublier les membres du Ministère public », qui ont alors bondi de leurs chaises en qualifiant ces propos d'intolérables et demandant alors une suspension d'audience. Les Avocats Généraux se sont alors retirés avec la Cour et les avocats de la défense ont tous été convoqués pour discuter des derniers échanges dans le bureau du Président. Me Thibault DE MONTBRIAL, avocat d'ALEKSANDER SKARLATOS, lui, mentionne une scène de légitime défense devant un terroriste qui résistait et qui avait déjà tiré un coup de feu sur un autre passager, à savoir MARC MOOGALIAN.*

ALEKSANDER SKARLATOS a déclaré qu'ils étaient censés mourir ce jour-là, et qu'il considère la date du 21 août 2015 comme une deuxième naissance. Il a expliqué refaire des cauchemars de temps en temps, tout comme le conducteur de réserve, qui a indiqué avoir rencontré de grandes difficultés dans sa vie personnelle dues à des pertes de moral, de la dépression etc.

### **AUDITION DE MONSIEUR ALEX SKARLATOS (partie civile)**

Le 21 août 2015 à 15h17, Spencer STONE, Anthony SADLER et Alex SKARLATOS sont montés à bord du train Thalys après avoir aidé un veille homme à monter.

Leurs places étaient dans une de voitures de seconde classe. Après s'être assis en seconde, le trio a décidé de changer de voiture pour se rendre en première pour capter la wifi.

Alex SKARLATOS s'assois côté fenêtre à côté de Spencer STONE. Anthony SADLER s'assoit seul.

Tandis que ses deux amis sont assoupis, Alex SKARLATOS envoie des messages sur Facebook et consulte des cartes sur Google Map.

Peu de temps après avoir passé la frontière française, Alex SKARLATOS entend les bruits d'une déflagration et d'une vitre qui explose dans son dos.

Il voit un employé du train courir à travers le wagon.

Alex SKARLATOS se retourne pour voir ce que l'employé fuyait.

Il voit un homme torse nu armé.

Alex SKARLATOS dit que le temps s'est arrêté. La première chose qu'il s'est dit c'est : « *no fucking way* » (traduction : « il n'en ait pas question »).

Spencer STONE s'est réveillé à ce moment, il a vu la même chose que son ami et s'est caché derrière son fauteuil.

Les deux amis se sont dit : « il faut y aller ».

Sans réfléchir, Spencer STONE a bondi sur AYOUB EL KHAZZANI. L'adrénaline coulait à flot dans les veines d'Alex SKARLATOS.

Le terroriste était en train de charger son arme et voulait braquer Spencer STONE.

Alex SKARLATOS s'est à son tour précipité sur AYOUB EL KHAZZANI. Quand il est arrivé à son niveau, Spencer STONE faisait une clef d'étranglement au terroriste tous les deux allongés sur l'un des sièges du train.

Alex SKARLATOS a ramassé l'AK47 tombée au sol. Le terroriste a alors sorti un pistolet et a voulu tirer une balle dans la tête de Spencer STONE.

Alex SKARLATOS a laissé tomber l'AK47 et il a arraché le pistolet des mains d'AYOUB EL KHAZZANI.

Le terroriste a alors sorti un couteau et il a blessé Spencer STONE avec.

Spencer STONE a alors relâché AYOUB EL KHAZZANI en le projetant avec ses jambes pour éviter d'être poignardé.

Anthony SADLER a alors rejoint ses amis pour frapper le terroriste à la tête.

Après l'avoir frappé sur tout le corps, ils ont mis la tête du terroriste sur une table et ils ont essayé de le maîtriser.

Alex SKARLATOS a braqué AYOUB EL KHAZZANI au niveau de la tête en l'ordonnant d'arrêter de résister.

Comme AYOUB EL KHAZZANI continuait à se débattre violemment, Alex SKARLATOS a appuyé sur la gâchette à deux reprises mais aucun coup n'est parti.

Il a regardé le pistolet et s'en rendu compte qu'il manquait le chargeur. Il n'a pas pu abattre le terroriste.

« *A ce stade nous étions plutôt frustrés* » plaisante-il à la barre.

Spencer STONE a fait une autre prise d'étranglement et Alex SKARLATOS a ramassé l'AK47 pour fracasser le canon du fusil sur le visage d'AYOUB EL KHAZZANI.

AYOUB EL KHAZZANI a perdu connaissance suite à l'étranglement de Spencer STONE.

Un employé du train a giflé le terroriste pour montrer qu'il était bien inconscient.

Spencer STONE a ensuite porté assistance à Mark MOOGALIAN qui saignait abondamment du cou. Alex SKARLATOS tenait fermement le terroriste.

Monsieur Chris NORMAN a alors proposé son aide pour maintenir le terroriste au sol.

Alex SKARLATOS avait peur qu'un autre terroriste soit dans le train. Il a déployé le cross de l'AK47, enlevé sécurité pour être en mesure de faire feu.

Il a voulu charger l'arme mais à sa grande surprise, une balle a été éjecté du fusil et a atterri sur le siège à côté.

Il remarqué qu'il y avait une trace au dos de la balle ce qui veut dire que AYOUB EL KHAZZANI avait tiré sur Spenser STONE, que l'AK47 était en état de marche.

Alex SKARLATOS a dit à Chris NORMAN qu'ils avaient eu beaucoup de chance car c'est très rare qu'une balle soit défailante.

Il a ensuite fait le tour du train pour vérifier qu'il n'y avait ni complice ni personne blessée.

Après avoir constaté qu'il n'y avait rien à signaler, Alex SKARLATOS est revenu auprès d'AYOUB EL KHAZZANI qui avait été ligoté avec des cravates par Chris NORMAN.

Alex SKARLATOS a ramassé le pistolet, a déchargé l'AK47, a rassemblé les chargeurs avant de tout mettre dans le sac à dos du terroriste.

Il a utilisé le cutteur pour couper la chemise de Mark MOOGALIAN car il n'arrivait pas à trouver l'entrée de la balle.

Ils ont pris le tee-shirt de Spencer afin de stopper l'hémorragie.

Le train arrive en gare d'Arras et AYOUB EL KHAZZANI est interpellé par les policiers.

Les trois amis ont ensuite été interrogé par les autorités françaises le jour même et le lendemain par le FBI américain.

### Questions du président de la cour d'assises spéciale :

Le président demande à Alex SKARLATOS sa profession au moment des faits. Il répond qu'il était militaire de réserve de la Garde nationale américaine. Il plaisante et s'adresse au président : « Aujourd'hui je ne suis rien, je cherche un emploi donc si vous connaissez quelqu'un... ».

Le président relève qu'Alex SKARLATOS a pris ses billets de train le jour même à 11h52 le 21 août 2015. Les investigations montrent que ces billets ont été achetés en cash.

Alex SKARLATOS réaffirme qu'il était assis à côté de Spenser STONE, côté fenêtre, dos aux toilettes. Les trois amis occupaient les sièges 46, 45 et 44 de la voiture 12 du train.

Alex SKARLATOS dit au président qu'il ne se souvient pas avoir vu le terroriste monter dans le train.

Il confirme au président qu'il ne portait rien qui laissait penser qu'il était militaire. Il portait un tee-shirt d'un club de football. Spencer STONE écoutait de la musique, il était assoupi, il ne portait un tee-shirt ordinaire.

Alex SKARLATOS affirme au président qu'il a réalisé qu'il y avait un problème lorsqu'il a entendu une détonation puis bruit de vitre brisée. Il a d'abord pensé que quelqu'un avait cassé une vitre avec sa valise. Il a compris la gravité de la situation lorsqu'il a vu le terroriste avec l'AK47.

Il dit se rappeler qu'il envoyait des messages Facebook, un texto aux alentours de 17h45.

Monsieur le président demande à l'américain comment il explique l'héroïsme du trio.

Alex SKARLATOS répond que c'est Spencer STONE qui a tout de suite réagit, avec agressivité. Il est parti au quart de tour, il a bondi sur l'assaillant sans réfléchir. AYOUB EL KHAZZANI a essayé de tirer dans la tête dans Spencer STONE, ils n'avaient plus d'autres choix que d'agir.

Monsieur le président demande à Alex SKARLATOS qu'elle était la force de Monsieur AYOUB EL KHAZZANI au moment des faits. Il répond que pour quelqu'un de sa taille, il était très dure à maîtriser.

Alex SKARLATOS affirme que le terroriste a profité d'un entraînement mais pas d'un entraînement « suffisant ». Il n'arrêtait pas d'opposer une résistance forte, de sortir des armes.

Alex SKARLATOS assume, son objectif était de le tuer ou de le maîtriser. Il frappé sur la tempe d'AYOUB EL KHAZZANI avec le canon de l'AK47 pour l'assommer.

Monsieur NORMAN a d'abord entravé le terroriste grâce à un serre-Flex donné par un employé du train.

Possédant lui-même un AK47, Alex SKARLATOS a tout de suite vu que la munition était de très mauvaise. L'américain est un « amateur éclairé » sur les armes, il en possède une vingtaine.

Alex SKARLATOS confirme au président qu'il a juste reçu des bleus au cours de la bagarre sans aucun ITT au sens pénal.

Sur le plan psychologique, Alex SKARLATOS a fait des cauchemars de temps en temps mais n'a pas pour autant consulté un psychologue.

Monsieur le président demande enfin à Alex SKARLATOS comment a-t-il fait pour comprendre qu'il s'agissait d'un attentat terroriste. L'américain répond : « tous les signes le montraient, un individu de type moyen oriental, armé d'un AK47 au milieu d'un wagon, au milieu de l'Europe... ».

S'agissant du procès, Alex SKARLATOS répond qu'il s'agit de la fin d'un chapitre de sa vie.

### **Questions des parties civiles**

Maitre de Montbrial déclare que son client, Alex SKARLATOS a prévenu à maintes reprises le terroriste qu'il allait tirer sur lui. Pour preuve, il prétend que dans la phrase « stop resisting, stop resisting, I will shoot » : « stop » est un mot qui est aussi utilisé en français.

Sur la question de savoir s'il a appuyé sur la détente de l'AK47, Alex SKARLATOS répond qu'il l'a peut-être fait, mais qu'il se rappelle surtout avoir enlevé la sécurité sans tirer.

Alex SKARLATOS a servi dans la garde nationale américaine. Il est parti combattre en Afghanistan.

Pourtant, il déclare que l'intensité de la violence de l'attaque dans le train était bien plus élevée que lors de ses missions en Afghanistan.

Maitre de Montbrial révèle que la défense d'AYOUB EL KHAZZANI produit des pièces sur l'engagement politique de Monsieur Alex SKARLATOS. Sur Instagram, il a posté la vidéo prise au moment des faits avec ce commentaire : « 21 août 2015, ce sera toujours mon deuxième anniversaire ». Pour la défense, il s'agit de l'aveu d'avoir pris un certain plaisir à frapper AYOUB EL KHAZZANI. Alex SKARLATOS nie avoir pris du plaisir et répond : « ce que je voulais dire c'est que nous étions censés mourir ce jour-là mais que ce n'est pas arrivé, on est comme revenus à la vie ».

Alex SKARLATOS a été candidat au congrès des États-Unis sous l'étiquette des Républicains. Il n'a pas été élu, accusé par un journal anglais d'avoir des liens avec un parti d'extrême droite.

Alex SKARLATOS répond à son avocat qu'il a simplement participé à une manifestation de travailleurs contre une proposition de loi des démocrates en présence d'autres personnes dont certaines étaient affiliées à l'extrême droite. Cet article est une tentative de le discréditer et de le rattacher aux complotismes.

### **Réaction du ministère public**

Monsieur Alex SKARLATOS dit que les dégâts causés par l'AK47 sont bien plus importants qu'un pistolet. Si l'AK47 avait fonctionné, il n'aurait jamais pu maîtriser le terroriste.

### **Questions de la défense**

Me Sarah MAUGER-POLIAK prétend que les articles sur les liens supposés entre Monsieur ALEX SKARLATOS et l'extrême droite américaine sont issus de médias sérieux.

Me Sarah MAUGER-POLIAK parle de la loi du talion qui est de rigueur au États-Unis mais aussi, selon elle, dans la tête du ministère public.

Les avocats généraux bondissent et demandent une suspension d'audience.

Après quelques minutes d'absences, la cour et les avocats reviennent à leur place.

Me Sarah MAUGER-POLIAK demande à Alex SKARLATOS sa position exacte dans le train. Il lui répond qu'il était à 5 ou 6 rangées de sièges du terroriste, il était le seul à ne pas dormir au début de l'action.

Me Sarah MAUGER-POLIAK insiste sur le temps de l'action. Elle relève que pendant les 5 ans d'instruction, personne n'a demandé à Alex SKARLATOS l'heure exacte de l'envoi du message juste avant d'entendre le bruit du coup de feu tiré par AYOUB EL KHAZZANI.

Monsieur Alex SKARLATOS confirme qu'il n'a pas vu le terroriste charger l'AK47. Il l'a simplement vu la relever à sa hauteur.

Monsieur Alex SKARLATOS réaffirme à Me Sarah MAUGER-POLIAK qu'il a saisi le pistolet parce qu'AYOUB EL KHAZZANI essayait de tirer dans la tête de Spenser STONE.

Monsieur Alex SKARLATOS confirme à Me Sarah MAUGER-POLIAK que c'est au deuxième étranglement que le terroriste a perdu connaissance.

Me Sarah MAUGER-POLIAK évoque le témoignage du contrôleur du Thalys qui dit avoir vu Alex SKARLATOS essayé de tirer dans la tête du terroriste lorsque celui-ci était déjà au sol, maîtrisé, avec du sang qui coulait de chacun de ses oreilles.

Alex SKARLATOS décrit ce témoignage comme « non pertinent », qu'il a tenté d'abattre le terroriste au cours de la bagarre.

Me Sarah MAUGER-POLIAK demande à Alex SKARLATOS si la sécurité de l'AK47 était activée ou désactivée lorsqu'il l'a pris en main. Alex SKARLATOS répond que la sécurité était activée.

Me Sarah MAUGER-POLIAK s'insurge et récapitule : « dans cette affaire, on a un pistolet sans chargeur, une Kalach désactivée et une bouteille d'essence sans briquet ! c'est quand même un sacré concours de circonstances ».

Alex SKARLATOS souhaite répondre et explique que le chargeur du pistolet a très bien pu tomber accidentellement quand le terroriste l'a sorti de son étui et que s'agissant de l'AK47, il est bien possible qu'il est machinalement mis la sécurité avant de la retirer pour faire son tour de garde dans le train.

Alex SKARLATOS dit ne pas savoir ou était le chargeur du pistolet et affirme avoir bien manipulé les deux armes.

S'agissant des serre-flex, Monsieur ALEX SKARLATOS confirme à Me Sarah MAUGER-POLIAK que ce n'était pas les siens.

### **AUDITION DE MONSIEUR CHRIS NORMAN (partie civile)**

Chris NORMAN est un citoyen britannique, conseiller en financement et stratégie en entreprise.

Le 21 août 2015, il est monté dans le train, a commencé à travailler sur son ordinateur.

Peu de temps après le passage de la frontière franco-belge, Chris NORMAN a entendu une déflagration, puis un bruit de verres brisés.

Chris NORMAN a vu un employé de train qui courrait à travers le train pris de panique. Il s'est levé, et a vu avancé un homme de type nord-africain armé d'un AK47. Il a tout de suite compris.

Chris NORMAN s'est couché sur le sol et s'est dit à lui-même : « c'est comme ça que ça se termine, ma vie était belle jusque là ». Il a dit à sa femme qu'il n'allait pas s'en sortir.

Après les attentats de janvier 2015, Chris NORMAN dit avoir compris que le terrorisme a changé, que les terroristes veulent tuer.

Chris NORMAN dit avoir eu un excès de colère, qu'il ne voulait pas mourir « comme une dinde ».

Il dit qu'il a entendu un américain dire en anglais : « non ! non ! Vous n'allez pas le faire ! Espèce d'enculé ».

Chris NORMAN savait que l'union fait la force. Il a avancé dans le couloir pour essayer de prêter main forte.

Spencer STONE faisait une clef de bras au AYOUB EL KHAZZANI qui essayait de prendre son pistolet.

Chris NORMAN est intervenu lorsqu'ALEX SKARLATOS a arraché le pistolet des mains d' AYOUB EL KHAZZANI.

Il a fait à EL KHAZZANI une clef de bras très violente. Pourtant le terroriste n'avait aucune réaction.

ALEX SKARLATOS a placé le pistolet sur la tempe du terroriste, il a crié « stop I will shoot ».

Chris NORMAN dit avoir traduit au terroriste en français : « arrête, arrête il va tirer ».

Alex SKARLATOS appui sur la gâchette mais rien ne se passe. Il a ensuite tabassé le terroriste à la tête très fort avec le canon. AYOUB EL KHAZZANI avait les yeux complètement ouverts, vide d'aucune humanité.

L'employé du train est venu alors aidé le groupe à maîtriser le terroriste en prenant son bras gauche.

Ils l'ont ligoté d'abord avec des serre-flex puis avec des cravates.

### **Questions du président :**

Monsieur demande à Chris NORMAN sa position exacte. Celui-ci répond qu'il se trouvait dans le sens opposé de la circulation. En face de lui du conducteur SNCF de réserve.

Chris NORMAN dit qu'il a vu le terroriste se débattre de toutes ses forces, voilà pourquoi il a tout fait pour maintenir son bras.

Chris NORMAN révèle avoir eu de graves difficultés professionnelles pendant 6 mois après les faits. Il dit vouloir de la justice une condamnation juste mais également des réponses à ses questions « pourquoi, pour qui, à qui profite le crime ? ».

### **Réaction des avocats de la partie civile**

Chris NORMAN confirme qu'AYOUB EL KHAZZANI n'a pas dit un mot. Chris NORMAN dit ne pas savoir pourquoi il n'a pas tiré. AYOUB EL KHAZZANI avançait dans le wagon sans chercher quelqu'un en particulier.

Chris NORMAN est celui qui a immobilisé définitivement le terroriste grâce aux cravates.

Chris NORMAN dit qu'il a souffert d'un syndrome de stress post-traumatique plus de deux ans après les faits.

### **Réaction du Ministère public**

NORMAN précise que Spencer STONE tenait le terroriste lorsque Alex SKARLATOS a pointé son arme sur sa tête. Anthony SADLER a dit qu'il ne fallait pas tirer parce que Spencer STONE allait être touché mais Alex SKARLATOS a tiré quand même sur instructions de son ami Spencer. Alex SKARLATOS a tiré mais il n'y avait pas de balles.

### **Réaction de la défense :**

Chris NORMAN confirme à Me Sarah MAUGER-POLIAK que l'arme était à l'horizontale lorsque NORMAN a vu le AYOUB EL KHAZZANI pour la première fois.

Chris NORMAN précise à Me Sarah MAUGER-POLIAK que personne n'a essayé de tirer sur le terroriste ou de le toucher une fois celui-ci maîtrisé.

Chris NORMAN rappelle à Me Sarah MAUGER-POLIAK que le terroriste a gardé les yeux ouverts, qu'il avait donc peur que le terroriste se réveille.

### **AUDITION D'UN CONDUCTEUR SNCF (partie civile).**

Il s'agit d'un employé du train, conducteur SNCF mis à disposition chez Thalys, en réserve pour éviter les retards trains. Il pouvait rentrer en communication avec le conducteur par un système d'interphonie.

Le conducteur a entendu une détonation. Il vu le passage du collègue en courant, il s'est levé et il vu un homme torse nu tenant une Kalachnikov.

Il s'est baissé, il a essayé de fuir, il s'est retourné il a vu la bagarre.

Il tiré le signal d'alarme et est parti les aider. Ils sont tous dans le fond, STONE le tient, SKALATOS le frappe, NORMAN tien le bras droit, lui attrape le bras gauche.

Dès qu'il prend son bras, le terroriste ne peut plus bouger.

Spencer STONE l'étrangle et cela fonctionne.

Le terroriste perd connaissance et ses yeux révulsent.

Le conducteur trouve les serre-flex sur le sol à côté du sac à dos du terroriste.

Il a vu le chargeur du pistolet au sol avec les chargeurs d'AK47.

SKARLATOS a déchargé, rechargé l'arme, il a inspecté les rames, il est revenu, a ramassé les armes et les chargeurs et les a rangés dans le sac à dos.

L'employé SNCF dit s'être rendu compte après coup que c'était une attaque terroriste, il a pensé qu'il allait mourir.

Le conducteur n'a pas été blessé physiquement mais psychologique, souffre de syndrome de stress post-traumatique et de cauchemars ou Monsieur se faisait tiré dessus.

### **Questions du président**

L'employé dit qu'il y avait une vingtaine de personne dans la voiture ce jour-là.

Il souhaite que le terroriste assume ce qu'il a fait et qu'il dise la vérité.

### **Réaction de Me de Montbrial**

Me de Montbrial dit que la défense prétend qu'Alex SKARLATOS était « très énervé ». Le conducteur répond que SKARLATOS n'était pas énervé mais en état d'alerte et de stress intense, qu'il était à cran, qu'il avait peur d'un éventuel complice.

Le conducteur dit qu'Alex SKARLATOS s'est détendu que lorsqu'il est revenu de sa garde et qu'il s'est rendu compte qu'AYOUB EL KHAZZANI avait agi seul.

### **Réaction du Ministère public**

L'employé SNCF affirme aux avocats généraux que les serre-flex proviennent du sac du terroriste, qu'ils étaient à côté des chargeurs.

### **Réaction de la défense**

L'employé SNCF déclare à Me Sarah MAUGER-POLIAK qu'il ne comprends toujours pas pourquoi AYOUB EL KHAZZANI n'a pas tiré. §

Il confirme qu'il n'a pas vu la scène ou SKARLATOS a essayé d'abattre le terroriste.

**AUDITION D'UN PASSAGER DU TRAIN (partie civile)** : voiture 13, au premier rang, en face de la première vitre, en face de la voiture 12.

Il a vu une personne courir avec un regard terrifié, comme s'il avait vu « le diable », puis derrière lui un homme avec un pantalon blanc, torse nu avec une arme pointée en direction de la personne qui courait, Damien.

Il a entendu des « clic clic clic » en direction mais aucune détonation.

Il a vu Spenser STONE se jeter sur le tirer.

Avec une violence inouïe, ils se sont battus pendant de longues minutes.

### **Réaction de la défense**

Aux questions de Me Sarah MAUGER-POLIAK, le passager répond que c'était avec le pistolet que l'individu a essayé de tirer et non avec une AK47.

Selon la défense les « clic clic clic » ne venaient pas de l'arme mais du sac ou les chargeur s'entrechoqué entre eux.

### **AUDITION, agent de service en charge de la voiture 12 (partie civile)**

Le jour des faits, Madame était responsable de la voiture 12. Elle se souvient que c'était la première classe et qu'il n'y avait pas beaucoup de monde.

En 7 minutes, elle avait servi tout le monde. Elle est redescendue dans la partie service, mais a entendu un bruit énorme qui a traversé tout son corps.

Elle a vu son collègue qui lui a dit de courir, tout est allé tellement vite, il était en panique, il regardait en direction de la voiture 12 et en une fraction de seconde elle vu quelqu'un avec une arme longue.

Elle a traversé la première voiture, elle était comme gelée. Avec d'autres personnes, ils ont barricadé la porte avec des objets.

Son collègue a téléphoné au conducteur et le train s'est arrêté. Le petit groupe en a profité pour sauter du train. Ils ont réussi à trouver des habitants pour trouver de l'aide.

### **Questions du président**

Madame dit qu'elle n'a pas remarqué la présence de la voiture 12 du terroriste avant les faits. Elle a entendu une détonation alors qu'elle se trouvait juste après le SAS de la voiture 12. Elle vu le terroriste armé. Elle n'a pas compris ce qu'il se passait, elle a juste pensé à sa propre mort.

C'était son premier job, elle avait 20 ans à ce moment, elle était paniquée à l'idée de reprendre le travail mais avec l'aide de ses collègues, elle y est parvenue. L'ancienne employée du Thalys souhaite remercier les gens qui ont réussi à arrêter cet homme.

### **Réaction des parties civiles**

L'employée informe la cour que les serres-flex étaient utilisés par le personnel de service pour fermer leurs postes de travail dans les zones de service.